Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - I USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013294758 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 450	$8 360
	Rendement annuel moyen	-15,5%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 630	$9 090
	Rendement annuel moyen	-13,7%	-3,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 550	$11 580
	Rendement annuel moyen	5,5%	5,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 440	$12 850
	Rendement annuel moyen	14,4%	8,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2016 et le 31/05/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$100	$352
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,07% avant déduction des coûts et de 5,01% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,37 USD
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - R USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013295219 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 450	$8 360
	Rendement annuel moyen	-15,5%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 620	$9 060
	Rendement annuel moyen	-13,8%	-3,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 540	$11 570
	Rendement annuel moyen	5,4%	5,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 420	$12 870
	Rendement annuel moyen	14,2%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2022 et le 31/07/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$116	$409
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,20% avant déduction des coûts et de 4,98% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,37 USD
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - R CHF (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013295276 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 350
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 450
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 200	CHF10 660
	Rendement annuel moyen	2,0%	2,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 070	CHF11 740
	Rendement annuel moyen	10,7%	5,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2019 et le 31/01/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF116	CHF376
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,34% avant déduction des coûts et de 2,15% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,37 CHF
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - I2

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013053444 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus et plus-values de cessions pourront être capitalisés ou distribués par décision de la SICAV.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 430	€8 360
	Rendement annuel moyen	-15,7%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 470	€8 700
	Rendement annuel moyen	-15,3%	-4,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 190	€10 450
	Rendement annuel moyen	1,9%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 050	€12 000
	Rendement annuel moyen	10,5%	6,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€71	€225
Incidence des coûts annuels**	0,7%	0,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,20% avant déduction des coûts et de 1,48% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	25,37 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - I CHF (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013294774 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 350
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 490
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 230	CHF10 700
	Rendement annuel moyen	2,3%	2,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 090	CHF11 800
	Rendement annuel moyen	10,9%	5,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2019 et le 31/01/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF100	CHF325
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,31% avant déduction des coûts et de 2,28% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,37 CHF
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - R CHF (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013295250 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 350
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 420	CHF8 450
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 210	CHF10 640
	Rendement annuel moyen	2,1%	2,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 070	CHF11 820
	Rendement annuel moyen	10,7%	5,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/04/2023 et le 01/04/2026
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF116	CHF376
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,28% avant déduction des coûts et de 2,09% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,37 CHF
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - R EUR (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013295227 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 430	€8 360
	Rendement annuel moyen	-15,7%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 440	€8 640
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-4,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 180	€10 430
	Rendement annuel moyen	1,8%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 010	€11 850
	Rendement annuel moyen	10,1%	5,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€116	€368
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,59% avant déduction des coûts et de 1,41% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,37 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013053451 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 430	€8 360
	Rendement annuel moyen	-15,7%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 450	€8 670
	Rendement annuel moyen	-15,5%	-4,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 190	€10 450
	Rendement annuel moyen	1,9%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 020	€11 900
	Rendement annuel moyen	10,2%	6,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€100	€318
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,50% avant déduction des coûts et de 1,48% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,37 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - I CHF (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013294766 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 430	CHF8 350
	Rendement annuel moyen	-15,7%	-5,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF8 430	CHF8 480
	Rendement annuel moyen	-15,7%	-5,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 220	CHF10 690
	Rendement annuel moyen	2,2%	2,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 080	CHF11 800
	Rendement annuel moyen	10,8%	5,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/04/2023 et le 01/04/2026
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF100	CHF325
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,28% avant déduction des coûts et de 2,25% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,37 CHF
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,15 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013329828 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 320	€8 270
	Rendement annuel moyen	-16,8%	-6,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 320	€8 450
	Rendement annuel moyen	-16,8%	-5,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 030	€10 190
	Rendement annuel moyen	0,3%	0,6%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 850	€11 590
	Rendement annuel moyen	8,5%	5,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€256	€592
Incidence des coûts annuels**	2,6%	1,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,57% avant déduction des coûts et de 0,63% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	111,25 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	45,68 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013340932 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 270	€8 240
	Rendement annuel moyen	-17,3%	-6,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 300	€8 750
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-4,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 380	€10 460
	Rendement annuel moyen	3,8%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 600	€12 800
	Rendement annuel moyen	16,0%	8,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€74	€235
Incidence des coûts annuels**	0,7%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,27% avant déduction des coûts et de 1,51% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,51% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	51,40 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,21 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	1,80 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - R (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013340908 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 270	€8 250
	Rendement annuel moyen	-17,3%	-6,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 280	€8 760
	Rendement annuel moyen	-17,2%	-4,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 360	€10 450
	Rendement annuel moyen	3,6%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 620	€12 730
	Rendement annuel moyen	16,2%	8,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€90	€286
Incidence des coûts annuels**	0,9%	0,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,40% avant déduction des coûts et de 1,48% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	66,40 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,21 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	3,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013340916 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 120	€8 160
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-6,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 120	€8 470
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-5,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 150	€10 120
	Rendement annuel moyen	1,5%	0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 350	€12 370
	Rendement annuel moyen	13,5%	7,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€234	€517
Incidence des coûts annuels**	2,4%	1,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,10% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	113,26 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - DP (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013188745 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 830	€7 630
	Rendement annuel moyen	-21,7%	-8,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 900	€7 630
	Rendement annuel moyen	-21,0%	-8,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 940	€10 200
	Rendement annuel moyen	-0,6%	0,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 760	€11 090
	Rendement annuel moyen	7,6%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€164	€301
Incidence des coûts annuels**	1,7%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,66% avant déduction des coûts et de 0,66% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,56% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	55,54 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,25 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013188729 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 710
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 980	€7 710
	Rendement annuel moyen	-20,2%	-8,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 040	€10 310
	Rendement annuel moyen	0,4%	1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 870	€11 200
	Rendement annuel moyen	8,7%	3,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€64	€200
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,67% avant déduction des coûts et de 1,02% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	55,10 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R1 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013275245 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 760
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 030	€7 790
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-8,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 100	€10 420
	Rendement annuel moyen	1,0%	1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 930	€11 330
	Rendement annuel moyen	9,3%	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€36	€114
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,75% avant déduction des coûts et de 1,38% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	27,20 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - I2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013188737 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 760
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 030	€7 810
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-7,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 110	€10 450
	Rendement annuel moyen	1,1%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 940	€11 350
	Rendement annuel moyen	9,4%	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€30	€97
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,79% avant déduction des coûts et de 1,48% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,22% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	21,60 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R2 (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013275252 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 730
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 990	€7 730
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-8,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 060	€10 340
	Rendement annuel moyen	0,6%	1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 880	€11 240
	Rendement annuel moyen	8,8%	4,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€56	€176
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,69% avant déduction des coûts et de 1,12% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	47,10 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013332160 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 660
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 960	€7 660
	Rendement annuel moyen	-20,4%	-8,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 010	€10 240
	Rendement annuel moyen	0,1%	0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 830	€11 130
	Rendement annuel moyen	8,3%	3,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€80	€249
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,60% avant déduction des coûts et de 0,79% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,71% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	71,10 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013411741 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 810	€7 460
	Rendement annuel moyen	-21,9%	-9,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 810	€7 460
	Rendement annuel moyen	-21,9%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830	€9 970
	Rendement annuel moyen	-1,7%	-0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 630	€10 840
	Rendement annuel moyen	6,3%	2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€221	€470
Incidence des coûts annuels**	2,2%	1,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,46% avant déduction des coûts et de -0,10% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,13% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	111,97 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,25 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010749853 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 890	€9 870
	Rendement annuel moyen	-1,1%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 720	€11 390
	Rendement annuel moyen	7,2%	4,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 28/02/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€274	€631
Incidence des coûts annuels**	2,8%	2,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,66% avant déduction des coûts et de -0,44% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,36% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	134,15 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	40,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - R (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013334570 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 300	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-5,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 300	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-5,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 070	€10 090
	Rendement annuel moyen	0,7%	0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 890	€11 640
	Rendement annuel moyen	8,9%	5,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 28/02/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€146	€450
Incidence des coûts annuels**	1,5%	1,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,77% avant déduction des coûts et de 0,30% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	105,50 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,01 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - I2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013455359 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 410	€8 440
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-5,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 410	€8 560
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-5,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 180	€10 340
	Rendement annuel moyen	1,8%	1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 050	€11 960
	Rendement annuel moyen	10,5%	6,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€76	€239
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,89% avant déduction des coûts et de 1,12% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,50 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,01 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010035162 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 260	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-5,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 260	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-5,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000	€10 090
	Rendement annuel moyen	0,0%	0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 850	€11 650
	Rendement annuel moyen	8,5%	5,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 28/02/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€218	€466
Incidence des coûts annuels**	2,2%	1,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,84% avant déduction des coûts et de 0,30% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	77,72 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	40,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - I (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010111146 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 260	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-5,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 260	€8 340
	Rendement annuel moyen	-17,4%	-5,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000	€10 090
	Rendement annuel moyen	0,0%	0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 850	€11 650
	Rendement annuel moyen	8,5%	5,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 28/02/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€218	€466
Incidence des coûts annuels**	2,2%	1,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,84% avant déduction des coûts et de 0,30% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,78% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	77,72 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	40,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - OPTIMUM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013460193 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 170
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 170
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 880	€9 840
	Rendement annuel moyen	-1,2%	-0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 740	€11 380
	Rendement annuel moyen	7,4%	4,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2022 et le 31/03/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€274	€630
Incidence des coûts annuels**	2,8%	2,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,56% avant déduction des coûts et de -0,54% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,36% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	134,24 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	40,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - I2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013472503 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 270	€8 240
	Rendement annuel moyen	-17,3%	-6,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 330	€8 810
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-4,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 420	€10 540
	Rendement annuel moyen	4,2%	1,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 650	€12 910
	Rendement annuel moyen	16,5%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€53	€168
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,31% avant déduction des coûts et de 1,77% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	29,40 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	21,21 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	2,40 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - S (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013472479 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 590	€7 600
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-8,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 590	€7 740
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-8,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 190	€9 350
	Rendement annuel moyen	-8,1%	-2,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 970	€10 820
	Rendement annuel moyen	-0,3%	2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 058	€1 182
Incidence des coûts annuels**	10,6%	4,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,93% avant déduction des coûts et de -2,22% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,24% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	21,15 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,91 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R3 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521150 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 760
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 020	€7 780
	Rendement annuel moyen	-19,8%	-8,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 110	€10 450
	Rendement annuel moyen	1,1%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 930	€11 360
	Rendement annuel moyen	9,3%	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€39	€124
Incidence des coûts annuels**	0,4%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,88% avant déduction des coûts et de 1,48% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	30,09 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521184 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 580	€7 520
	Rendement annuel moyen	-24,2%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 580	€7 690
	Rendement annuel moyen	-24,2%	-8,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 110	€9 200
	Rendement annuel moyen	-8,9%	-2,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 880	€10 570
	Rendement annuel moyen	-1,2%	1,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 132	€1 413
Incidence des coûts annuels**	11,5%	5,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,22% avant déduction des coûts et de -2,74% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,01% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	91,24 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,53 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521192 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 410	€7 420
	Rendement annuel moyen	-25,9%	-9,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 410	€7 740
	Rendement annuel moyen	-25,9%	-8,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 260	€9 260
	Rendement annuel moyen	-7,4%	-2,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 340	€11 340
	Rendement annuel moyen	3,4%	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 104	€1 324
Incidence des coûts annuels**	11,2%	4,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,12% avant déduction des coûts et de -2,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	84,96 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	19,09 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521200 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 480	€7 500
	Rendement annuel moyen	-25,2%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 480	€7 500
	Rendement annuel moyen	-25,2%	-9,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 040	€9 040
	Rendement annuel moyen	-9,6%	-3,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 810	€10 490
	Rendement annuel moyen	-1,9%	1,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 129	€1 394
Incidence des coûts annuels**	11,4%	4,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,59% avant déduction des coûts et de -3,31% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,03% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	92,25 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,91 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521176 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 950	$7 770
	Rendement annuel moyen	-20,5%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 110	$8 080
	Rendement annuel moyen	-18,9%	-6,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 220	$10 900
	Rendement annuel moyen	2,2%	2,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 100	$11 780
	Rendement annuel moyen	11,0%	5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$80	$265
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,74% avant déduction des coûts et de 2,91% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,71% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	71,10 USD
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - I USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521168 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 950	$7 770
	Rendement annuel moyen	-20,5%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$8 140	$8 130
	Rendement annuel moyen	-18,6%	-6,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 260	$10 980
	Rendement annuel moyen	2,6%	3,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 140	$11 880
	Rendement annuel moyen	11,4%	5,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$63	$210
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,82% avant déduction des coûts et de 3,17% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,09 USD
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - O (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013521218 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 030	€8 020
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-7,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 030	€8 180
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-6,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 720	€9 890
	Rendement annuel moyen	-2,8%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 520	€11 460
	Rendement annuel moyen	5,2%	4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€549	€656
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,3%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,88% avant déduction des coûts et de -0,37% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	10,93 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,96 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - O (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0013526134 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 510	€7 380
	Rendement annuel moyen	-24,9%	-9,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 660	€7 470
	Rendement annuel moyen	-23,4%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 630	€9 990
	Rendement annuel moyen	-3,7%	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 430	€10 850
	Rendement annuel moyen	4,3%	2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€514	€546
Incidence des coûts annuels**	5,2%	1,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,85% avant déduction des coûts et de -0,03% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	5,80 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,87 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O03 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 970	€8 020
	Rendement annuel moyen	-20,3%	-7,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 970	€8 060
	Rendement annuel moyen	-20,3%	-6,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 660	€9 700
	Rendement annuel moyen	-3,4%	-1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 440	€11 400
	Rendement annuel moyen	4,4%	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€595	€795
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,71% avant déduction des coûts et de -1,01% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,59% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	56,52 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,96 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O29 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/10/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 770	€7 370
	Rendement annuel moyen	-22,3%	-9,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 770	€7 370
	Rendement annuel moyen	-22,3%	-9,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 800	€9 900
	Rendement annuel moyen	-2,0%	-0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 610	€10 880
	Rendement annuel moyen	6,1%	2,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€249	€554
Incidence des coûts annuels**	2,5%	1,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,51% avant déduction des coûts et de -0,33% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,42% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	140,09 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,25 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R4 (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O45 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 760
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 040	€7 830
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-7,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 130	€10 500
	Rendement annuel moyen	1,3%	1,6%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 970	€11 410
	Rendement annuel moyen	9,7%	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€26	€83
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,91% avant déduction des coûts et de 1,64% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	17,09 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O11 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 860	€7 830
	Rendement annuel moyen	-21,4%	-7,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 890	€8 260
	Rendement annuel moyen	-21,1%	-6,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 840	€9 910
	Rendement annuel moyen	-1,6%	-0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 900	€12 290
	Rendement annuel moyen	9,0%	7,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 31/12/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€611	€851
Incidence des coûts annuels**	6,2%	2,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,61% avant déduction des coûts et de -0,30% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	75,72 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,15 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	15,30 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - S (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001WQ2 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 590	€7 520
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 630	€7 860
	Rendement annuel moyen	-23,7%	-7,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 180	€9 430
	Rendement annuel moyen	-8,2%	-1,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 960	€10 830
	Rendement annuel moyen	-0,4%	2,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 057	€1 180
Incidence des coûts annuels**	10,6%	4,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,21% avant déduction des coûts et de -1,94% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,17% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	15,64 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,53 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O37 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 510	€7 310
	Rendement annuel moyen	-24,9%	-9,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 580	€7 310
	Rendement annuel moyen	-24,2%	-9,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 530	€9 780
	Rendement annuel moyen	-4,7%	-0,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 320	€10 630
	Rendement annuel moyen	3,2%	2,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€564	€699
Incidence des coûts annuels**	5,7%	2,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,65% avant déduction des coûts et de -0,74% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,58% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	55,20 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,87 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O60 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 010	€7 940
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-7,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 050	€8 210
	Rendement annuel moyen	-19,5%	-6,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 640	€9 820
	Rendement annuel moyen	-3,6%	-0,6%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 500	€11 400
	Rendement annuel moyen	5,0%	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2022 et le 31/03/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€598	€808
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,16% avant déduction des coûts et de -0,60% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,51 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	43,84 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - OR (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR00140020P7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 510	€7 380
	Rendement annuel moyen	-24,9%	-9,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 660	€7 470
	Rendement annuel moyen	-23,4%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 630	€9 990
	Rendement annuel moyen	-3,7%	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 430	€10 850
	Rendement annuel moyen	4,3%	2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€514	€546
Incidence des coûts annuels**	5,2%	1,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,85% avant déduction des coûts et de -0,03% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	5,80 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,87 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - P USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014001O52 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/10/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 870	$7 690
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-8,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 900	$7 750
	Rendement annuel moyen	-21,0%	-8,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$9 970	$10 550
	Rendement annuel moyen	-0,3%	1,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 820	$11 480
	Rendement annuel moyen	8,2%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$257	$612
Incidence des coûts annuels**	2,6%	2,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,77% avant déduction des coûts et de 1,80% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 USD). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,50% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	148,40 USD
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,25 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - I GBP (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014003QQ0 - Devise : GBP
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 GBP

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£7 870	£7 750
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£8 050	£7 950
	Rendement annuel moyen	-19,5%	-7,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£10 160	£10 700
	Rendement annuel moyen	1,6%	2,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£11 010	£11 760
	Rendement annuel moyen	10,1%	5,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- GBP 10 000 investi.

Investissement 10 000 GBP		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	£63	£204
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,93% avant déduction des coûts et de 2,28% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 GBP
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 GBP
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,09 GBP
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 GBP
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 GBP

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - S2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014003QP2 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 110	€6 940
	Rendement annuel moyen	-28,9%	-11,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 210	€6 940
	Rendement annuel moyen	-27,9%	-11,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 070	€9 180
	Rendement annuel moyen	-9,3%	-2,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 830	€10 110
	Rendement annuel moyen	-1,7%	0,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2016 et le 31/05/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 063	€1 195
Incidence des coûts annuels**	10,7%	4,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,37% avant déduction des coûts et de -2,81% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,99 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,40 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - I CHF (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014003QR8 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 890	CHF7 520
	Rendement annuel moyen	-21,1%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 960	CHF7 520
	Rendement annuel moyen	-20,4%	-9,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF9 890	CHF9 910
	Rendement annuel moyen	-1,1%	-0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 750	CHF10 770
	Rendement annuel moyen	7,5%	2,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2023 et le 31/03/2026
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2018 et le 29/01/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF63	CHF189
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,33% avant déduction des coûts et de -0,30% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,09 CHF
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - S2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014003S49 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 590	€7 520
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-9,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 620	€7 750
	Rendement annuel moyen	-23,8%	-8,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 140	€9 300
	Rendement annuel moyen	-8,6%	-2,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 920	€10 700
	Rendement annuel moyen	-0,8%	2,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2016 et le 30/09/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 095	€1 300
Incidence des coûts annuels**	11,1%	4,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,18% avant déduction des coûts et de -2,39% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,34 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	41,53 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD - O (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014005U92 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, vous investissez dans des obligations à haut rendement de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, libellés en devises de l'OCDE, et sélectionnées selon des critères de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
L'objectif est la recherche d'une performance nette, sur un horizon de placement de 3 ans, supérieure à celle de l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Au sein de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives : 1° constitution d'un univers d'émetteurs éligibles selon des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; 2° évaluation du risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur deux types d'analyse menées en parallèle : l'analyse « bottom up » qui s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes et l'analyse « top down » afin de minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille ; 3° construction du portefeuille qui passe par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au sein de l'univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).
Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.
Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).
En outre, l'OPC applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.

Le Compartiment investit dans des obligations privées de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE. Par ailleurs, le Compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif dans des obligations publiques de l'OCDE (principalement européennes) libellées en devises OCDE et jusqu'à 30% dans des obligations privées ou publiques non OCDE émises en euro.
Les titres obligataires sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres "haut rendement" ayant une notation allant de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.
La fourchette de sensibilité varie entre 0 et 10. Le compartiment est couvert du risque de change.
Le Compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage et/ou afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net.
Le Compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le Compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**3 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 870	€7 850
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-7,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 950	€8 430
	Rendement annuel moyen	-20,5%	-5,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 950	€10 070
	Rendement annuel moyen	-0,5%	0,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€11 090	€12 370
	Rendement annuel moyen	10,9%	7,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2023
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€528	€589
Incidence des coûts annuels**	5,3%	2,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,26% avant déduction des coûts et de 0,23% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	5,18 EUR
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,15 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX NR Close. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. **La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.**	2,85 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - OPTIMUM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0014005UB9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 820	€7 470
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-9,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 820	€7 470
	Rendement annuel moyen	-21,8%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 840	€9 990
	Rendement annuel moyen	-1,6%	0,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 640	€10 860
	Rendement annuel moyen	6,4%	2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€216	€455
Incidence des coûts annuels**	2,2%	1,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,48% avant déduction des coûts et de -0,03% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,08% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	106,92 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,25 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400CLZ9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 670
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 960	€7 670
	Rendement annuel moyen	-20,4%	-8,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 020	€10 250
	Rendement annuel moyen	0,2%	0,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 840	€11 140
	Rendement annuel moyen	8,4%	3,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€77	€240
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,61% avant déduction des coûts et de 0,83% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,68% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68,20 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R6 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400CWW3 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 730
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 990	€7 730
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-8,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 080	€10 380
	Rendement annuel moyen	0,8%	1,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 900	€11 320
	Rendement annuel moyen	9,0%	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€58	€183
Incidence des coûts annuels**	0,6%	0,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,84% avant déduction des coûts et de 1,25% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,49% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	49,09 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND - R5 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400CWV5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 11/09/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables. L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés : attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés et prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Ainsi à partir du portefeuille constitué, le gérant met en oeuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.
Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du compartiment est comprise entre 0 et 10.
Les obligations sont sélectionnées selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. Pour cette sélection, la gestion ne s'appuie ni exclusivement ni mécaniquement sur les notations des agences.
La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 910	€7 760
	Rendement annuel moyen	-20,9%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 040	€7 830
	Rendement annuel moyen	-19,6%	-7,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 120	€10 470
	Rendement annuel moyen	1,2%	1,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 950	€11 380
	Rendement annuel moyen	9,5%	4,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2020 et le 31/10/2023
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2022 et le 30/06/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2023 et le 27/02/2026

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€24	€78
Incidence des coûts annuels**	0,2%	0,3%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,80% avant déduction des coûts et de 1,54% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,16% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	15,60 EUR
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,34 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats.

Afin de gérer les risques de liquidité, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut plafonner les rachats (dit « Gates ») et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts d'ajustement du portefeuille, la société de gestion peut recourir à un mécanisme prédéterminé d'ajustement de la valeur liquidative par application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité (dit « Swing Pricing »).
Les modalités de fonctionnement de ces mécanismes sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - S3 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400HDO9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 510	€7 550
	Rendement annuel moyen	-24,9%	-8,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 510	€7 550
	Rendement annuel moyen	-24,9%	-8,9%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 120	€9 180
	Rendement annuel moyen	-8,8%	-2,8%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 870	€10 690
	Rendement annuel moyen	-1,3%	2,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2017 et le 31/08/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 091	€1 282
Incidence des coûts annuels**	11,0%	4,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,68% avant déduction des coûts et de -2,81% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,61% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,45 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,91 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - O (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400IYA2 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 010	€7 960
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-7,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 030	€8 250
	Rendement annuel moyen	-19,7%	-6,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 700	€9 950
	Rendement annuel moyen	-3,0%	-0,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 480	€11 400
	Rendement annuel moyen	4,8%	4,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€548	€653
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,07% avant déduction des coûts et de -0,17% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,75 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	43,84 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - R1 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400N8T1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 560	€7 610
	Rendement annuel moyen	-24,4%	-8,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 560	€7 650
	Rendement annuel moyen	-24,4%	-8,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 180	€9 280
	Rendement annuel moyen	-8,2%	-2,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 920	€10 770
	Rendement annuel moyen	-0,8%	2,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2022 et le 31/03/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 062	€1 194
Incidence des coûts annuels**	10,7%	4,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,73% avant déduction des coûts et de -2,46% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	25,65 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,91 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - OR (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFJ1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 880	€7 820
	Rendement annuel moyen	-21,2%	-7,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 880	€7 930
	Rendement annuel moyen	-21,2%	-7,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 610	€9 840
	Rendement annuel moyen	-3,9%	-0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 290	€11 150
	Rendement annuel moyen	2,9%	3,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€549	€654
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,71% avant déduction des coûts et de -0,54% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,75 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	44,75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFC6 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$6 900	$6 490
	Rendement annuel moyen	-31,0%	-13,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 010	$7 470
	Rendement annuel moyen	-29,9%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 320	$10 320
	Rendement annuel moyen	3,2%	1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 740	$14 060
	Rendement annuel moyen	17,4%	12,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$101	$316
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,08% avant déduction des coûts et de 1,06% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 USD
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - R (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFH5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 190	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-6,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 190	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 040	€10 120
	Rendement annuel moyen	0,4%	0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 710	€11 640
	Rendement annuel moyen	7,1%	5,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€112	€344
Incidence des coûts annuels**	1,1%	1,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,52% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	65,00 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFN3 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 180	€8 090
	Rendement annuel moyen	-18,2%	-6,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 180	€8 090
	Rendement annuel moyen	-18,2%	-6,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 970	€10 040
	Rendement annuel moyen	-0,3%	0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 690	€11 450
	Rendement annuel moyen	6,9%	4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€259	€593
Incidence des coûts annuels**	2,6%	2,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,09% avant déduction des coûts et de 0,13% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,14% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	113,06 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,64 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFL7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 790	€7 770
	Rendement annuel moyen	-22,1%	-8,1%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 790	€7 770
	Rendement annuel moyen	-22,1%	-8,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 510	€9 640
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-1,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 190	€10 920
	Rendement annuel moyen	1,9%	3,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€598	€804
Incidence des coûts annuels**	6,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,53% avant déduction des coûts et de -1,21% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,15 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	44,75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - O (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFK9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 880	€7 840
	Rendement annuel moyen	-21,2%	-7,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 880	€7 930
	Rendement annuel moyen	-21,2%	-7,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 630	€9 840
	Rendement annuel moyen	-3,7%	-0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 290	€11 260
	Rendement annuel moyen	2,9%	4,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€549	€654
Incidence des coûts annuels**	5,5%	2,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,71% avant déduction des coûts et de -0,54% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,75 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	44,75 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - P USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFI3 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$6 830	$6 420
	Rendement annuel moyen	-31,7%	-13,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$6 900	$7 360
	Rendement annuel moyen	-31,0%	-9,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 150	$10 160
	Rendement annuel moyen	1,5%	0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 560	$13 840
	Rendement annuel moyen	15,6%	11,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$257	$592
Incidence des coûts annuels**	2,6%	1,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,47% avant déduction des coûts et de 0,53% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 USD). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	110,88 USD
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	46,64 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - R (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFE2 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 190	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-6,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 190	€8 150
	Rendement annuel moyen	-18,1%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 000	€10 120
	Rendement annuel moyen	0,0%	0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 710	€11 460
	Rendement annuel moyen	7,1%	4,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€112	€344
Incidence des coûts annuels**	1,1%	1,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,52% avant déduction des coûts et de 0,40% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	65,00 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - S2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFD4 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 380	€7 350
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-9,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 380	€7 350
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-9,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 010	€9 120
	Rendement annuel moyen	-9,9%	-3,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 650	€10 330
	Rendement annuel moyen	-3,5%	1,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 096	€1 296
Incidence des coûts annuels**	11,1%	4,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,52% avant déduction des coûts et de -3,02% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	42,40 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I GBP (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFF9 - Devise : GBP
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 GBP

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£7 590	£7 590
	Rendement annuel moyen	-24,1%	-8,8%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£8 460	£8 300
	Rendement annuel moyen	-15,4%	-6,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£10 160	£10 220
	Rendement annuel moyen	1,6%	0,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	£10 900	£12 140
	Rendement annuel moyen	9,0%	6,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/08/2019 et le 31/08/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2018 et le 29/10/2021
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- GBP 10 000 investi.

Investissement 10 000 GBP		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	£101	£313
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,75% avant déduction des coûts et de 0,73% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 GBP
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 GBP
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 GBP
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 GBP
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 GBP

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I CHF (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400TH20 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 260	CHF7 280
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-10,0%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 320	CHF7 280
	Rendement annuel moyen	-26,8%	-10,0%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF9 990	CHF9 580
	Rendement annuel moyen	-0,1%	-1,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 070	CHF11 080
	Rendement annuel moyen	10,7%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2022 et le 30/05/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF101	CHF293
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,42% avant déduction des coûts et de -1,42% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 CHF
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFM5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 310	€8 250
	Rendement annuel moyen	-16,9%	-6,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 330	€8 370
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-5,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 150	€10 390
	Rendement annuel moyen	1,5%	1,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 880	€11 860
	Rendement annuel moyen	8,8%	5,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€78	€245
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,08% avant déduction des coûts et de 1,28% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,31% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	31,20 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - R USD (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFG7 - Devise : USD
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$6 900	$6 490
	Rendement annuel moyen	-31,0%	-13,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$7 000	$7 460
	Rendement annuel moyen	-30,0%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$10 300	$10 300
	Rendement annuel moyen	3,0%	1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	$11 720	$14 040
	Rendement annuel moyen	17,2%	12,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 et le 31/03/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 investi.

Investissement 10 000 USD		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	$117	$366
Incidence des coûts annuels**	1,2%	1,2%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,17% avant déduction des coûts et de 0,99% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 USD
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 USD
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	70,00 USD
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 USD
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 USD

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFO1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 210	€8 180
	Rendement annuel moyen	-17,9%	-6,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 210	€8 180
	Rendement annuel moyen	-17,9%	-6,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 030	€10 150
	Rendement annuel moyen	0,3%	0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 730	€11 610
	Rendement annuel moyen	7,3%	5,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€103	€317
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,54% avant déduction des coûts et de 0,50% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,56% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	56,20 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SFP8 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 120	€8 000
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-7,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 120	€8 000
	Rendement annuel moyen	-18,8%	-7,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900	€9 930
	Rendement annuel moyen	-1,0%	-0,2%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 610	€11 250
	Rendement annuel moyen	6,1%	4,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/07/2016 et le 31/07/2019
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€159	€481
Incidence des coûts annuels**	1,6%	1,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,35% avant déduction des coûts et de -0,23% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	112,00 EUR
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT - FA (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SZK7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT , vous investissez principalement dans des titres obligataires privés libellés en euro, en tenant compte notamment de critères "socialement responsables".

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis), après prise en compte des frais, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment. Cet indice est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) appartenant à la catégorie de notation "Investment Grade". La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) combinés avec une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance: la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).
L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) et est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 30% des valeurs les moins bien notées.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

En outre, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant spécifiquement les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français .

Le compartiment est exposé au minimum à 90% de son actif (via des titres en direct et/ou au travers d'OPC) en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut être investi dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert. Ces titres sont de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir, de façon non exclusive et non mécanique, à des titres bénéficiant d'une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. La fourchette de sensibilité est de 2 à 8.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 200	€8 190
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-6,4%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 200	€8 190
	Rendement annuel moyen	-18,0%	-6,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 960	€9 910
	Rendement annuel moyen	-0,4%	-0,3%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 760	€11 470
	Rendement annuel moyen	7,6%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2022 et le 28/02/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€236	€514
Incidence des coûts annuels**	2,4%	1,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,41% avant déduction des coûts et de -0,30% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	95,54 EUR
Coûts de transaction	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	40,60 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE - FA (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400SZL5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 07/04/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CORPORATE BOND CLIMATE, vous investissez principalement dans des obligations internationales libellés en toutes devises.
L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.
le portefeuille du compartiment est composé d'obligations privées ou publiques de l'OCDE pour au moins 90% de son actif, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Elles sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
La construction du portefeuille suit un objectif d'amélioration de note ainsi qu'un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050. A cette fin, la trajectoire de décarbonation du portefeuille sera alignée à celle de l'indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier les émetteurs présentant les opportunités en termes de performance les plus attractives ajustées du risque tout en tenant compte de leurs trajectoires de décarbonation. A cette fin, Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations internationales le gérant applique une analyse extra-financière interne afin d'identifier les émetteurs contribuant à la transition énergétique en se focalisant sur les entreprises ayant déclaré un objectif de réduction carbone.
Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises combinant des perspectives financières attractives et de bonnes pratiques ESG.
Le compartiment met par ailleurs en œuvre une approche « best in class » par laquelle il cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité en termes d'ESG. Enfin, la construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extrafinanciers les plus favorables avec un contrôle des risques inhérent à ces choix de titres.
Le compartiment applique les approches suivantes :
- approche thématique : réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne.
L'équipe de gestion prend en compte les scopes d'émissions carbones 1, 2 et partiellement le 3.
- approche en amélioration de note : la notes ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement après élimination de minimum 25% des valeurs les moins bien notées. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30 %.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..) ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité du label ISR français.
Le compartiment bénéficie du label ISR.
Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.
Le compartiment est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 300	€8 300
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-6,0%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 300	€8 390
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-5,7%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 030	€10 110
	Rendement annuel moyen	0,3%	0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 820	€11 560
	Rendement annuel moyen	8,2%	5,0%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2019 et le 28/02/2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€240	€537
Incidence des coûts annuels**	2,4%	1,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,14% avant déduction des coûts et de 0,37% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,96% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	95,24 EUR
Coûts de transaction	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	45,68 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND - I2 CHF (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400TZV2 - Devise : CHF
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 13/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, vous investissez principalement dans des obligations libellées en euro d'émetteurs privées de l'OCDE.
L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
L'indice de référence est le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged.
Les obligations vertes sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à : 1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ à la gestion des fonds levés et 4/ au reporting.
Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne un univers d'investissement composé à 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) d'obligations vertes ayant les plus hauts standards de transparence en termes d'évaluation des impacts positifs sur la transition énergétique et écologique.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs mesurées en tonne de CO2 équivalents évitées) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est- à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables
La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu. Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra financière.
A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée. Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, une politique de dialogue est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz..).
Outre l'analyse extra-financière, la société de gestion s'appuie également sur une analyse des critères financiers traditionnels relatifs à la qualité de crédit.
Dans une fourchette de sensibilité comprise entre 2 et 8, le portefeuille du compartiment est investi, sur la base de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash), au minimum à 80% en obligations privées de l'OCDE et au minimum à 90% en obligations libellées en euro. Le compartiment pourra investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro jusqu'à 10% maximum. Le risque de change sera couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.
De plus, le compartiment pourra aussi investir, sur la base de l'actif net, dans des obligations non OCDE à hauteur de 10% maximum et dans des produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10%.
Ces titres seront de bonne qualité selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de la Société de gestion. La gestion peut recourir à des titres de notations majoritairement "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.
Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage afin de générer une surexposition pouvant ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de son actif net.
Le compartiment est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé. L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 CHF

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 260	CHF7 450
	Rendement annuel moyen	-27,4%	-9,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF7 430	CHF7 450
	Rendement annuel moyen	-25,7%	-9,3%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF10 130	CHF9 800
	Rendement annuel moyen	1,3%	-0,7%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	CHF11 230	CHF11 310
	Rendement annuel moyen	12,3%	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2022 et le 30/05/2025
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2022 et le 30/09/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- CHF 10 000 investi.

Investissement 10 000 CHF		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	CHF77	CHF228
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,09% avant déduction des coûts et de -0,67% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 CHF
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	30,00 CHF
Coûts de transaction	0,47% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	47,11 CHF
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 CHF

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du compartiment au cours des 5 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - OR (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTV1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 670	€7 710
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-8,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 850	€7 920
	Rendement annuel moyen	-21,5%	-7,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 600	€9 870
	Rendement annuel moyen	-4,0%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 320	€11 000
	Rendement annuel moyen	3,2%	3,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€538	€621
Incidence des coûts annuels**	5,4%	2,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,70% avant déduction des coûts et de -0,44% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,75 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,20 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - R (D)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTR9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 070	€8 120
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-6,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 140
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 990	€10 140
	Rendement annuel moyen	-0,1%	0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 730	€11 300
	Rendement annuel moyen	7,3%	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€101	€310
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,48% avant déduction des coûts et de 0,46% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	65,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - S2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTW9 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 270	€7 310
	Rendement annuel moyen	-27,3%	-9,9%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 360	€7 340
	Rendement annuel moyen	-26,4%	-9,8%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 000	€9 150
	Rendement annuel moyen	-10,0%	-2,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 670	€10 190
	Rendement annuel moyen	-3,3%	0,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€1 086	€1 266
Incidence des coûts annuels**	11,0%	4,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,52% avant déduction des coûts et de -2,92% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,60% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	32,40 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - PM (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTU3 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 070	€7 990
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-7,2%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 090	€7 990
	Rendement annuel moyen	-19,1%	-7,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 900	€9 960
	Rendement annuel moyen	-1,0%	-0,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 630	€11 090
	Rendement annuel moyen	6,3%	3,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€148	€448
Incidence des coûts annuels**	1,5%	1,5%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,34% avant déduction des coûts et de -0,13% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	112,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - M (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTT5 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 670	€7 710
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-8,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 770	€7 760
	Rendement annuel moyen	-22,3%	-8,1%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 510	€9 670
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-1,1%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 210	€10 770
	Rendement annuel moyen	2,1%	2,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€588	€772
Incidence des coûts annuels**	5,9%	2,6%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,53% avant déduction des coûts et de -1,11% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,15 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,20 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - I2 (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTP3 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 070	€8 120
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-6,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 220	€8 260
	Rendement annuel moyen	-17,8%	-6,2%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 070	€10 290
	Rendement annuel moyen	0,7%	1,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 810	€11 470
	Rendement annuel moyen	8,1%	4,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€65	€201
Incidence des coûts annuels**	0,7%	0,7%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,61% avant déduction des coûts et de 0,96% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	29,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - R (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTQ1 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 070	€8 120
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-6,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 170	€8 140
	Rendement annuel moyen	-18,3%	-6,6%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 990	€10 140
	Rendement annuel moyen	-0,1%	0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 730	€11 300
	Rendement annuel moyen	7,3%	4,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€101	€310
Incidence des coûts annuels**	1,0%	1,0%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,48% avant déduction des coûts et de 0,46% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,65% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	65,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - P (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTN8 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 990	€7 910
	Rendement annuel moyen	-20,1%	-7,5%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 010	€7 910
	Rendement annuel moyen	-19,9%	-7,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 800	€9 860
	Rendement annuel moyen	-2,0%	-0,5%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 530	€10 980
	Rendement annuel moyen	5,3%	3,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€246	€544
Incidence des coûts annuels**	2,5%	1,8%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,34% avant déduction des coûts et de -0,47% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,12% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	110,88 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	35,64 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - O (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTS7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 670	€7 710
	Rendement annuel moyen	-23,3%	-8,3%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 850	€7 920
	Rendement annuel moyen	-21,5%	-7,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€9 600	€9 870
	Rendement annuel moyen	-4,0%	-0,4%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 320	€11 000
	Rendement annuel moyen	3,2%	3,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€538	€621
Incidence des coûts annuels**	5,4%	2,1%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,70% avant déduction des coûts et de -0,44% après cette déduction.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	4,75 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	34,20 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY - I (C)

Un Compartiment de Amundi Responsible Investing
Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400VTO6 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 17/07/2026.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Actions d'un compartiment de Amundi Responsible Investing, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'une SICAV.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro
Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING – EURO CREDIT BIODIVERSITY, vous investissez principalement dans des obligations non gouvernementales libellées en euro.

L'objectif de gestion est d'offrir une performance nette supérieure à celle de l'indice « ICE BoFA Euro non-Financials » sur un horizon d'investissement recommandé de 5 ans minimum en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.
Au moins 90% de l'actif est investi dans des obligations de l'OCDE. Les obligations sont émises principalement en euro. Le compartiment peut néanmoins investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert. Les obligations sont principalement de notations "Investment Grade" (correspondant à des notations allant de AAA à BBB selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion). Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalents, ou non notés.

Le compartiment met en place une gestion active. La construction du portefeuille est basée sur la sélection des titres combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables, tout en contrôlant les risques inhérents à ces choix de titres.
Dans un premier temps, à partir d'un univers d'obligations, le gérant applique un cadre spécifique dédié à la biodiversité, en évitant d'investir dans des entreprises ayant un impact négatif élevé sur celle-ci. Dans un second temps, la société de gestion applique une analyse financière de chacun des titres de l'univers d'investissement visant à identifier les entreprises présentant des perspectives financières attractives. Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class ». Cette approche vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité identifiés par l'équipe d'analystes extra- financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à G. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, l'OPC applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques.

Le compartiment met en oeuvre une approche en amélioration de note : le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieure au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives (qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion) des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Par ailleurs le Compartiment n'investit pas dans des entreprises liées à des activités considérées comme non alignées avec l'accord de Paris sur le climat (extraction de charbon, pétrole, gaz, …).

Le compartiment peut conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme peuvent également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice de référence.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les actions peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de Amundi Responsible Investing.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe d'actions de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.
L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entrainer une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Responsible Investing.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du compartiment au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 070	€8 120
	Rendement annuel moyen	-19,3%	-6,7%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€8 180	€8 170
	Rendement annuel moyen	-18,2%	-6,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 020	€10 190
	Rendement annuel moyen	0,2%	0,6%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€10 760	€11 350
	Rendement annuel moyen	7,6%	4,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2017 et le 30/06/2020
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2022 et le 31/10/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**3 ans***
Coûts totaux	€90	€277
Incidence des coûts annuels**	0,9%	0,9%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,54% avant déduction des coûts et de 0,63% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,54% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	54,00 EUR
Coûts de transaction	0,36% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	36,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du compartiment. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Responsible Investing pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Afin de gérer les risques de liquidité et dans le meilleur intérêt des investisseurs, si les demandes de rachat dépassent un seuil prédéfini, la société de gestion peut restreindre les droits de rachat des investisseurs et ne traiter ces demandes que partiellement, au prorata. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Afin de favoriser une répartition équitable des coûts et d'atténuer les effets de dilution, dans le meilleur intérêt des investisseurs, la société de gestion peut utiliser la méthode de tarification variable, un mécanisme prédéterminé par lequel la valeur liquidative est ajustée par l'application d'un facteur reflétant le coût de la liquidité. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.
Vous pouvez échanger des actions du Compartiment contre des actions d'autres compartiments de Amundi Responsible Investing conformément au prospectus de Amundi Responsible Investing.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE complétée par la directive 2014/91/UE

PROSPECTUS

I - CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination :	AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING
Forme Juridique de l'OPC et Etat membre :	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Date de création et durée d'existence prévue :	OPC créé le 04/01/2018 pour une durée de vie de 99 ans.
Date d'agrément :	OPC agréé le 08/12/2017

Synthèse de l'offre de gestion

L'OPC est composé de 6 compartiments :

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY

Compartiment EURO CORPORATE BOND CLIMATE

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action S - C	FR0014001WQ2	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Part réservée aux OPC d'Epargne Salariale gérés par les sociétés de gestion d'Amundi et aux OPC ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective (notamment les articles 39 et 83 du CGI) gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action M - C	FR0014001O60	**Résultat net** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés

		Plus-values nettes réalisées Capitalisation				d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action I2 - C/D	FR0013053444	**Résultat net** Capitalisation et/ou distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution	EUR	500 action(s)	1 cent-millième d'action	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux grands institutionnels
Action I CHF - D	FR0013294774	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	CHF	100 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux Institutionnels
Action I - C	FR0013053451	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux personnes morales / institutionnels
Action I CHF - C	FR0013294766	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	CHF	100 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux Institutionnels
Action R CHF - D	FR0013295276	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	CHF	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une

						réglementation nationale.
Action R EUR - C	FR0013295227	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action R CHF - C	FR0013295250	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	CHF	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action R USD - C	FR0013295219	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de

						conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action I USD - C	FR0013294758	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	100 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux Institutionnels
Action P - C	FR0013329828	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action FA - C	FR001400SZL5	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux compagnies d'assurance-vie établies en France en tant que support d'unité de compte
Action PM - C	FR0013521184	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action S2 - C	FR0014003S49	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action O - D	FR001400IYA2	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi

Compartiment EUROPEAN HIGH YIELD

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action I - C	FR0013340932	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux personnes morales / institutionnels
Action P - C	FR0013340916	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action I2 - C	FR0013472503	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 action(s)	1 millième d'action	Plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Action R - C	FR0013340908	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action PM - C	FR0013521192	**Résultat net** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat

		Plus-values nettes réalisées Capitalisation				des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C	FR0014001O11	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action O - C	FR0014005U92	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux fonds nourriciers gérés par le groupe Amundi

Compartiment IMPACT GREEN BOND

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action M - C	FR0014001O37	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action PM - C	FR0014001O29	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action R4 - D	FR0014001O45	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée à ING
Action I CHF - C	FR0014003QR8	**Résultat net** Capitalisation	CHF	100 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux personnes morales / institutionnels

		Plus-values nettes réalisées Capitalisation				
Action I GBP - C	FR0014003QQ0	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	GBP	100 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux personnes morales / institutionnels
Action S2 - C	FR0014003QP2	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action I2 - C	FR0013188737	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	5 000 000 euros	1 millième d'action	Réservée aux grands institutionnels
Action R2 - D	FR0013275252	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux investissements directs ou indirects du groupe ABN AMRO, notamment dans le cadre de sa gestion conseillée et à ceux du groupe Commerzbank
Action R - C	FR0013332160	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale

Action DP - C	FR0013188745	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux clients de plateformes de distribution situées aux Pays-Bas
Action R1 - C	FR0013275245	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	5 000 000 euros	1 millième d'action	Réservée aux investissements directs ou indirects du groupe ABN AMRO, notamment dans le cadre de sa gestion discrétionnaire
Action P - C	FR0013411741	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action OR - D	FR00140020P7	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action I USD - C	FR0013521168	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	100 000 USD	1 millième d'action	Réservée aux personnes morales / institutionnels
Action R USD - C	FR0013521176	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une

						réglementation nationale
Action R3 - C	FR0013521150	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux clients d'Amundi Iberia
Action O - C	FR0013526134	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action P USD - C	FR0014001O52	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	1 millième d'action	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action OPTIMUM - C	FR0014005UB9	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la souscription en unités de comptes Optimum Vie
Action R - D	FR001400CLZ9	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action R6 - C	FR001400CWW3	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées**	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée à BNP Paribas Fortis Group

		Capitalisation				
Action R5 - C	FR001400CWV5	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	10 000 000 euros	1 millième d'action	Strictement réservée au Groupe Altis et ses clients
Action I - C	FR0013188729	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 000 euros	1 millième d'action	Réservée aux personnes morales / institutionnels

Compartiment EUROPEAN CREDIT

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action S - C	FR0013472479	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Tous souscripteurs, plus particulièrement aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action R1 - C	FR001400N8T1	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	50 000 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux entités d'Union Group
Action M - C	FR0014001O03	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action I - C	FR0010035162	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées**	EUR	10 action(s)	1 millième d'action	Plus particulièrement les personnes morales

		Capitalisation				
Action I - D	FR0010111146	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion	EUR	10 action(s)	1 millième d'action	Plus particulièrement les personnes morales
Action P - C	FR0010749853	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Plus particulièrement les personnes physiques
Action R - C	FR0013334570	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des aux intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2 - C	FR0013455359	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	10 action(s)	1 millième d'action	Plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Action OPTIMUM - C	FR0013460193	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la souscription en unités de comptes Optimum Vie
Action PM - C	FR0013521200	**Résultat net** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat

		Plus-values nettes réalisées Capitalisation				des entités du groupe Crédit Agricole
Action O - C	FR0013521218	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action S3 - C	FR001400HDO9	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux FCPE de Société Générale Gestion
Action FA - C	FR001400SZK7	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux compagnies d'assurance-vie établies en France en tant que support d'unité de compte

Compartiment IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action I2 - C	FR001400SFM5	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	5 000 000 euros	1 millième d'action	Réservée aux Grands Institutionnels
Action R - C	FR001400SFH5	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des

						rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2-CHF - C	FR001400TZV2	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	CHF	5 000 000 CHF	1 millième d'action	Réservée aux grands institutionnels
Action I - C	FR001400SFO1	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 000 euros	1 millième d'action	Institutionnels
Action R - D	FR001400SFE2	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action P - C	FR001400SFN3	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action I USD - C	FR001400SFC6	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	100 000 USD	1 millième d'action	Institutionnels

Action R USD - C	FR001400SFG7	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action O - C	FR001400SFK9	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action PM - C	FR001400SFP8	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C	FR001400SFL7	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action P USD - C	FR001400SFI3	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	USD	1 action(s)	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action OR - D	FR001400SFJ1	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées**	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi

		Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV				
Action I CHF - C	FR001400TH20	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	CHF	100 action(s)	1 millième d'action	Institutionnels
Action I GBP - C	FR001400SFF9	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	GBP	100 action(s)	1 millième d'action	Institutionnels
Action S2 - C	FR001400SFD4	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi

Compartiment EURO CREDIT BIODIVERSITY

Dénomination de l'action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription		Souscripteurs concernés
				Initiale	Ultérieure	
Action S2 - C	FR001400VTW9	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action OR - D	FR001400VTV1	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi

Action PM - C	FR001400VTU3	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C	FR001400VTT5	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action O - C	FR001400VTS7	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 action(s)	1 millième d'action	Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action P - C	FR001400VTN8	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Tous souscripteurs
Action R - C	FR001400VTQ1	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2 - C	FR001400VTP3	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	5 000 000 euros	1 millième d'action	Réservée aux Grands Institutionnels

Action I - C	FR001400VTO6	**Résultat net** Capitalisation **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation	EUR	100 000 euros	1 millième d'action	Institutionnels
Action R - D	FR001400VTR9	**Résultat net** Distribution **Plus-values nettes réalisées** Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	EUR	1 millième d'action	1 millième d'action	Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale

Le dernier document annuel ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Amundi Asset Management
91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre interlocuteur habituel.
Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

II – ACTEURS

Dépositaire, Conservateur et Gestionnaire du passif

CACEIS BANK, Société Anonyme

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722
Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005

Au regard des missions réglementaires et contractuellement confiées par la société de gestion, le dépositaire a pour activité principale la garde des actifs de l'OPC, le contrôle de la régularité des décisions de la société de gestion ainsi que le suivi des flux de liquidité de l'OPC.

Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe ; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : www.caceis.com ou gratuitement sur simple demande écrite.

Des informations actualisées sont mises à disposition des actionnaires sur demande.

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat par délégation de la société de gestion

CACEIS BANK, Société Anonyme
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge, RCS Nanterre 692 024 722
Activité principale : Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005
Le dépositaire est également chargé, par délégation de la société de gestion, de la tenue du passif de l'OPC, qui recouvre la centralisation des ordres de souscription et de rachat des actions ainsi que la tenue du compte émission des actions.

Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés
Représenté par Stéphane Collas
6, place de la Pyramide 92908 Paris-la-Défense Cedex

Commercialisateurs

Amundi Asset Management, Groupe Crédit Agricole, ensemble des agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole et agences LCL – Le Crédit Lyonnais en France

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPC est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.143.615.555 euros
Immatriculée au RCS de Paris sous le n°437 574 452
Société de Gestion agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036
Siège social : 91-93, Boulevard Pasteur - 75015 Paris

Gestionnaire comptable par sous-délégation

CACEIS Fund Administration, Société Anonyme

Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CACEIS Fund Administration est l'entité du groupe Crédit Agricole spécialisée sur les fonctions de gestion administrative et comptable des OPC pour une clientèle interne et externe au groupe. A ce titre, CACEIS Fund Administration a été désignée par Amundi Asset Management, en qualité de gestionnaire comptable par délégation pour la valorisation et l'administration comptable de l'OPC.

Gestionnaire financier par sous-délégation

Néant

Conseiller en investissement financier

Néant

Organes d'administration et de direction de la SICAV

La liste des membres du conseil d'administration et de direction ainsi que les fonctions exercées dans d'autres sociétés figurent dans le rapport annuel de la SICAV mis à jour à l'issue de chaque exercice. Les fonctions sont indiquées sous la responsabilité de chacune des personnes citées.

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

1.Caractéristiques générales

Caractéristiques des actions

Nature du droit attaché à la catégorie d'actions
Chaque actionnaire dispose d'un droit de copropriété sur les actifs de l'OPC proportionnel au nombre d'actions possédées.

Inscription à un registre ou précision des modalités de tenue du passif
Dans le cadre de la gestion du passif de l'OPC, les fonctions de centralisation des ordres de souscription et de rachat, ainsi que de tenue de compte émetteur des actions sont effectuées par le dépositaire en relation avec la société Euroclear France, auprès de laquelle l'OPC est admis.
Inscription au registre du gestionnaire du passif pour les actions inscrites au nominatif administré.

Droit de vote
Un droit de vote est attaché à chaque action afin de participer aux décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale de la SICAV.

Forme des actions : nominatif ou au porteur

Décimalisation

Compartiment EURO CORPORATE BOND CLIMATE

Action I USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2 - C/D : cent-millième de part (au-delà des minima de souscription)
Action I CHF - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I CHF - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R CHF - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R EUR - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R CHF - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action FA - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Compartiment EUROPEAN HIGH YIELD

Action I2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Compartiment IMPACT GREEN BOND

Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action OPTIMUM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action DP - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R1 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R2 - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R3 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R4 - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action OR - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I CHF - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I GBP - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R6 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Action R5 EUR - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Décimalisation EUROPEAN CREDIT

Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R1 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action FA - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action OPTIMUM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S3 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Compartiment IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Action R - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2-CHF - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P USD - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action OR - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I CHF - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I GBP - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Compartiment EURO CREDIT BIODIVERSITY

Action M - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Action I - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action O - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action S2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action OR - D : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action PM - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action P - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action R - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)
Action I2 - C : millième d'action (au-delà des minima de souscription)

Date de clôture de l'exercice comptable : Mai (dernière valeur liquidative du mois)

Date de clôture du premier exercice comptable : 31/05/2019

Libellé de la devise de comptabilité : EUR

Régime fiscal

L'OPC en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPC, le cas échéant, ou lorsqu'ils cèderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.
Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.
Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Considérations sur la fiscalité américaine

Le dispositif "Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA)" de la loi américaine HIRE « Hire Incentive to Restore Employment » exige que les institutions financières non américaines (établissement financier étranger ou « FFI ») communique à l'« IRS » (l'administration fiscale américaine) les renseignements financiers relatifs aux actifs détenus par des Ressortissants fiscaux américains[1] en dehors des États-Unis.

Conformément à la réglementation FATCA, les titres américains détenus par toute institution financière qui n'adhère pas ou qualifiée non conforme au dispositif de la loi FATCA sera soumise à une retenue à la source de 30% sur (i) certaines sources de revenus américains, et (ii) les produits bruts issus de la vente ou de la cession d'actifs américains.

L'OPC relève du champ d'application de FATCA et à ce titre pourra demander aux porteurs de parts certaines informations rendues obligatoires.

Les États-Unis ont conclu un accord intergouvernemental pour la mise en œuvre de la loi FATCA avec plusieurs gouvernements. À cet égard, le gouvernement Français et Américain ont signé un accord intergouvernemental (« IGA »).

L'OPC respecte « le modèle 1 d'IGA » conclu entre la France et les États-Unis d'Amérique. L'OPC (ni aucun compartiment) ne s'attend à être soumis à une retenue à la source FATCA.

La loi FATCA exige que l'OPC collecte certaines informations sur l'identité (y compris les détails du droit de propriété, de détention et de distribution) des titulaires des comptes qui sont des résidents fiscaux américains, des entités contrôlant des résidents fiscaux américains et des résidents fiscaux non

américains qui ne se conforment pas aux dispositions FATCA ou qui ne fournissent pas toute information exacte, complète et précise requise en vertu de l'accord intergouvernemental « IGA ».

A cet égard, chaque porteur de part potentiel s'engage à fournir toute information demandée (y compris, sans toutefois s'y limiter, son numéro GIIN) par l'OPC, son entité déléguée ou le commercialisateur.

Les porteurs de parts potentiels informeront immédiatement par écrit l'OPC, son entité déléguée ou le commercialisateur de tout changement de circonstances dans leur statut FATCA ou de leur numéro GIIN.

En vertu de l'IGA, ces informations doivent être communiquées aux autorités fiscales Françaises, qui peuvent à leur tour les partager avec l'IRS ou avec d'autres autorités fiscales.

Les investisseurs qui n'auraient pas documenté leur statut FATCA de manière adéquate ou qui auraient refusé de communiquer leur statut FATCA ou les informations nécessaires dans les délais requis, pourraient être qualifiés de « récalcitrants » et faire l'objet d'une déclaration de la part de l'OPC ou leur société de gestion aux autorités fiscales ou gouvernementales compétentes.

Afin d'éviter les impacts potentiels résultant du mécanisme « Foreign Passthru Payment : paiement intermédiaire étranger » et empêcher toute retenue à la source sur de tels paiements, l'OPC ou son entité déléguée se réserve le droit d'interdire toute souscription dans l'OPC ou la vente des parts ou actions à toute FFI Non-participante « NPFFI[2] » notamment chaque fois qu'une telle interdiction est considérée légitime et justifiée par la protection des intérêts généraux des investisseurs dans l'OPC.

L'OPC et son représentant légal, le dépositaire de l'OPC ainsi que l'agent de transfert se réservent le droit, de manière discrétionnaire, de prévenir ou remédier à l'acquisition et/ou à la détention directe ou indirecte de parts ou d'actions de l'OPC par tout investisseur qui serait en violation des lois et règlementations applicables, ou lorsque la présence de ce dernier dans l'OPC pourrait entraîner des conséquences préjudiciables pour l'OPC ou pour d'autres investisseurs, y compris, mais sans s'y limiter, les sanctions FATCA.

A cette fin, l'OPC pourrait procéder au rejet de toute souscription ou exiger le rachat forcé des parts ou actions de l'OPC conformément aux conditions énoncées dans le règlement ou les statuts de l'OPC[3].

La loi FATCA est relativement nouvelle et sa mise en œuvre est en cours de développement. Bien que les informations ci-dessus résument la compréhension actuelle de la société de gestion, cette compréhension pourrait être incorrecte, ou la manière dont FATCA est mise en œuvre pourrait changer de manière à soumettre certains ou tous les investisseurs au prélèvement à la source de 30 %.

Les présentes dispositions ne valent ni analyse complète de toutes les règles et considérations fiscales ni conseil fiscal, et ne sauraient être considérées comme une liste complète de tous les risques fiscaux potentiels inhérents à la souscription ou à la détention de parts du FCP. Tout investisseur devra consulter son conseil habituel sur la fiscalité et les conséquences potentielles de la souscription, la détention ou le rachat de parts ou d'actions en application des lois auxquelles l'investisseur pourrait être soumis, et notamment l'application du régime de déclaration ou de retenue à la source au titre de FATCA concernant ses investissements dans l'OPC.

[1]L'expression " contribuable « personne américaine»" selon l'« Internal Revenue Code » américain désigne une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, une société de personnes ou une société créée aux Etats-Unis ou en vertu du droit fédéral américain ou d'un des Etats Fédérés américains, un trust si (i) un tribunal situé aux Etats-Unis aurait, selon la loi, le pouvoir de rendre des ordonnances ou des jugements concernant substantiellement toutes les questions relatives à l'administration du trust et si (ii) une ou plusieurs personnes américaines jouissent d'un droit de contrôle sur toutes les décisions substantielles du trust, ou sur la succession d'un défunt qui était citoyen ou résident des Etats-Unis.

[2]NPFFI ou FFI Non-Participante = établissement financier qui refuse de se conformer à FATCA soit en refusant de signer un contrat avec l'IRS soit en refusant d'identifier ses clients ou de faire le reporting aux autorités.

[3]Ce pouvoir s'étend également à toute personne (i) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (ii) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion de l'OPC, faire subir un dommage à l'OPC qu'il n'aurait autrement ni enduré ni subi.

Echange automatique d'informations fiscales (règlementation CRS) :

La France a signé des accords multilatéraux en matière d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, sur la base des « Normes Commune de Déclaration » (« NCD/CRS ») telles qu'adoptées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (« OCDE »).

Selon la loi relative à CRS, l'OPC ou la société de gestion doit fournir aux autorités fiscales locales certaines informations sur les actionnaires non-résidents en France. Ces informations étant ensuite communiquées aux autorités fiscales compétentes.

Les informations à communiquer aux autorités fiscales incluent des informations telles que le nom, l'adresse, le numéro d'identification fiscal (NIF), la date de naissance, le lieu de naissance (s'il figure dans les registres de l'institution financière), le numéro de compte, le solde du compte ou le cas échéant sa valeur en fin d'année et les paiements enregistrés sur le compte au cours de l'année civile).

Chaque investisseur accepte de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leurs distributeurs les informations et la documentation prescrite par la loi (y compris sans s'y limiter, son auto-certification) ainsi que toute documentation supplémentaire raisonnablement demandée qui pourrait être nécessaire pour se conformer à ses obligations de déclaration en vertu des normes CRS.

De plus amples informations sur les normes CRS sont disponibles sur les sites internet de l'OCDE et des autorités fiscales des Etats signataires de l'accord.

Tout porteur de parts ne donnant pas suite aux demandes d'informations ou documents par l'OPC : (i) peut être tenu responsable des sanctions infligées à l'OPC et qui sont imputables au défaut de l'actionnaire de fournir la documentation demandée, ou qui fournit une documentation incomplète ou incorrecte, et (ii) sera reporté aux autorités fiscales compétentes comme n'ayant pas fourni les informations nécessaires à l'identification de sa résidence fiscale et à son numéro d'identification fiscal.

2. Dispositions particulières

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE

Code ISIN

Action S - C : FR0014001WQ2
Action FA - C : FR001400SZL5
Action I CHF - C : FR0013294766
Action R EUR - C : FR0013295227
Action R CHF - C : FR0013295250
Action R CHF - D : FR0013295276
Action I - C : FR0013053451
Action R USD - C : FR0013295219
Action I CHF - D : FR0013294774
Action I2 - C/D : FR0013053444
Action I USD - C : FR0013294758
Action P - C : FR0013329828
Action PM - C : FR0013521184
Action M - C : FR0014001O60
Action S2 - C : FR0014003S49
Action O - D : FR001400IYA2

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectif de gestion

Le compartiment a pour objectif de surperformer l'indice BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE net de frais sur horizon d'investissement de 5 ans minimum en investissant dans des émetteurs analysés et sélectionnés selon des critères ESG et selon leur niveau d'émissions carbone.

Indicateur de référence

Afin d'évaluer la performance financière et la prise en compte de critères extra-financiers du fonds, la société de gestion utilise l'indice de référence BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (cours de clôture – coupons réinvestis - en euro).
Le Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index inclut des obligations en euro émises par des entreprises privées, à taux fixe et de qualité élevée investment grade. L'inclusion est basée sur la devise d'émission, et non sur le domicile de l'émetteur.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence :
https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-fixed-income-indices/#/

Enfin, la société de gestion utilise l'indice Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index afin de suivre l'objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille.

Cet indice a vocation à évaluer la prise en compte de la réduction de l'intensité carbone. Il ne saurait constituer un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Principales caractéristiques de gestion de l'OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	[2 ; 8]
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques Pays OCDE : de 90% à 100% Pays hors OCDE : de 0% à 10%
Devise de libellé des titres	Devises OCDE
Niveau de risque de change	Risque résiduel -5%/5% couvert dans les meilleurs délais

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit du compartiment peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est [2; 8].

Stratégies utilisées

Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier, au sein de l'univers d'investissement principalement composé des valeurs de l'indice de référence, les émetteurs présentant les opportunités de performance les plus attractives ajustée du risque. Les émetteurs sont également évalués au regard de leurs émissions de gaz à effet de serre et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) selon les critères décrits plus bas.

L'univers d'investissement est composé par émetteurs de qualité Investment Grade internationaux. Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme "haut rendement".

Le compartiment a pour ambition d'accompagner la transition énergétique afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, le compartiment sélectionne les émetteurs ayant les meilleures pratiques sociales c'est-à-dire ceux ayant un score Transition Juste supérieur à celui d'émetteurs comparables en termes de notation de crédit, secteur et valorisation de marché. La Transition Juste est une notion disposant que la transition énergétique ne doit pas se faire aux dépens de la question sociale.

Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur la conjugaison de deux analyses : d'une part, une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs (analyse financière), d'autre part, une analyse extra-financière des émetteurs basée sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Séquencement des étapes du processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

Etape 1 : Encadrement de l'univers d'investissement par l'application d'exclusions

1.1 Le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc …);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial**, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l'annexe pré-contractuelle SFDR).

**Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion.*
*** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.*
**** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.*

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues

à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

1.2 Sont par ailleurs exclus de l'univers d'investissement :

- les émetteurs qui n'ont pas déclaré d'objectif de réduction de leur empreinte carbone.
- les émetteurs ayant une note ESG et une note de Transition Juste (sous critère du pilier Social « S », cf. infra) inférieure ou égale à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note.

Etape 2 : Evaluation financière et extra-financière des titres de l'univers d'investissement

Cette deuxième étape consiste à réaliser une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement ainsi filtré. Ces évaluations vont permettre de déterminer le poids du titre au sein du portefeuille : le titre pourra être soit sur-pondéré (bonnes notes extra-financières et financières), exclu (mauvaises notes extra-financières) ou utilisé à des fins de contrôle du risque ou de respect des contraintes (notes intermédiaires). Dans son analyse, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre expérience et sa connaissance des sociétés, des rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, sur une équipe d'analystes financiers et extra financiers internes à la société de gestion, mais également des analyses financières et extra financières externes (« sell-side ») et enfin l'étude des données de marché (consensus).

L'analyse extra-financière s'appuie sur une approche « Best-in-class » permettant de favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue des critères ESG.

Limite de l'approche retenue :

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques, sont donc représentés dans cette approche et le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs d'activité ou émetteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels, le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi détaillée dans l'étape 1, la politique d'engagement du groupe (décrite infra ainsi que dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) et à des exclusions additionnelles relatives aux scores ESG (voir infra).

Les évaluations d'Amundi et critères d'exclusion reposent sur des données extra-financières rapportées par les entreprises et/ou estimées par des fournisseurs de données spécialisés sur la base de leurs propres méthodologies. Bien qu'ayant développé des cadres d'analyse propriétaires et ayant des capacités d'évaluation propres, la société de gestion n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la complétude, la mise à jour et la disponibilité continue des données extra-financières utilisées dans ce processus de gestion.

Aussi, au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG, d'une notation Transition Juste et d'une mesure de l'empreinte carbone.

2.1 Notation ESG

Une notation ESG est attribuée à chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

L'analyse ESG des Etats, distincte de l'analyse ESG des entreprises, est fondée sur une cinquantaine de critères représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé. Le modèle d'évaluation permet d'obtenir des scores relatifs aux risques et bonnes pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, pour chaque pays et de les traduire sur une échelle de A à G.

2.2 Score de Transition Juste

Le score de transition juste est le score moyen issus des 4 piliers suivants (sous-critères du score Social) :
1. Emploi : sécurité de l'emploi, formation
2. Engagement Sociétal : participation aux efforts publics
3. Territoires : favoriser le dialogue entre les parties prenantes, indispensable pour une transition juste
4. Approche commerciale : promotion de produits durables auprès de la clientèle

2.3 Nature des critères environnementaux de réduction carbone

Les données sur les émissions carbone sont fournies par un fournisseur de données externe.
Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les sept gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global en équivalent CO2.

Les émissions carbones sont réparties en 3 scopes :
- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : Ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaine de valeur.

L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3. Pour des raisons de robustesse des données, l'équipe de gestion fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.

Si une entreprise ne publie pas ses propres données, celles-ci sont modélisées par le fournisseur sur base de leur découpage sectoriel propre (> 500 secteurs) et de leur modèle input-output.

Une intensité carbone est ensuite définie pour chaque entreprise en rapportant ses émissions à son chiffre d'affaires (et/ou à sa valeur d'entreprise définie comme capitalisation boursière, y compris les liquidités + dette, ou EVIC). Elle est un indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille. L'unité est : tonnes de CO2 équivalent par Million € de chiffre d'affaires.

L'intensité du portefeuille est calculée comme la somme pondérée des intensités des entreprises le composant :
- Intensité Carbone Entreprise (i) = Émissions Carbone Entreprise (i) / Chiffre d'Affaires Entreprise (i)
- Intensité Carbone Portefeuille = ∑(Intensité Carbone Entreprise (i)* Poids en Portefeuille Entreprise (i))

L'ensemble des données carbone sont actuellement mises à jour trimestriellement sur base des informations fournies par notre provider ; elles sont mises à jour sur un pas mensuel afin de profiter des évolutions de manière dynamique.

Les données carbone étant des données encore perfectibles et les méthodologies des fournisseurs évoluant, nous nous réservons la possibilité de changer de prestataire si cela nous parait pertinent.

Limite(s) de l'approche « carbone » :

- En l'état actuel des données disponibles, les émissions de CO2e de certaines petites et moyennes entreprises et des émissions de scope 3 sont d'un accès difficile et incomplet et ne sont pas garanties. Des estimations sont parfois nécessaires pour pallier le manque de données, ou pour corriger des données qui sont reportées mais qui semblent aberrantes. Des modèles d'estimation (moyenne sectorielle, modèles de régression), peuvent donc être employés par le fournisseur de données.
- De plus, il existe généralement un décalage entre la date de publication des données liées aux émissions carbones des entreprises et la fréquence de publication des rapports extra financiers. Enfin, certains indicateurs ou instruments utilisés afin de favoriser les valeurs et/ou projets apporteurs de « solutions climat » sont susceptibles d'entraîner une augmentation de l'exposition aux secteurs à fort impact climatique et, in fine, une augmentation mécanique de l'intensité carbone du portefeuille.

L'intensité carbone du portefeuille correspond au ratio émissions sur chiffre d'affaires et facilite la comparaison intra et inter secteur. Une hausse du chiffre d'affaires peut en revanche mécaniquement faire diminuer le ratio, à émissions équivalentes. Bien qu'ayant développé des cadres d'analyse propriétaires et ayant des capacités d'évaluation propres, la société de gestion n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la complétude, la mise à jour et disponibilité continue des données extra-financières utilisées dans ce processus de gestion.

2.4 Politique d'engagement

Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. En plus de l'activité d'engagement habituelle (engagement continu avec les entreprises, engagement thématique, engagement collaboratif et le vote et le dialogue pré-assemblée générale), le processus d'investissement Net Zéro est accompagné d'une campagne d'engagement dédié au Net Zéro qui a pour objectif i) d'améliorer la transparence, la comparabilité et la responsabilité des entreprises en ce qui concerne la publication de leur impact et stratégie climatiques et (ii) d'inciter les entreprises à être plus ambitieuses dans leurs objectifs liés au climat, à des niveaux qu'Amundi considère alignés sur l'Accord de Paris, idéalement à un objectif de 1,5°C (validé par SBTi).

Plus d'information sont disponibles dans les rapports d'Engagement et de Vote publiés tous les ans par Amundi et disponibles sur le site www.amundi.fr.

Limite de l'approche « engagement » :
Si Amundi dédie des ressources significatives à la mise en œuvre de sa politique d'engagement, Amundi ne garantit pas un résultat positif automatique en termes d'amélioration des pratiques de durabilité des émetteurs engagés.

2.5 Analyse Crédit des émetteurs

En parallèle de l'analyse extra-financière, le compartiment s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'analyse crédit. Elle fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread. Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentiel de la qualité de crédit de l'émetteur.

Etape 3 : Construction du portefeuille

La construction du portefeuille suit le double objectif extra-financier suivant :

- un objectif d'amélioration de note (voir infra)
- un objectif de réduction de l'intensité carbone du portefeuille afin de tenter d'atteindre la neutralité à horizon 2050.

Pour ce faire, l'équipe de gestion applique les principes suivants :

- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des actionnaires, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;

- le niveau d'intensité carbone du portefeuille doit être inférieur ou égal à celui du Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index. La trajectoire de « décarbonation » retenue est basée sur la méthodologie Climate Transition Benchmark (CTB) telle que décrite par l'administrateur de l'indice utilisé pour évaluer la réduction de l'intensité carbone. Celui-ci associe une réduction initiale de -30% par rapport à son niveau de référence (intensité carbone de l'univers d'investissement[1] au 31/12/2020) puis une réduction progressive minimum de -7% par an en moyenne ultérieurement. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des actionnaires, en cas d'intensité carbone du portefeuille supérieure à celle de l'indice suite à une mise à jour des données carbone, une période de remédiation de 2 mois ;

- approche dite en « amélioration de note » :
  - la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination des 25% plus mauvais émetteurs. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30%.
  - La société de gestion sélectionne ensuite les émetteurs ayant les meilleures pratiques sociales c'est-à-dire ceux ayant une note Transition Juste supérieure à celle d'émetteurs comparables en termes de notation de crédit, secteur et valorisation de marché. La note Transition Juste (sous critère du pilier Social « S ») moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note Transition Juste moyenne pondérée de l'indice de référence.

- pour éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, le compartiment a une contrainte minimale de poids des secteurs ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation (« High Climate Impact Sector » ou HCIS). Il s'agit de secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil (comprenant notamment l'agriculture, les industries extractives, l'industrie manufacturière, la production et distribution d'électricité et de vapeur, la production et distribution d'eau, la gestion des déchets, la construction, le commerce, les transports et les activités immobilières). Ainsi, le poids des HCIS dans le portefeuille doit au moins correspondre à 75% du poids de ces mêmes secteurs dans l'indice de référence BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE.

Le risque du portefeuille est contrôlé rigoureusement à toutes les étapes du processus d'investissement. Les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises (cf. section Mesure de l'empreinte carbone).

Eléments spécifiques de communication auprès des investisseurs

En s'appuyant sur des fournisseurs de données indépendants et dument mentionnés, la société de gestion communique aux investisseurs une température cible de portefeuille liée aux activités des émetteurs sélectionnés à travers les rapports mensuels.
La comparaison de cet indicateur avec celui de l'indice de référence constitue un élément d'information quant à l'adéquation de la stratégie avec son objectif de contribution positive à la transition énergétique.

Le compartiment bénéficie du label ISR.

Actifs Utilisés

Actions
Le compartiment n'a pas vocation à investir dans des actions.

[1] Univers d'investissement de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index

Toutefois, le compartiment peut être exposé aux actions, dans une limite de 10% maximum de l'actif net, en raison de la détention d'obligations convertibles.

Produits de taux
Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

Le compartiment est investi au minimum à 90% de son actif en obligations privées ou publiques de l'OCDE, dont 2/3 minimum émis par des émetteurs privés. Les obligations sont émises principalement en euro.
Le compartiment peut investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change est couvert.
Le compartiment peut investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10%. Lorsque la nationalité émetteur est un pays émergent, il appartient aux pays de l'indicateur de référence.

Le compartiment peut investir dans tous types d'obligations :
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable,
- Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante)
- Obligations convertibles
- Titres subordonnés y compris complexes ((Obligations Convertibles Contingentes dites "Coco's")
- Obligations perpétuelles.

Le compartiment peut investir dans des obligations Convertibles Contingentes du secteur financier et de toute notation dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion peut recourir à des titres de notation « Investment Grade » (c'est-à-dire correspondant à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's ou jugées équivalentes par la Société de gestion) et à des titres dits "haut rendement" pouvant présenter un caractère spéculatif dans la limite de 10% de l'actif net (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D selon Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion).

Produits monétaires
Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire.
Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPCVM ou fonds d'investissement monétaires.

Devises
Le compartiment peut investir dans toutes les devises autorisées dans l'indice de référence.

Le risque de change est couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s'agit des OPC et fonds d'investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d'investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d'investissement.*

Il peut s'agir de placements collectifs et fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.
  Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit
☐ volatilité

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage (accessoirement sur les marchés de taux internationaux)
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- futures sur taux d'intérêt, de change

- options de taux, de change
- swaps de taux et de change
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- dérivés de crédit Credit Default Swap (CDS), indices de CDS (Itraxx, CDX), options sur CDS

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés et en des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars). Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille. Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les swaps de taux pourront être utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer le risque de change du portefeuille et/ou exposer le portefeuille à une devise. V
- Les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.
- Le compartiment peut conclure des dérivés de crédit (Credit Default Swap, Itraxx, CDX) pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur.

La somme des engagements issus des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

Utilisation de CDS

Les dérivés de crédit (Credit Default Swaps, indices de CDS tels que les Itraxx et CDX et options sur ces indices) sont utilisés soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☒ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)

☒ couverture
☒ exposition

☒ arbitrage (accessoirement sur les marchés de taux internationaux)
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- Obligations callable et puttable
- Obligations Convertibles Contingentes (10% maximum)
  Les obligations Contingent Convertibles sont des titres subordonnés qui présentent la particularité de pouvoir être convertis en actions par un fait générateur extérieur et un risque spécifique difficile à appréhender. Ce type d'actif présente notamment un risque de liquidité.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés
- couverture générale aux risques du portefeuille,
- les obligations callables et puttables sont utilisées pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au marché du crédit.

Dépôts

Le compartiment L'OPC peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations
☒ prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
☒ prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier
☒ sell and buy back et buy and sell back

Ces opérations portent sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion
☒ gestion de la trésorerie
☒ optimisation des revenus du compartiment
☒ contribution éventuelle à l'effet de levier du compartiment: pour optimiser sa stratégie, le compartiment peut de façon occasionnelle prendre des positions générant un effet de levier.
☐ couverture des positions short par emprunt de titres

Les prises et mises en pension et les opérations de sell and buy back et de buy and sell back permettent surtout de gérer la trésorerie et d'optimiser les revenus de OPCVM (prises en pension et buy and sell back en cas d'excédents de liquidités, mises en pensions et sell and buy back en cas de besoin de liquidités).
Les prêts de titres permettent d'optimiser la performance du compartiment par le rendement qu'ils génèrent.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opération	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100 %	100 %	90 %	20 %
Proportion attendue de l'actif net	25 %	25 %	22,5 %	5 %

La somme des engagements issus des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net.

La somme de l'exposition issue des titres vifs et de l'engagement est limitée à 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières
Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu
Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse

(en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment' peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) (accessoire) : ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.
Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents (accessoire) : le compartiment pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment' qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition : le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque lié aux obligations convertibles (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par le compartiment, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) : il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce

dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions (accessoire) : si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de change (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) : le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action S - C : Part réservée aux OPC d'Epargne Salariale gérés par les sociétés de gestion d'Amundi et aux OPC ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective (notamment les articles 39 et 83 du CGI) gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action FA - C : Réservée aux compagnies d'assurance-vie établies en France en tant que support d'unité de compte
Action I CHF - C : Réservée aux Institutionnels
Action R EUR - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action R CHF - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action R CHF - D : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action I - C : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux personnes morales / institutionnels
Action R USD - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action I CHF - D : Réservée aux Institutionnels
Action I2 - C/D : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux grands institutionnels

Action I USD - C : Réservée aux Institutionnels
Action P - C : Tous souscripteurs
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action S2 - C : Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action O - D : Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action I2 - C/D	Résultat net Capitalisation et/ou distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution	500 action(s)	1 cent-millième d'action	cent-millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 EUR	EUR
Action I USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 USD	USD

Action I CHF - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 CHF	CHF
Action R USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 USD	USD
Action R EUR - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action S - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action S2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action FA - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 action(s)	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action O - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R CHF - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 CHF	CHF

Action P - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

Fréquence de distribution
Action R2-D : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes
Action R4-D : trimestrielle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes
Action OR-D : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes
Action R-D : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

Amundi Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25 ou à 16h00 pour les demandes des seuls OPC nourriciers.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés max	J+5 ouvrés max
Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.
Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**
Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action S - C : 10,00 % maximum Action FA - C : 1,00 % maximum Action I CHF - C : Néant Action R EUR - C : Néant Action R CHF - C : Néant Action R CHF - D : Néant Action I - C : Néant Action R USD - C : Néant Action I CHF - D : Néant Action I2 - C/D : Néant Action I USD - C : Néant Action P - C : 1,00 % maximum Action PM - C : 10,00 % maximum Action M - C : 5,00 % maximum Action S2 - C : 10,00 % maximum Action O - D : 5,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action S - C : Néant Action FA - C : Néant Action I CHF - C : Néant Action R EUR - C : Néant Action R CHF - C : Néant Action R CHF - D : Néant Action I - C : Néant Action R USD - C : Néant Action I CHF - D : Néant Action I2 - C/D : Néant Action I USD - C : Néant Action P - C : Néant Action PM - C : Néant Action M - C : Néant Action S2 - C : Néant Action O - D : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action S - C : 0,08 % TTC maximum l'an Action FA - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action I CHF - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R EUR - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action R CHF - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action R CHF - D : 0,73 % TTC maximum l'an Action I - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R USD - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action I CHF - D : 0,68 % TTC maximum l'an Action I2 - C/D : 0,31 % TTC maximum l'an Action I USD - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action P - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action S2 - C : 0,55 % TTC maximum l'an Action O - D : 0,05 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action S - C : 0,12 % TTC Action FA - C : 0,17 % TTC Action I CHF - C : 0,12 % TTC Action R EUR - C : 0,17 % TTC Action R CHF - C : 0,17 % TTC Action R CHF - D : 0,17 % TTC Action I - C : 0,12 % TTC Action R USD - C : 0,17 % TTC Action I CHF - D : 0,12 % TTC Action I2 - C/D : 0,09 % TTC Action I USD - C : 0,12 % TTC Action P - C : 0,17 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC Action M - C : 0,17 % TTC Action S2 - C : 0,05 % TTC Action O - D : 0,05 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, la société de gestion a confié à Amundi Intermédiation, dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'OPC, l'exécution des transactions, en réalisant notamment :

- une prestation de conseil sur le choix des contreparties
- les demandes de mise en place des contrats de marché,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités, …), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.
La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;

- d’effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d’en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l’élargir. Toute proposition d’élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d’un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l’analyse et l’approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d’Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu’un responsable de la Conformité.

L’appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d’Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :
- risque de contrepartie : l’équipe Risques Crédit d’Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d’Amundi groupe, est chargée d’évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l’exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l’exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d’exécution sur une série d’éléments en fonction du type d’instrument et des marchés concernés (qualité de l’information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d’institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l’échelle de Standard & Poor’s lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d’Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.
Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d’exécution de la société de gestion.
L’appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d’Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l’exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l’exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d’exécution sur une série d’éléments en fonction du type d’instrument et des marchés concernés (qualité de l’information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD

Code ISIN

Action I2 - C : FR0013472503
Action M - C : FR0014001O11
Action O - C : FR0014005U92
Action R - C : FR0013340908
Action I - C : FR0013340932
Action P - C : FR0013340916
Action PM - C : FR0013521192

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer, après prise en compte des frais, l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10), en investissant dans une sélection d'obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, tout en intégrant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Indicateur de référence

L'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) (cours de clôture et coupons réinvestis) est composé d'obligations privées européennes de maturité supérieure à 18 mois, émises en euros et dont la notation est comprise entre BB- et BB+.

Cet indice est publié par ICE BofA ML et est disponible sur le site : www.mlindex.ml.com

L'administrateur de l'indice de référence, ICE BofA ML, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Principales caractéristiques de gestion de l'OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	[0 ; 10]
Zone géographique des émetteurs des titres	Pays OCDE : de 0% à 100% Pays hors OCDE : de 0% à 30%
Devise de libellé des titres	Devises OCDE
Niveau de risque de change	Le risque de change est couvert

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de l'OPC peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements possibles sur le marché du crédit.

Stratégies utilisées

Le compartiment est géré de manière active. L'univers d'investissement est composé des obligations publiques et privées internationales et principalement européennes.

Séquencement des étapes du processus d'investissement

A partir de l'univers d'investissement, la société de gestion sélectionne les titres en portefeuille selon un processus d'investissement qui se déroule en trois étapes successives :

- la première étape repose sur la constitution d'un univers d'émetteurs éligibles à partir d'une notation basée sur des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; ne sont retenus que les émetteurs dont la note ESG s'avère positive (émetteurs notés de A à D sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) afin d'éviter un risque financier et de réputation.

- la deuxième étape consiste à évaluer le risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur l'équipe des analystes crédit d'Amundi Asset Management, et leurs recommandations au travers des notations internes. La notation interne de crédit des titres est la résultante d'une analyse fondamentale, d'une évaluation de la volatilité des spreads de crédit et de leur valeur relative. Elle permet d'établir une liste classée de titres éligibles au sein de l'univers d'investissement.
  Cette deuxième étape s'appuie sur deux types d'analyse menées en parallèle :
  - l'analyse « bottom up » des émetteurs High Yield : elle s'attache à évaluer les fondamentaux des émetteurs eux-mêmes (capacité à générer de la trésorerie, capacité de désendettement) ainsi que de leur secteur (positionnement, barrières à l'entrée). Elle couvre également les caractéristiques juridiques des obligations (subordination) ainsi que leur niveau de restrictions ou « covenant » par rapport à leurs pairs.
  - l'analyse « top down » de l'environnement, des facteurs techniques et de la valorisation du marché : cette analyse vise à minimiser le risque systématique et optimiser le portefeuille via une gestion active du beta et de la duration du compartiment et de calibrer son exposition sectorielle et géographique.

- la troisième étape est la construction du portefeuille passant par la sélection des titres, leur calibrage par rapport à l'indice de référence et l'arbitrage, tout en s'assurant du respect des règles ISR d'Amundi.

Nature des critères ESG

L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation International du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

Parmi les critères génériques, sont notamment analysés :

- sur le pilier « environnement » : la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale.
- sur le pilier « social » : le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale

- sur le pilier « gouvernance » : l'indépendance du conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de la gouvernance.

En fonction des secteurs, des évaluations supplémentaires sur des critères spécifiques au niveau de la dimension environnementale et sociale peuvent être réalisées. Comme par exemple, la production d'énergies renouvelables pour les fournisseurs d'énergie, les véhicules écologiques et la sécurité des passagers pour l'industrie automobile ou encore la finance verte et les efforts entrepris pour favoriser l'accès aux services financiers dans le secteur bancaire.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur.

Approches ISR retenues

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et d'engagement.

1/ Le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc …);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial**, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l'annexe pré-contractuelle SFDR).

**Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion.*
*** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.*
**** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.*

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

2/ Via une approche « best in class », le compartiment cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

Le compartiment applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- exclusion des émetteurs notés F et G (sur une échelle de A à G) à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de F ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires ;

- la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C et ce afin de garantir un seuil minimal de prise en compte des critères ESG ;

- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination des 25% des plus mauvais émetteurs. A partir du 01/01/2026, ce pourcentage des titres les moins bien notés passera à 30%.

- au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

3/ Politique d'engagement

Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. Lorsque les informations collectées présentent quelques insuffisances, voire des contradictions entre les différents contributeurs (agences de notation extra-financière), les analystes extra-financiers élargissent leurs sources d'informations en s'appuyant notamment sur les rapports émis par les entreprises qui restent un élément incontournable dans l'appréciation de ces dernières. Des contacts sont également pris directement avec l'entreprise pour une investigation plus approfondie. Ces différentes informations sont complétées avec d'autres parties prenantes : médias, ONG, partenaires sociaux et associatifs, etc.

4/ Limite(s) des approches retenues

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) ainsi que la politique d'engagement du groupe.

Le compartiment bénéficie du label ISR.

Actifs Utilisés

Actions

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif en actions des sociétés de toutes tailles de capitalisation des Etats membres de l'OCDE.

Produits de taux

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés

L'univers d'investissement du Compartiment est centré sur les obligations « haut rendement » (« High Yield » i.e « catégorie spéculative » ou « Speculative Grade ») des marchés européens. Ces titres présentent un risque de crédit élevé.
Le portefeuille est ainsi composé de titres obligataires privés libellés en devises OCDE et émis par des émetteurs de l'OCDE, et plus principalement des pays européens. Au regard des conditions de marché, le Compartiment peut également investir jusqu'à 30% de son actif dans des titres obligataires publics libellés en devises OCDE et émis par des états de l'OCDE, et plus principalement des pays européens. La notation de ces titres obligataires va de BB+ à D sur l'échelle de Standard & Poor's et/ou Fitch et/ou allant de Ba1 à C sur l'échelle de Moody's et/ou jugées équivalentes par la société de gestion.

Le Compartiment peut investir dans des obligations privées ou publiques « haut rendement » non OCDE émises en euro dans la limite de 30 %.

Le Compartiment peut investir dans tous types d'obligations :

- obligations à taux fixe ;
- obligations à taux variable ;
- obligations indexées (inflation, Taux à Echéance Constante,…) ;
- CDO (limités à 10 % maximum de l'actif net, sans limitation de notation)
- autres : titres participatifs, Asset Back Securities, Mortgage Back Securities, titres subordonnés, obligations perpétuelles.

Les Asset Back Securities et les Mortgage Back Securities se concentrent sur les tranches AAA - BBB- avec possibilité d'investir toutefois jusqu'à 5 % maximum sur des tranches BB sur l'échelle de Standard&Poor's et/ou Fitch et/ou tranche Ba selon Moody's et/ou jugées équivalents par la société de gestion.

Fourchette de sensibilité : 0 à 10.

Produits monétaires

En vitesse de croisière, les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière. L'allocation d'une partie de l'actif dans ces instruments résulte du processus de construction du portefeuille visant à dégager une performance supérieure à celle de l'indice de référence.

Les instruments du marché monétaire sont soit des investissements en OPC monétaires soit des titres d'Etat courts (BTF, BTAN).

Les instruments du marché monétaire peuvent également être un support d'investissement d'attente, en période de montée en charge du portefeuille.

Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPC monétaires

Devises

Toutes devises OCDE.
Le risque de change est couvert.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s'agit des OPC et fonds d'investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d'investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d'investissement.*

Il peut s'agir de placements collectifs et fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.
  Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☒ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit
☒ autres risques, volatilité, dividendes

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage (accessoirement sur les marchés de taux internationaux)
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- futures sur taux d'intérêt, de change, sur actions
- options de taux, de change
- swaps de taux et de change
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- dérivés de crédit Credit Default Swap (CDS); indices de CDS (Itraxx, CDX), options sur CDS, CDS single name
- contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap)
  Le compartiment peut conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivantes :
  - taux fixe ;
  - taux variable (indexés sur l'Ester, l'Euribor, ou toute autre référence de marché) ;
  - performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement

- optionnel lié à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement
- dividendes (nets ou bruts)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture ou exposition du risque actions
- couverture ou exposition du risque de taux
- couverture ou exposition du risque de change
- couverture ou exposition du risque de crédit
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques mentionnés ci-dessus
- les contrats à terme sont utilisés (i) à l'achat et à la vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires ou actions, et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays ou zones (ii) à l'achat et ou à la vente sur les indices de volatilité des marchés d'actions, soit dans le but de protéger le portefeuille contre une hausse de la volatilité des marchés, soit pour l'exposer à la baisse de la volatilité.
- les futures de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en couvrant l'exposition du portefeuille.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent :
  (i) en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés
  (ii) des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars).
- les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en couvrant l'exposition du portefeuille.
- les swaps de taux peuvent être utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer le risque de change du portefeuille.
- les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.
- le compartiment peut conclure des dérivés de crédit (Credit Default Swap, Itraxx, CDX) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. Les investissements en dérivés de crédit sont soumis aux mêmes limites de notation que les investissements en titres vifs.
- le compartiment peut conclure des contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) dans le but de couvrir le portefeuille et se protéger contre les risques listés ci-dessus. Les actifs détenus par le compartiment et sur lesquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.
  A titre indicatif, les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 10 % de l'actif net, avec un maximum de 100 % de l'actif net.

La somme des engagements issus des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☒ action

☒ taux

☒ change

☒ crédit

☒ autre risque : volatilité, dividendes

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage (accessoirement sur les marchés de taux internationaux)
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- BMTN
- EMTN
- Obligations structurées : obligations convertibles, échangeables, OCEANE...
- Credit Linked Notes (CLN)
- Loans Part Note (LPN)
- Warrants
- Obligations puttable/ callable
- Obligations Convertibles Contingentes (10% maximum)
  Les obligations Contingent Convertibles sont des titres subordonnés qui présentent la particularité de pouvoir être convertis en actions par un fait générateur extérieur et un risque spécifique difficile à appréhender. Ce type d'actif présente notamment un risque de liquidité.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés
- couverture générale aux risques du portefeuille, de certains risques, titres
- reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- augmentation de l'exposition au marché

Dépôts

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10 % de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations
☒ prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
☒ prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier
☒ sell and buy back et buy and sell back

Ces opérations portent sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion
☒ gestion de la trésorerie
☒ optimisation des revenus du compartiment
☒ contribution éventuelle à l'effet de levier du compartiment: pour optimiser sa stratégie, le Compartiment peut de façon occasionnelle prendre des positions générant un effet de levier

☐ couverture des positions short par emprunt de titres

Les prises et mises en pension et les opérations de sell and buy back et de buy and sell back permettent surtout de gérer la trésorerie et d'optimiser les revenus du compartiment (prises en pension et buy and sell back en cas d'excédents de liquidités, mises en pensions et sell and buy back en cas de besoin de liquidités).
Les prêts de titres permettent d'optimiser la performance du compartiment par le rendement qu'ils génèrent.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opération	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100 %	100 %	90 %	20 %
Proportion attendue de l'actif net	25 %	25 %	0 %	0 %

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières
Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu
Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : le compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.
Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition : le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque lié aux obligations convertibles : il s'agit du risque de baisse des obligations convertibles lié aux variations de taux d'intérêt, aux variations des actions sous-jacentes, aux risques de crédit ainsi qu'aux variations de la volatilité. En cas de hausse des taux d'intérêt, de baisse de la volatilité implicite des obligations convertibles, de baisse des actions sous-jacentes et/ou de la dégradation du crédit des émetteurs des obligations convertibles détenues par le compartiment, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) : il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque actions (accessoire) : si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque lié à la capitalisation des sociétés (accessoire) : sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations.
La valeur liquidative du compartiment peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) : le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action I2 - C : Plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action O - C : Réservée aux fonds nourriciers gérés par le groupe Amundi
Action R - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale.
Action I - C : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux personnes morales / institutionnels
Action P - C : Tous souscripteurs
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action R - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action P - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 EUR	EUR
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action O - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

Amundi Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés max	J+5 ouvrés max
Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :

La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**
Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action I2 - C : Néant Action M - C : 5,00 % maximum Action O - C : 5,00 % maximum* Action R - C : Néant Action I - C : Néant Action P - C : 1,00 % maximum Action PM - C : 10,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action I2 - C : Néant Action M - C : Néant Action O - C : Néant Action R - C : Néant Action I - C : Néant Action P - C : Néant Action PM - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

* **Exonération** : fonds nourriciers gérés par le groupe Amundi.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action I2 - C : 0,21 % TTC maximum l'an Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action O - C : 0,05 % TTC maximum l'an Action R - C : 0,58 % TTC maximum l'an Action I - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action P - C : 1,08 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,08 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action I2 - C : 0,09 % TTC Action M - C : 0,17 % TTC Action O - C : 0,05 % TTC Action R - C : 0,17 % TTC Action I - C : 0,12 % TTC

			Action P - C : 0,17 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Action I2 - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action M - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action O - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action R - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action I - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action P - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence » Action PM - C : 20,00 % annuel maximum de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de « l'actif de référence »

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)

- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Commission de surperformance

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10)

Ainsi, à compter du 1er juin 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représente 20,00 % maximum de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de l'action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fait l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

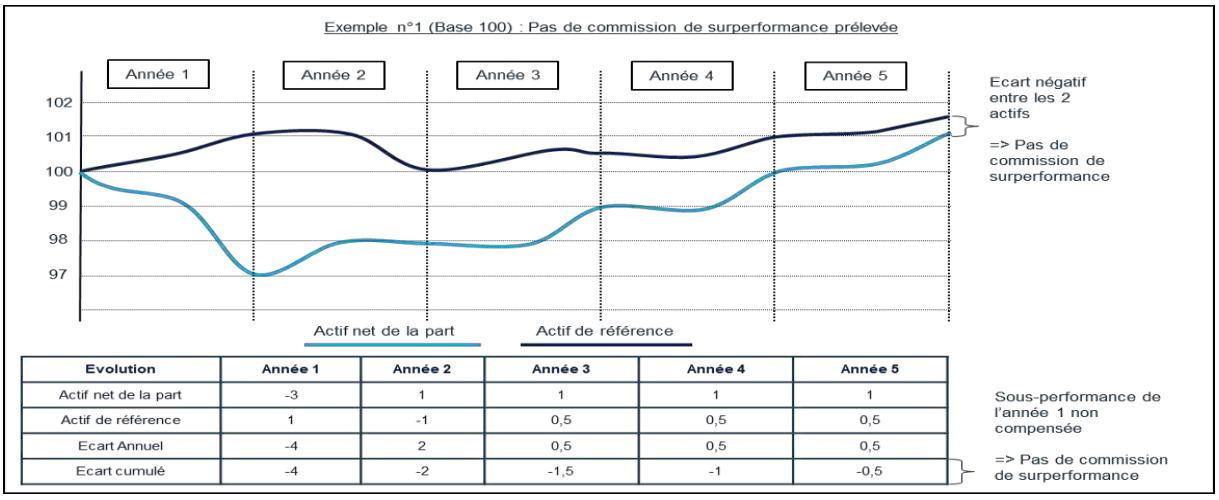
Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance est nulle et fait l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigibles à date d'anniversaire et sont payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Les 3 exemples ci-dessous illustrent la méthode décrite pour des périodes d'observation de 5 ans :

Cas d'une sous-performance non compensée :

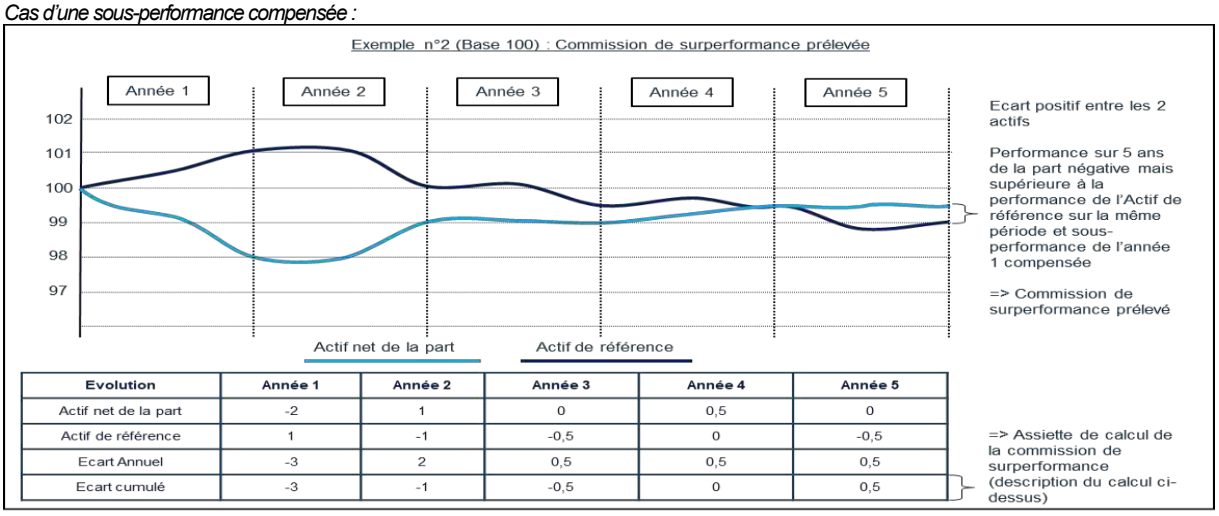


Evolution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Actif net de la part	-3	1	1	1	1
Actif de référence	1	-1	0,5	0,5	0,5
Ecart Annuel	-4	2	0,5	0,5	0,5
Ecart cumulé	-4	-2	-1,5	-1	-0,5

Sous-performance de l'année 1 non compensée

=> Pas de commission de surperformance

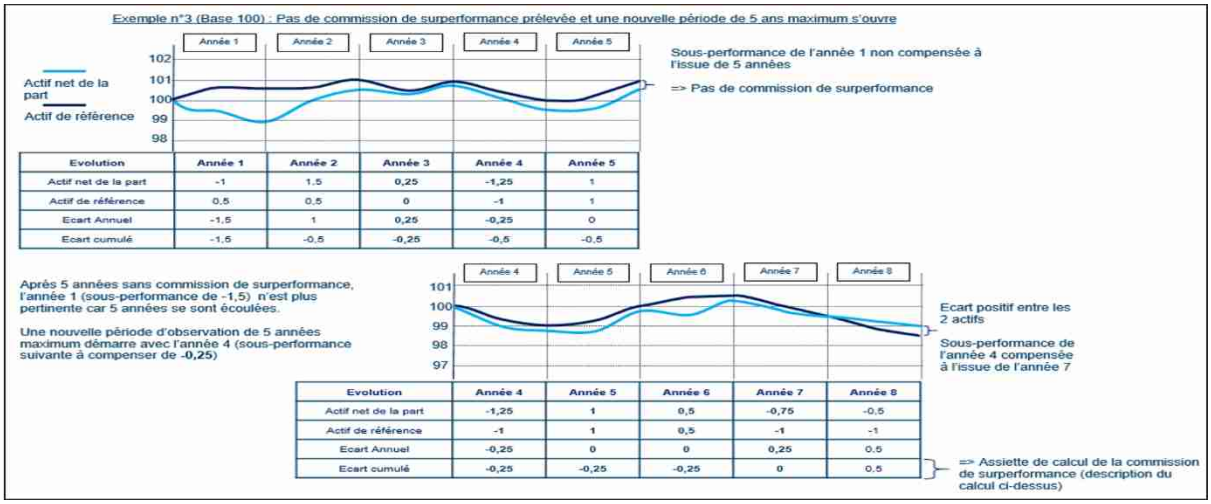
Cas d'une sous-performance compensée :



Evolution	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Actif net de la part	-2	1	0	0,5	0
Actif de référence	1	-1	-0,5	0	-0,5
Ecart Annuel	-3	2	0,5	0,5	0,5
Ecart cumulé	-3	-1	-0,5	0	0,5

=> Assiette de calcul de la commission de surperformance (description du calcul ci-dessus)

Cas d'une sous-performance non compensée et une nouvelle période d'observation s'ouvre l'année d'une sous-performance :



Pour plus de détails, merci de vous référer aux orientations ESMA n°34-39-968 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs, tels que modifiés, ainsi que les Q&A associés publiés par l'ESMA.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, la société de gestion a confié à Amundi Intermédiation, dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'OPC, l'exécution des transactions, en réalisant notamment :

- une prestation de conseil sur le choix des contreparties
- les demandes de mise en place des contrats de marché,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités, …), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.
La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d'un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

L'appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :
- risque de contrepartie : l'équipe Risques Crédit d'Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d'Amundi groupe, est chargée d'évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d'institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.
Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d'exécution de la société de gestion.
L'appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND

Code ISIN

Action P - C : FR0013411741
Action P USD - C : FR0014001O52
Action OPTIMUM - C : FR0014005UB9
Action R - C : FR0013332160
Action DP - C : FR0013188745
Action R1 - C : FR0013275245
Action I2 - C : FR0013188737
Action R2 - D : FR0013275252
Action R3 - C : FR0013521150
Action I USD - C : FR0013521168
Action R USD - C : FR0013521176
Action O - C : FR0013526134
Action R4 - D : FR0014001O45
Action OR - D : FR00140020P7
Action M - C : FR0014001O37
Action PM - C : FR0014001O29
Action S2 - C : FR0014003QP2
Action I CHF - C : FR0014003QR8
Action I GBP - C : FR0014003QQ0
Action R - D : FR001400CLZ9
Action R6 - C : FR001400CWW3
Action R5 EUR - C : FR001400CWV5
Action I - C : FR0013188729

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectif de gestion

L'objectif du compartiment est d'offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites "green bonds" en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

L'impact environnemental est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tC02e) évitées.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index, Total Return Index, Value Hedged EUR ».

Cet indice est représentatif des obligations vertes ("green bonds") de qualité « Investment Grade » et construit selon la méthodologie de MSCI ESG Research. Il est couvert du risque de change en euro et calculé coupons réinvestis.

La méthodologie de construction complète de l'Indice « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index » est publiée et est disponible sur le site internet suivant :
https://www.msci.com/documents/10199/242721/Barclays_MSCI_Green_Bond_Index.pdf/6e4d942a-0ce4-4e70-9aff-d7643e1bde96

L’administrateur de l’indice de référence est inscrit sur le registre d’administrateurs et d’indices de référence tenu par l’ESMA.

L'objectif de développement durable au sens de l’article 9 du Règlement « Disclosure » est atteint en investissant dans des obligations vertes dont l'impact sur l'environnement est positif, lequel est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tC02e) évitées.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d’une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d’investissement

Principales caractéristiques de gestion de l’OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	[0;10]
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques
Devise de libellé des titres	Toutes les devises
Niveau de risque de change	10% maximum

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de l’OPC peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit.

Stratégies utilisées

Univers d’investissement

Le compartiment a une approche thématique. L’univers d’investissement est constitué des obligations vertes respectant les Green Bonds Principles, sans restrictions de devise dont l’impact positif sur la transition énergétique et écologie est évaluable.

1- Politique d’exclusion d’Amundi

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc …);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l’un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial**, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d’Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d’Investissement Responsable d’Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l’annexe pré-contractuelle SFDR).

**Ces exclusions s’appliquent à toutes les sociétés de gestion.*
*** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : “Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d’influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l’homme, des normes de travail et de l’environnement, et de lutte contre la corruption.*

**** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.*

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

2- Critères d'éligibilité des titres de l'univers d'investissement

Les obligations vertes ("green bonds") ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental.
Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à :

1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds
Les objets de financements doivent être clairement identifiés et décris dans la documentation règlementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice environnemental facilement identifiable.

2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets
Un émetteur d'obligations vertes doit préciser (i) les processus, (ii) critères de sélection et (iii) objectifs environnementaux cible ayant conduits à sélectionner les projets financés.

3/ à la gestion des fonds levés
Les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier.

4/ au reporting
Les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effectives des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Les objets de financement doivent être en rapport avec des catégories environnementales telles que les énergies alternatives, l'efficacité énergétique etc… Ces critères, susceptibles d'évolution, sont en ligne avec le guide de bonnes pratiques à l'émission d'un Green Bonds tel que défini par les Green Bonds Principles. Ils sont susceptibles de changer.

Par ailleurs, l'impact positif sur la transition énergétique et écologique des obligations vertes de l'univers d'investissement doit être évaluable. Pour ce faire, le gérant devra étudier les documents réglementaires et les rapports d'activité de ces titres obligataires.
A cette fin, la société de gestion procède à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évités) par les obligations vertes et exclue de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.

Les indicateurs d'impact mesurent l'impact environnemental des projets financés. Ils se focalisent sur la bonne gouvernance des projets et données fournies par l'émetteur, ils ne tiennent pas compte du secteur d'activité de l'émetteur et ne constituent pas des critères d'exclusion à destination des émetteurs en évaluant des sociétés en fonction de leurs bonnes pratiques ESG et/ou des secteurs dans leur ensemble.
Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations vertes et n'entraîne aucune exclusion sectorielle et, par conséquent, l'univers et le portefeuille comporte potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

3- Evaluation des émetteurs des titres éligibles

Sur la base de l'univers d'investissement ainsi constitué, la société de gestion évaluera les fondamentaux des émetteurs des titres sélectionnés au regard de leur qualité extra-financière puis de leur qualité de crédit ensuite.

a) Evaluation ESG de la société de gestion

Pour évaluer la qualité extra-financière des émetteurs des obligations vertes et des projets financés, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse des critères ESG portant notamment sur la dimension environnementale de ces derniers. Elle s'appuie également sur les critères sociaux et de gouvernance. L'analyse ESG a pour but de sensibiliser et d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Cette note se base sur un référentiel de critères, comme par exemple :

- la consommation d'énergie et les émissions de CO2, la gestion des déchets produits, la consommation en eau…sur la dimension environnementale (**E**);
- le respect des droits de l'homme, le taux d'accidents…sur la dimension sociale (**S**);
- la structure du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la lutte contre la corruption… sur la dimension de la gouvernance (**G**).

L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés :

- Attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) - avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés;
- La prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.

La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.

Sont exclus de l'univers du compartiment, les émetteurs dont la note ESG s'avère défavorable (F et G).

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

- L'analyse ESG de la société de gestion présente les 8 caractéristiques suivantes. Celle-ci est :

  - **Fondamentale** : privilégiant un regard critique sur les données externes et le contact direct avec les entreprises,
  - **Multicritères** : l'entreprise est évaluée selon une quarantaine de critères, la note ESG de l'entreprise étant une moyenne pondérée des notes E, S et G. La pondération varie selon le secteur auquel appartient la valeur. Le choix des critères et de leur pondération est le fruit de l'expertise de l'équipe d'analyse ESG.
  - **Relative et sectorielle** : il s'agit de comparer les comportements dans un secteur donné, sans discriminer le secteur d'activité dans lequel opère l'entreprise (**approche Best in Class**). L'analyse extra-financière est une analyse dite « best in class », c'est-à-dire comparant les valeurs d'un même secteur entre elles. Elle favorise donc la sélection des entreprises les mieux positionnées pour gérer les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable au sein de secteurs d'activités homogènes. Par conséquent, il pourra y avoir en portefeuille des obligations vertes d'émetteurs polluants dès lors que les pratiques de ces émetteurs sont jugées meilleures que celles de leurs pairs (approche Best-in-class). Aucun secteur n'est exclu a priori de par la mise en œuvre de la méthodologie ESG.
  - **Prospective** : il s'agit d'identifier les risques et opportunités ESG des entreprises en fonction de leur modèle économique,
  - **Dynamique** : il s'agit d'intégrer tout événement significatif à l'évaluation, comme par exemple, les controverses pouvant impacter la note du critère concerné. En fonction de leur degré de

gravité, de leur caractère répétitif et de la réponse de l'entreprise, ces controverses peuvent entrainer l'exclusion de la valeur concernée selon l'appréciation de la société de gestion.

De plus, elle répond à une triple exigence. Elle est :

- **Systématique** : l'ensemble des valeurs analysées est systématiquement passé au crible d'un ensemble de critères qui constituent le référentiel d'analyse.
- **Universelle** : les critères du référentiel s'appuient sur des textes internationaux universellement reconnus, tels que ceux du Pacte Mondial, du Protocole de Kyoto, des Objectifs du Millénaire, des Principes de Gouvernement de l'Entreprise de l'OCDE, etc.
- **Transparente** : à tout instant la note d'une valeur peut être justifiée via un arbre de décision se basant sur les scores de la valeur obtenus sur les différents critères du référentiel.

L'analyse ESG permet ainsi de mieux apprécier l'entreprise dans sa globalité et favorise ainsi une meilleure connaissance des risques et des opportunités sectorielles propres à l'entreprise (par exemple, l'accès aux médicaments dans l'industrie pharmaceutique ou l'émission de gaz à effet de serre dans l'industrie automobile…).

- Cette analyse se déroule, pour chaque entreprise de l'univers d'investissement du compartiment, en deux étapes successives :
  - La première étape repose sur l'étude du secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités liés au secteur d'activité.
  - La seconde consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.

Limite(s) de l'approche retenue
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, selon la méthodologie ci-dessus, **une politique de dialogue** est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Le portefeuille constitué d'obligations vertes ayant ainsi fait l'objet d'un filtre ESG est soumis à une analyse intégrant des critères financiers traditionnels.

b) Evaluation financière de la société de gestion

Stratégie taux :
A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionne alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.

Le portefeuille du compartiment est composé d'obligations publiques et privées émises en toutes devises par des entités de toute zone géographique et de produits de titrisation de type Asset Backed Securities (ABS) et Mortgage Backed Securities (MBS) dans la limite de 10% de l'actif net.

Stratégie devises :
Stratégie de couverture du risque devises : positions acheteuses et/ou vendeuses de devises par le biais d'opérations au comptant et à terme afin de limiter l'exposition totale aux devises hors euro à 10% de l'actif net.

Accessoirement, des opérations d'arbitrage sur les marchés de taux internationaux sont mises en place.

Actifs Utilisés

Actions

Le compartiment n'a pas vocation à être exposé aux marchés des actions.

Produits de taux

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le compartiment investit 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supra-nationaux, des entreprises privées ou publiques dont :

- Obligations à taux fixe et à taux variable,
- Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante)
- Titres subordonnés issus de tout type d'émetteur bancaire, corporate ou assurance
- Asset Backed Securities (ABS : titres issus de la titrisation de portefeuilles d'emprunts de crédit non-hypothécaire) et Mortgage Backed Securities (MBS : titres issus de la titrisation de portefeuilles d'emprunts hypothécaires) dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Si le titre est noté par plusieurs agences, il y a lieu de retenir la note médiane pour l'application de cette disposition.

Dans la limite de 15% de l'actif net, la gestion peut également recourir à des titres dits "haut rendement" (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D sur l'échelle de Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion) ainsi qu'à des titres non notés, ces titres pouvant présenter un caractère spéculatif.

L'exposition à des obligations de dette émergente (hors OCDE) est limitée à 15% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité : de 0 à 10

Produits monétaires

Le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net en instruments du marché monétaire.
Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPC ou fonds d'investissement monétaires.

Devises

Le compartiment peut investir dans tous types de devises
Le risque de change est couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro de 10% de l'actif net.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s'agit des OPC et fonds d'investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d'investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d'investissement.*

Il peut s'agir de placements collectifs et fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.
  Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☐ crédit
☐ volatilité

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage (accessoirement sur les marchés de taux internationaux)
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- futures sur taux d'intérêt,
- options de taux,
- swaps de taux et de change
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
- les contrats à terme sont utilisés :
  (i) en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires ou actions et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays,
  (ii) en achat et en vente sur les indices de volatilité des marchés d'actions soit dans le but de protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés, soit pour l'exposer à la baisse de la volatilité.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent :
  (i) en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés
  (ii) des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars).
- les swaps de taux sont utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer le risque de change du portefeuille et/ou exposer le portefeuille à une devise.
- les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.

La somme des engagements issus des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

Utilisation de CDS
Les dérivés de crédit (Credit Default Swaps, indices de CDS tels que les Itraxx et CDX et options sur ces indices) sont utilisés soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)
☐ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- obligations callables et puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés
- les obligations callables et puttables sont utilisées pour ajuster l'exposition au marché du crédit

Dépôts

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Le compartiment n'a pas recours à ce type d'opérations.

La somme de l'exposition issue des dérivés et des titres vifs est limitée à 200% de l'actif net.

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières
Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu

Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) : le compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.
Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents : le compartiment peut investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative peut baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à la surexposition : le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-

exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de change (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque lié aux arbitrages (accessoire) : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action P - C : Tous souscripteurs
Action P USD - C : Tous souscripteurs
Action OPTIMUM - C : Strictement réservée à la souscription en unités de comptes Optimum Vie
Action R - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action DP - C : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux clients de plateformes de distribution situées aux Pays-Bas
Action R1 - C : Réservée aux investissements directs ou indirects du groupe ABN AMRO, notamment dans le cadre de sa gestion discrétionnaire
Action I2 - C : Réservée aux grands institutionnels
Action R2 - D : Réservée aux investissements directs ou indirects du groupe ABN AMRO, notamment dans le cadre de sa gestion conseillée et à ceux du groupe Commerzbank
Action R3 - C : Réservée aux clients d'Amundi Iberia
Action I USD - C : Réservée aux personnes morales / institutionnels
Action R USD - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action O - C : Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action R4 - D : Strictement réservée à ING
Action OR - D : Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action S2 - C : Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action I CHF - C : Réservée aux personnes morales / institutionnels
Action I GBP - C : Réservée aux personnes morales / institutionnels
Action R - D : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale

Action R6 - C : Strictement réservée à BNP Paribas Fortis Group
Action R5 EUR - C : Strictement réservée au Groupe Altis et ses clients
Action I - C : Réservée aux personnes morales / institutionnels

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	973,42 EUR	EUR
Action I2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	5 000 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	9 983,17 EUR	EUR
Action DP - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	99,37 EUR	EUR
Action R - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	101,15 EUR	EUR

	Capitalisation					
Action R1 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	5 000 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	9,96 EUR	EUR
Action R2 - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	98,33 EUR	EUR
Action P - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R3 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 000 USD	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 USD	USD
Action R USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 USD	USD
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R4 - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

Action P USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 USD	USD
Action I CHF - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 CHF	CHF
Action I GBP - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 GBP	GBP
Action S2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action OPTIMUM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R6 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action O - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action OR - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action R5 EUR - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées	10 000 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 EUR	EUR

	Capitalisation					

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

Amundi Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25 à l'exception de celles provenant des OPC nourriciers pour lesquelles l'heure limite est fixée à 16 heures.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés max	J+5 ouvrés max
Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**
Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action P - C : 1,00 % maximum Action P USD - C : 1,00 % maximum Action OPTIMUM - C : 1,00 % maximum Action R - C : Néant Action DP - C : 1,00 % maximum Action R1 - C : Néant Action I2 - C : Néant Action R2 - D : Néant Action R3 - C : Néant Action I USD - C : Néant Action R USD - C : Néant Action O - C : 5,00 % maximum Action R4 - D : Néant Action OR - D : 5,00 % maximum Action M - C : 5,00 % maximum Action PM - C : 1,00 % maximum Action S2 - C : 10,00 % maximum Action I CHF - C : Néant Action I GBP - C : Néant Action R - D : Néant Action R6 - C : Néant Action R5 EUR - C : Néant Action I - C : Néant
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action P - C : Néant Action P USD - C : Néant Action OPTIMUM - C : Néant Action R - C : Néant Action DP - C : Néant Action R1 - C : Néant Action I2 - C : Néant Action R2 - D : Néant Action R3 - C : Néant Action I USD - C : Néant Action R USD - C : Néant Action O - C : Néant Action R4 - D : Néant Action OR - D : Néant Action M - C : Néant Action PM - C : Néant Action S2 - C : Néant Action I CHF - C : Néant Action I GBP - C : Néant Action R - D : Néant Action R6 - C : Néant Action R5 EUR - C : Néant

		Action I - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action P - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action P USD - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action OPTIMUM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action R - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action DP - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action R1 - C : 0,18 % TTC maximum l'an Action I2 - C : 0,21 % TTC maximum l'an Action R2 - D : 0,63 % TTC maximum l'an Action R3 - C : 0,13 % TTC maximum l'an Action I USD - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R USD - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action O - C : 0,05 % TTC maximum l'an Action R4 - D : 0,63 % TTC maximum l'an Action OR - D : 0,05 % TTC maximum l'an Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action S2 - C : 0,55 % TTC maximum l'an Action I CHF - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action I GBP - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R - D : 0,73 % TTC maximum l'an Action R6 - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action R5 EUR - C : 0,18 % TTC maximum l'an Action I - C : 0,68 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action P - C : 0,17 % TTC Action P USD - C : 0,17 % TTC Action OPTIMUM - C : 0,17 % TTC Action R - C : 0,17 % TTC Action DP - C : 0,17 % TTC Action R1 - C : 0,12 % TTC Action I2 - C : 0,09 % TTC Action R2 - D : 0,17 % TTC Action R3 - C : 0,17 % TTC

			Action I USD - C : 0,12 % TTC Action R USD - C : 0,17 % TTC Action O - C : 0,05 % TTC Action R4 - D : 0,17 % TTC Action OR - D : 0,05 % TTC Action M - C : 0,17 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC Action S2 - C : 0,05 % TTC Action I CHF - C : 0,12 % TTC Action I GBP - C : 0,12 % TTC Action R - D : 0,17 % TTC Action R6 - C : 0,17 % TTC Action R5 EUR - C : 0,12 % TTC Action I - C : 0,12 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, la société de gestion a confié à Amundi Intermédiation, dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'OPC, l'exécution des transactions, en réalisant notamment :

- une prestation de conseil sur le choix des contreparties
- les demandes de mise en place des contrats de marché,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités, …), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.
La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d'un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

L'appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :
- risque de contrepartie : l'équipe Risques Crédit d'Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d'Amundi groupe, est chargée d'évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d'institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.

Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d'exécution de la société de gestion.
L'appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT

Code ISIN

Action I - C : FR0010035162
Action I - D : FR0010111146
Action P - C : FR0010749853
Action S - C : FR0013472479
Action R1 - C : FR001400N8T1
Action FA - C : FR001400SZK7
Action R - C : FR0013334570
Action I2 - C : FR0013455359
Action OPTIMUM - C : FR0013460193
Action O - C : FR0013521218
Action PM - C : FR0013521200
Action M - C : FR0014001O03
Action S3 - C : FR001400HDO9

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate, en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales libellées en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du compartiment.

Indicateur de référence

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate (cours de clôture et coupons réinvestis) est composé de titres obligataires émis en Euro par des émetteurs privés (industriels, financiers et utilities) dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de notation de Standard & Poor's et Baa3 dans l'échelle Moody's (catégorie de notation investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions doivent avoir une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. La nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant.

Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds :
L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Principales caractéristiques de gestion de l'OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	2 ; 8
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de votre fonds peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit sera [0;+10].

Stratégies utilisées

Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, basé sur 2 axes de performance : la gestion du risque de taux (analyse économique et sectorielle) et la gestion du risque de crédit (sélection des émetteurs et des titres).

Gestion du risque de taux :
L'exposition aux taux d'intérêt du compartiment est fonction des prévisions de l'équipe de gestion sur l'évolution du niveau général des taux d'intérêt.

Gestion du risque de crédit :
Pour sélectionner les émetteurs, l'équipe de gestion s'appuie sur la conjugaison de deux analyses : d'une part, une analyse extra-financière sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), d'autre part, une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs (analyse financière).

Sélection des titres d'Etat et accessoirement de titres crédit sur la base de l'analyse extra-financière.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au compartiment, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Séquencement des étapes du processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives:

- La première étape repose sur la constitution d'un univers d'émetteurs éligibles pour le compartiment qui ne retient que les émetteurs dont la note ESG s'avère positive (émetteurs notés de A à D sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) afin d'éviter un risque financier et de réputation.
- La deuxième étape consiste à évaluer le risque de crédit des émetteurs éligibles en s'appuyant sur l'équipe des analystes crédit d'Amundi Asset Management et leurs recommandations au travers des notations internes. La vue fondamentale se base sur le profil de l'entreprise (positionnement géographique, sectoriel…) et les risques financiers (les prévisions de croissance, de marge, les ratios d'endettement, la génération de flux…).
- La troisième étape est la construction du portefeuille basée sur une sélection des notes ESG les plus favorables, respectant une haute qualité de crédit des instruments sélectionnés. Cette vue est associée à une étude de la valorisation de marché en absolu et en relatif par rapport aux comparables sectoriels et aux émetteurs ayant la même note.

Stratégie extra-financière

Pour sélectionner les valeurs éligibles au compartiment, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Cette analyse est menée selon une approche « Best-in-Class » qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le compartiment applique des exclusions.
Au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG.

Le compartiment applique la politique d'exclusion suivante :
- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l'annexe pré-contractuelle SFDR).

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. ».
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

En outre, le compartiment applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

Enfin, le compartiment exclut les émetteurs notés F et G (sur une échelle de A à G) à l'achat ; en cas de dégradation de notation des émetteurs en dessous de F ou équivalent, la société de gestion décidera de céder les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

Le compartiment met en œuvre une stratégie ISR fondée sur approche en « amélioration de note » :
- la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C et ce afin de garantir un seuil minimal de prise en compte des critères ESG ;
- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 30% des émetteurs les moins bien notés.

Le compartiment bénéficie du Label ISR.

Actifs Utilisés

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Les titres en portefeuilles sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ces propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

Le compartiment est investi au minimum à 90% de son actif en obligations privées ou publiques de la zone OCDE et libellées en euros, dont 50 % minimum émis par des émetteurs privés. Le compartiment peut investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l'euro et dont le risque de change sera couvert.

Le compartiment est composé d'obligations privées émises en euros pouvant appartenir à l'univers « Investment Grade » c'est à dire des titres pouvant bénéficier d'une notation allant de AAA à BBB- dans l'échelle Standard&Poor's ou allant de Aaa à Baa3 dans l'échelle Moody's.

Toutefois, le gérant peut s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme spéculatifs c'est-à-dire pouvant bénéficier d'une notation allant de BB+ à D selon Standard & Poors ou équivalent, ou non notés. L'exposition totale (titres vifs + CDS) à ce type de titres ne peut excéder 10%. Via titres vifs, l'exposition aux obligations spéculatives ou non notées peut s'élever jusqu'à 5%.

Le compartiment peut investir dans tous types d'obligations :
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées (inflation, TEC,…)
- Obligations convertibles
- Titres subordonnés y compris complexes (Obligations Convertibles Contingentes dites "Coco's")
- Obligations perpétuelles

Fourchette de sensibilité : de 2 à 8 correspondant à la sensibilité de l'indice de référence du compartiment.

Le compartiment peut investir dans des obligations Convertibles Contingentes du secteur financier et de toute notation dans la limite de 10% de l'actif net.
Le compartiment peut investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10%. Lorsque la nationalité émetteur est un pays émergent, il appartient aux pays de l'indicateur de référence.

Les instruments du marché monétaire et les dépôts sont considérés comme un support d'investissement à part entière.
A ce titre, les instruments suivants du marché monétaire seront utilisés :
TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper

Le compartiment n'a pas vocation à être exposé aux actions. Toutefois, le compartiment peut être exposé aux actions, dans une limite de 10% maximum de l'actif net, en raison de l'investissement dans des obligations convertibles et dans des obligations convertibles contingentes.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s'agit des OPC et fonds d'investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d'investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d'investissement.*

Il peut s'agir de placements collectifs et fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des

mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.
  Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit
☒ autres risques: volatilité, corrélation

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés

- futures : sur devises, sur taux
- options: de change, de taux, de crédit et notamment options sur CDS
- swaps: de devises, de taux, asset swaps
- change à terme : achat/vente de devises à terme
- dérivés de crédit
  Le compartiment peut conclure des dérivés de crédit (Credit default swaps) soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments (seuls les CDS qui portent sur des entités de référence bénéficiant d'une notation minimale de BBB- ou équivalente pourront faire l'objet d'une anticipation à la baisse du spread de crédit) ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre

deux émetteurs. L'exposition sur des CDS dont la notation du sous jacent est noté "High Yield" ou non noté est autorisée jusqu'à 5%. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture générale du portefeuille : les instruments financiers à terme sont utilisés afin de couvrir les risques taux, change, crédit et volatilité des stratégies d'arbitrage mises en place.
- reconstitution d'une exposition synthétique à la volatilité : des achats ou ventes d'options couvertes en delta peuvent être utilisées afin d'exposer le fonds à la volatilité de leur sous-jacent.
- augmentation de l'exposition au risque de taux, de swap spreads ou de crédit
- couverture ou exposition du risque crédit, prise de position sur la volatilité du crédit

Utilisation de CDS

Les dérivés de crédit (Credit Default Swaps, indices de CDS tels que les Itraxx et CDX et options sur ces indices) sont utilisés soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☐ action
☒ taux
☐ change
☒ crédit
☒ autre risque : volatilité, corrélation

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)

☒ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés

- Credit Linked Notes
- obligations convertibles
- obligations callables
- obligations puttables

Le compartiment est autorisé à s'exposer à hauteur de 10% à des obligations convertibles.
L'engagement issu des dérivés intégrés est limité à 100% de l'actif net.

Dépôts

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie ou à la dimension « socialement responsable » du portefeuille en réalisant ces dépôts auprès d'institutions utilisant ces derniers pour financer des projets à vocation sociale, environnementale ou de micro-crédit.

Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations

☒ prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
☒ prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier
☒ sell and buy back et buy and sell back

Ces opérations portent sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

☒ gestion de la trésorerie
☒ optimisation des revenus du compartiment
☒ contribution éventuelle à l'effet de levier du compartiment
☐ couverture des positions short par emprunt de titres

L'engagement issu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titre est limité à 100% de l'actif net.

La somme des engagements sur dérivés, dérivés intégrés et opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sera limitée à 100% de l'actif net.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opération	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100 %	100 %	90 %	20 %
Proportion attendue de l'actif net	25 %	25 %	22,5 %	5 %

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu
Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu
Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité comprise entre +2 et +8.
En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi le compartiment peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la surexposition : le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une sur exposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de contrepartie : le compartiment peut avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance de celle-ci qui peut faire baisser la valeur liquidative du compartiment. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au compartiment conformément à la réglementation en vigueur.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas

d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) : Il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque action (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des actions ou des indices actions auxquels le portefeuille est exposé

Risque de liquidité (accessoire) : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Titres spéculatifs / haut rendement (accessoire) : ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres émis par les pays émergents (accessoire) : les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres émis par des pays développés ; ainsi certains titres de ces pays peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut entraîner des dérogations au fonctionnement normal du fonds conformément au règlement du compartiment et si l'intérêt des investisseurs le commande.
En outre, les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de change (résiduel) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) : le compartiment peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le compartiment investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique : l'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action I - C : Plus particulièrement les personnes morales
Action I - D : Plus particulièrement les personnes morales
Action P - C : Plus particulièrement les personnes physiques
Action S - C : Tous souscripteurs, plus particulièrement aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action R1 - C : Strictement réservée aux entités d'Union Group
Action FA - C : Réservée aux compagnies d'assurance-vie établies en France en tant que support d'unité de compte
Action R - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des aux intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseils en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2 - C : Plus particulièrement les investisseurs institutionnels
Action OPTIMUM - C : Strictement réservée à la souscription en unités de comptes Optimum Vie
Action O - C : Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action S3 - C : Réservée aux FCPE de Société Générale Gestion

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne

soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action P - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	10 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action R - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action S - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action O - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action S3 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action FA - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

Action R1 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	50 000 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	10 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100 000,00 EUR	EUR
Action OPTIMUM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millionième de part(s)/action(s)	1 millionième de part(s)/action(s)	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

agences des Caisses Régionales de CREDIT AGRICOLE et agences LCL-Le Crédit Lyonnais, CACEIS Bank

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Cette valeur liquidative est calculée en J+1.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25 ou à 15h00 pour les demandes des seuls OPC nourriciers.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+1 ouvré	J+1 ouvré

Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**
Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action I - C : 1,00 % maximum Action I - D : 1,00 % maximum Action P - C : 1,00 % maximum Action S - C : 10,00 % maximum Action R1 - C : 10,00 % maximum Action FA - C : 1,00 % maximum Action R - C : Néant Action I2 - C : Néant Action OPTIMUM - C : 1,00 % maximum Action O - C : 5,00 % maximum Action PM - C : 10,00 % maximum Action M - C : 5,00 % maximum Action S3 - C : 10,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action I - C : Néant Action I - D : Néant Action P - C : Néant Action S - C : Néant Action R1 - C : Néant Action FA - C : Néant Action R - C : Néant Action I2 - C : Néant Action OPTIMUM - C : Néant Action O - C : Néant Action PM - C : Néant Action M - C : Néant Action S3 - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action I - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action I - D : 0,63 % TTC maximum l'an Action P - C : 1,13 % TTC maximum l'an Action S - C : 0,08 % TTC maximum l'an Action R1 - C : 0,50 % TTC maximum l'an Action FA - C : 1,13 % TTC maximum l'an Action R - C : 0,83 % TTC maximum l'an Action I2 - C : 0,26 % TTC maximum l'an Action OPTIMUM - C : 1,13 % TTC maximum l'an Action O - C : 0,05 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action S3 - C : 0,50 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action I - C : 0,12 % TTC Action I - D : 0,12 % TTC Action P - C : 0,17 % TTC Action S - C : 0,12 % TTC Action R1 - C : 0,07 % TTC Action FA - C : 0,17 % TTC Action R - C : 0,17 % TTC Action I2 - C : 0,09 % TTC Action OPTIMUM - C : 0,17 % TTC Action O - C : 0,05 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC Action M - C : 0,17 % TTC Action S3 - C : 0,05 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, la société de gestion a confié à Amundi Intermédiation, dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'OPC, l'exécution des transactions, en réalisant notamment :

- une prestation de conseil sur le choix des contreparties
- les demandes de mise en place des contrats de marché,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités, …), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.
La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d'un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

L'appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :
- risque de contrepartie : l'équipe Risques Crédit d'Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d'Amundi groupe, est chargée d'évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d'institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.
Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d'exécution de la société de gestion.
L'appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans la SICAV.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Code ISIN

Action R - C : FR001400SFH5
Action R - D : FR001400SFE2
Action I2 - C : FR001400SFM5
Action I - C : FR001400SFO1
Action I2-CHF - C : FR001400TZV2
Action P - C : FR001400SFN3
Action I USD - C : FR001400SFC6
Action R USD - C : FR001400SFG7
Action O - C : FR001400SFK9
Action PM - C : FR001400SFP8
Action M - C : FR001400SFL7
Action P USD - C : FR001400SFI3
Action OR - D : FR001400SFJ1
Action I CHF - C : FR001400TH20
Action I GBP - C : FR001400SFF9
Action S2 - C : FR001400SFD4

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

L'impact environnemental est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tC02e) évitées.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le « Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged ».

Cet indice est représentatif des obligations vertes ("green bonds") d'émetteurs privés, de qualité « Investment Grade » et construit selon la méthodologie de MSCI ESG Research. Il est calculé coupons réinvestis.

Indice de référence applicable à l'objectif de gestion du fonds et pour mesurer la performance du Compartiment :

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

L'objectif de développement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure » est atteint en investissant dans des obligations vertes dont l'impact sur l'environnement est positif, lequel est apprécié

en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tC02e) évitées.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Principales caractéristiques de gestion de l'OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	[2;8]
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques Pays OCDE : de 90% à 100% Pays hors OCDE : de 0% à10%

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de votre compartiment peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit est [0;+10].

Stratégies utilisées

Univers d'investissement

Le compartiment a une approche thématique. L'univers d'investissement est constitué des obligations vertes d'émetteurs privés respectant les Green Bonds Principles dont l'impact positif sur la transition énergétique et écologie est évaluable et avec une exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro à hauteur de 10% maximum.

1- Politique d'exclusion d'Amundi

Le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc …);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial**, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l'annexe pré-contractuelle SFDR).

**Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion.*
*** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.*
**** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.*

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du

17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

2- Critères d'éligibilité des titres de l'univers d'investissement

Les obligations vertes ("green bonds") ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental.
Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs à :

1/ la description et à la gestion de l'utilisation des fonds :
Les objets de financements doivent être clairement identifiés et décris dans la documentation règlementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice environnemental facilement identifiable.

2/ au processus d'évaluation et de sélection des projets :
Un émetteur d'obligations vertes doit préciser (i) les processus, (ii) critères de sélection et (iii) objectifs environnementaux cible ayant conduits à sélectionner les projets financés.

3/ à la gestion des fonds levés :
Les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier.

4/ au reporting :
Les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effectives des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Les objets de financement doivent être en rapport avec des catégories environnementales telles que les énergies alternatives, l'efficacité énergétique etc… Ces critères, susceptibles d'évolution, sont en ligne avec le guide de bonnes pratiques à l'émission d'un Green Bonds tel que défini par les Green Bonds Principles. Ils sont susceptibles de changer.

Par ailleurs, l'impact positif sur la transition énergétique et écologique des obligations vertes de l'univers d'investissement doit être évaluable. Pour ce faire, le gérant devra étudier les documents réglementaires et les rapports d'activité de ces titres obligataires.
A cette fin, la société de gestion procédera à une analyse de la dimension Environnementale des projets financés (avec une prise en compte des estimations d'impact réalisées par les émetteurs telles que la réduction de la consommation d'énergie ou la production d'énergie propre mesurées en tonne de CO2 équivalents évités) par les obligations vertes et exclura de l'univers éligible, les obligations vertes dont l'impact n'est pas évaluable, c'est-à-dire dont les données des émetteurs sur les projets financés ne sont pas diffusées et/ou sont jugées non estimables.

Les indicateurs d'impact mesurent l'impact environnemental des projets financés. Ils se focalisent sur la bonne gouvernance des projets et données fournies par l'émetteur, ils ne tiennent pas compte du secteur d'activité de l'émetteur et ne constituent pas des critères d'exclusion à destination des émetteurs en évaluant des sociétés en fonction de leurs bonnes pratiques ESG et/ou des secteurs dans leur ensemble.
Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations vertes et n'entraîne aucune exclusion sectorielle et, par conséquent, l'univers et le portefeuille comportera potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

3- Evaluation des émetteurs des titres éligibles

Sur la base de l'univers d'investissement ainsi constitué, la société de gestion évaluera les fondamentaux des émetteurs des titres sélectionnés au regard de leur qualité extra-financière et de leur qualité de crédit.

a) Evaluation ESG de la société de gestion

Pour évaluer la qualité extra-financière des émetteurs des obligations vertes et des projets financés, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse des critères ESG portant notamment sur la dimension environnementale de ces derniers. Elle s'appuie également sur les critères sociaux et de gouvernance. L'analyse ESG a pour but de sensibiliser et d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une logique de développement durable tout en leur attribuant une note ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Cette note se base sur un référentiel de critères, comme par exemple :

- la consommation d'énergie et les émissions de CO2, la gestion des déchets produits, la consommation en eau…sur la dimension environnementale (**E**);
- le respect des droits de l'homme, le taux d'accidents…sur la dimension sociale (**S**);
- la structure du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la lutte contre la corruption… sur la dimension de la gouvernance (**G**).
-

L'analyse ESG se concentre sur deux aspects clés :

- Attribuer aux émetteurs une notation ESG (Environnement, Social, Gouvernance) - avec des sous-notations pour chacune des trois dimensions, afin d'exclure les émetteurs les plus controversés;
- La prise en compte des sous-critères environnementaux et de transition énergétique afin d'évaluer la capacité de l'émetteur à s'engager dans le thème de la transition énergétique.

La notation extra-financière globale de l'émetteur s'établit sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Il existe une seule notation pour un même émetteur, quel que soit l'univers de référence retenu.
La prise en compte de la note ESG de l'émetteur vise à limiter le risque de controverse sur les projets financés au travers des obligations vertes. A ce titre, le gérant investira à hauteur de 50% minimum de l'actif net dans des obligations vertes dont les émetteurs ont une note ESG comprise entre de A à D.

Sont exclus de l'univers du compartiment, les émetteurs dont la note ESG s'avère défavorable (F et G).

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

- L'analyse ESG de la société de gestion présente les 8 caractéristiques suivantes. Celle-ci est :

- **Fondamentale** : privilégiant un regard critique sur les données externes et le contact direct avec les entreprises,
- **Multicritères** : l'entreprise est évaluée selon une quarantaine de critères, la note ESG de l'entreprise étant une moyenne pondérée des notes E, S et G. La pondération varie selon le secteur auquel appartient la valeur. Le choix des critères et de leur pondération est le fruit de l'expertise de l'équipe d'analyse ESG.
- **Relative et sectorielle** : il s'agit de comparer les comportements dans un secteur donné, sans discriminer le secteur d'activité dans lequel opère l'entreprise (**approche Best in Class**). L'analyse extra-financière est une analyse dite « best in class », c'est-à-dire comparant les valeurs d'un même secteur entre elles. Elle favorise donc la sélection des entreprises les mieux positionnées pour gérer les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable au sein de secteurs d'activités homogènes. Par conséquent, il pourra y avoir en portefeuille des obligations vertes d'émetteurs polluants dès lors que les pratiques de ces émetteurs sont jugées meilleures que celles de leurs pairs (approche Best-in-class). Aucun secteur n'est exclu a priori de par la mise en œuvre de la méthodologie ESG.
- **Prospective** : il s'agit d'identifier les risques et opportunités ESG des entreprises en fonction de leur modèle économique,
- **Dynamique** : il s'agit d'intégrer tout événement significatif à l'évaluation, comme par exemple, les controverses pouvant impacter la note du critère concerné. En fonction de leur degré de gravité, de leur caractère répétitif et de la réponse de l'entreprise, ces controverses peuvent entrainer l'exclusion de la valeur concernée selon l'appréciation de la société de gestion.

De plus, elle répond à une triple exigence. Elle est :

- **Systématique** : l'ensemble des valeurs analysées est systématiquement passé au crible d'un ensemble de critères qui constituent le référentiel d'analyse.

- **Universelle** : les critères du référentiel s'appuient sur des textes internationaux universellement reconnus, tels que ceux du Pacte Mondial, du Protocole de Kyoto, des Objectifs du Millénaire, des Principes de Gouvernement de l'Entreprise de l'OCDE, etc.
- **Transparente** : à tout instant la note d'une valeur peut être justifiée via un arbre de décision se basant sur les scores de la valeur obtenus sur les différents critères du référentiel.

L'analyse ESG permet ainsi de mieux apprécier l'entreprise dans sa globalité et favorise ainsi une meilleure connaissance des risques et des opportunités sectorielles propres à l'entreprise (par exemple, l'accès aux médicaments dans l'industrie pharmaceutique ou l'émission de gaz à effet de serre dans l'industrie automobile…).

- Cette analyse se déroule, pour chaque entreprise de l'univers d'investissement du compartiment, en deux étapes successives :
    - La première étape repose sur l'étude du secteur d'activité de l'entreprise afin d'identifier les risques et opportunités liés au secteur d'activité.
    - La seconde consiste à déterminer les pondérations des trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en fonction de leur degré d'importance respectif. Le poids attribué aux critères ESG dépend des secteurs.

Limite(s) de l'approche retenue
La notation ESG des entreprises est « neutre secteur », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou défavorisé. Par conséquent, l'univers et le portefeuille comporteront potentiellement des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée.

Au-delà de l'exclusion des émetteurs les plus controversés, selon la méthodologie ci-dessus, **une politique de dialogue** est engagée avec les entreprises afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

Le portefeuille constitué d'obligations vertes ayant ainsi fait l'objet d'un filtre ESG est soumis à une analyse intégrant des critères financiers traditionnels.

b) Evaluation financière de la société de gestion

Stratégie taux :
A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionnera alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.

Stratégie devises :
Stratégie de couverture du risque devises : positions acheteuses et/ou vendeuses de devises par le biais d'opérations au comptant et à terme afin de limiter l'exposition totale aux devises hors euro à -5/+5% de l'actif net.

Actifs Utilisés

Actions

Le compartiment ne peut pas détenir des actions. Toutefois, le compartiment peut être exposé aux actions dans la limite de 10 % maximum de l'actif net en raison de l'investissement dans des obligations convertibles contingentes. En cas de conversion, les actions sont systématiquement vendues.

Produits de taux

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la société de gestion. La gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous. Toutefois, cette dernière ne

s’appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais elle se fonde sa conviction d’achat et de vente d’un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés.

Le compartiment investit 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supra-nationaux, des entreprises privées ou publiques dont 80% au minimum en obligations privées de l’OCDE.
Le portefeuille est composé au minimum de 90% de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) en obligations libellées en euro.

Les types d’obligations sont :
- Obligations à taux fixe et à taux variable,
- Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante)
- Titres subordonnés
- Asset Backed Securities (ABS : titres issus de la titrisation de portefeuilles d’emprunts de crédit non-hypothécaire) et Mortgage Backed Securities (MBS : titres issus de la titrisation de portefeuilles d’emprunts hypothécaires) dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion peut recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody’s ou jugées équivalent selon la société de gestion.
Si le titre est noté par plusieurs agences, il y a lieu de retenir la note médiane pour l’application de cette disposition.

Dans la limite de 10% de l’actif net, la gestion peut également recourir à des titres dits "haut rendement" (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D sur l'échelle de Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion) ainsi qu'à des titres non notés, ces titres pouvant présenter un caractère spéculatif.

Le compartiment peut investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10%.

Fourchette de sensibilité : de 2 à 8

Produits monétaires

Le compartiment peut investir jusqu'à 30% de son actif net en instruments du marché monétaire.
Les catégories d’instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPC ou fonds d’investissement monétaires.

Devises

Le compartiment peut investir dans des titres libellés dans une autre devise que l’euro à hauteur de 10% maximum.
Le risque de change est couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.

Parts ou actions d’OPCVM, de FIA ou de fonds d’investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s’agit des OPC et fonds d’investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d’investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d’investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d’investissement.*

Il peut s’agir de placements collectifs et fonds d’investissement gérés par la société de gestion ou par d’autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.
  Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit
☐ volatilité

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- futures sur taux d'intérêt, de change
- options de taux, de change
- swaps de taux et de change

- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- dérivés de crédit Credit Default Swap (CDS); indices de CDS (Itraxx, CDX), options sur CDS

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés et en des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars). Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille. Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les swaps de taux peuvent être utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer le risque de change du portefeuille et/ou exposer le portefeuille à une devise.
- les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.
- le compartiment peut conclure des dérivés de crédit (Credit Default Swap, Itraxx, CDX) pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur.

La somme des engagements issus des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

Utilisation de CDS

Les dérivés de crédit (Credit Default Swaps, indices de CDS tels que les Itraxx et CDX et options sur ces indices) sont utilisés soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

☒ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)

☒ couverture
☒ exposition
☐ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- Obligations callable et puttable
- Obligations Convertibles Contingentes (10% maximum)
  Les obligations Contingent Convertibles sont des titres subordonnés qui présentent la particularité de pouvoir être convertis en actions par un fait générateur extérieur et un risque spécifique difficile à appréhender. Ce type d'actif présente notamment un risque de liquidité.

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés
- couverture générale aux risques du portefeuille,
- les obligations callables et puttables sont utilisées pour ajuster l'exposition globale du portefeuille au marché du crédit

Dépôts

Le compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

L'OPC n'a pas recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières
Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu
Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment' qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié aux arbitrages (accessoire) : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) (accessoire) : ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.
Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents (accessoire) : le compartiment pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) (accessoire) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque spécifique lié à l'utilisation d'obligations subordonnées complexes (convertibles contingentes) (accessoire) : il s'agit notamment des risques liés aux caractéristiques de ces titres: annulation du coupon, réduction partielle ou totale de la valeur du titre, conversion de l'obligation en action. Ces conditions peuvent être déclenchées, en tout ou partie, soit en raison des ratios financiers de l'émetteur, soit par décision de ce dernier ou de l'autorité de tutelle compétente. La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à la surexposition : le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de change (accessoire) : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action R - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action R - D : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2 - C : Réservée aux Grands Institutionnels
Action I - C : Institutionnels
Action I2-CHF - C : Réservée aux grands institutionnels
Action P - C : Tous souscripteurs
Action I USD - C : Institutionnels
Action R USD - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action O - C : Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes

Action P USD - C : Tous souscripteurs
Action OR - D : Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action I CHF - C : Institutionnels
Action I GBP - C : Institutionnels
Action S2 - C : Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action I2-CHF - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	5 000 000 CHF	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 CHF	CHF
Action R - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I GBP - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 GBP	GBP

Action S2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR
Action I2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	5 000 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 EUR	EUR
Action P - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 000 USD	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 USD	USD
Action R USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 USD	USD
Action O - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action P USD - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 USD	USD
Action OR - D	Résultat net Distribution	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR

	Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV					
Action I CHF - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 CHF	CHF

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

Amundi Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25.
Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés max	J+5 ouvrés max
Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.
Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**
Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action R - C : Néant Action R - D : Néant Action I2 - C : Néant Action I - C : Néant Action I2-CHF - C : Néant Action P - C : 1,00 % maximum Action I USD - C : Néant Action R USD - C : Néant Action O - C : 5,00 % maximum Action PM - C : Néant Action M - C : 5,00 % maximum Action P USD - C : 1,00 % maximum Action OR - D : 5,00 % maximum Action I CHF - C : Néant Action I GBP - C : Néant Action S2 - C : 10,00 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action R - C : Néant Action R - D : Néant Action I2 - C : Néant Action I - C : Néant Action I2-CHF - C : Néant Action P - C : Néant Action I USD - C : Néant Action R USD - C : Néant Action O - C : Néant Action PM - C : Néant Action M - C : Néant Action P USD - C : Néant Action OR - D : Néant Action I CHF - C : Néant Action I GBP - C : Néant Action S2 - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	**Assiette**	**Taux barème**
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action R - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action R - D : 0,73 % TTC maximum l'an Action I2 - C : 0,21 % TTC maximum l'an Action I - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action I2-CHF - C : 0,21 % TTC maximum l'an Action P - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action I USD - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R USD - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action O - C : 0,05 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action P USD - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action OR - D : 0,05 % TTC maximum l'an Action I CHF - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action I GBP - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action S2 - C : 0,55 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action R - C : 0,17 % TTC Action R - D : 0,17 % TTC Action I2 - C : 0,09 % TTC Action I - C : 0,12 % TTC Action I2-CHF - C : 0,09 % TTC Action P - C : 0,17 % TTC Action I USD - C : 0,12 % TTC Action R USD - C : 0,17 % TTC Action O - C : 0,05 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC Action M - C : 0,17 % TTC Action P USD - C : 0,17 % TTC Action OR - D : 0,05 % TTC Action I CHF - C : 0,12 % TTC Action I GBP - C : 0,12 % TTC Action S2 - C : 0,05 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Non applicable

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d'un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

L'appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- risque de contrepartie : l'équipe Risques Crédit d'Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d'Amundi groupe, est chargée d'évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d'institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.
Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d'exécution de la société de gestion.
L'appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

Compartiment

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY

Code ISIN

Action M - C : FR001400VTT5
Action I - C : FR001400VTO6
Action R - D : FR001400VTR9
Action O - C : FR001400VTS7
Action S2 - C : FR001400VTW9
Action OR - D : FR001400VTV1
Action PM - C : FR001400VTU3
Action P - C : FR001400VTN8
Action R - C : FR001400VTQ1
Action I2 - C : FR001400VTP3

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectif de gestion

L'objectif du compartiment est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice ICE BoFA Euro non Financials en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu pour la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le ICE BoFA Euro non Financials.

Afin d'évaluer la performance financière et la prise en compte de critères extra-financiers du fonds, la société de gestion utilise l'indice de référence ICE BoFA Euro non Financials (cours de clôture – coupons réinvestis - en euro).
L'ICE BoFA Euro non Financials Index est composé d'obligations en euro émises par des entreprises privées, non financières, à taux fixe et de qualité élevée Investment Grade.

Les composants de l'indice sont sélectionnés en fonction de la devise d'émission, et non du domicile de l'émetteur.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur de l'indice de référence : https://www.ice.com/fixed-income-data-services/index-solutions/fixed-income-indices.

Au regard du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du conseil du 08 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement

Principales caractéristiques de gestion de l'OPC

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	[2;8]
Zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques Pays OCDE : de 90% à 100% Pays hors OCDE : de 0% à 10%

La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit de votre compartiment peut s'écarter sensiblement de la fourchette de sensibilité au taux d'intérêt précisé ci-dessus notamment en raison des investissements sur le marché du crédit. La fourchette de sensibilité aux spreads de crédit sera [2;8].

Stratégies utilisées

Le compartiment offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux, visant à identifier, au sein de l'univers d'investissement principalement composé des valeurs de l'indice de référence, les émetteurs présentant les opportunités de performance les plus attractives ajustée du risque. Les émetteurs sont également évalués au regard au regard de leurs pressions exercées sur la biodiversité et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) selon les critères décrits plus bas.

L'univers d'investissement est composé par émetteurs de qualité Investment Grade internationaux. Toutefois, le gérant pourra s'exposer à hauteur de 10% à des instruments pouvant être considérés comme "haut rendement".

Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur la conjugaison de deux analyses : d'une part, une évaluation de la qualité de crédit des émetteurs (analyse financière), d'autre part, une analyse extra-financière des émetteurs basée sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Par ailleurs, le compartiment favorise les émetteurs ayant les meilleures pratiques en terme de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best-in-class » (en termes de notation de crédit, secteur et valorisation de marché).

Etape 1 : Encadrement de l'univers d'investissement par l'application d'exclusions

1.1 Le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi qui inclut les règles suivantes :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc …);
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial**, sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri*** (pour plus de détails vous pouvez vous référer à l'annexe pré-contractuelle SFDR).

**Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion.*
*** United Nations Global Compact (UN Global Compact) : "Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.*
**** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.*

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

1.2. De plus, nous appliquons un cadre spécifique dédié à la biodiversité basé sur les principaux facteurs responsables de la perte de biodiversité.

Cette approche est menée sur trois dimensions :

- les entreprises ayant des controverses liées à la biodiversité sont exclues ;
- les entreprises liées à des pratiques et politiques jugées inadéquates sont exclues ;
- les entreprises dont les activités ont des effets négatifs significatifs sur la nature sont exclues

1.3. Sont par ailleurs exclus de l'univers d'investissement :

- Les émetteurs ayant une note ESG inférieure ou égale à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note ;
- Les émetteurs ayant un score Biodiversité inférieur ou égal à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note. Sont également exclus les émetteurs ayant un score inférieur ou égal à F sur les piliers sous-jacents du score biodiversité (voir 2.2)

Etape 2 : Evaluation financière et extra-financière des titres de l'univers d'investissement

Cette deuxième étape consiste à réaliser une évaluation financière et extra-financière de chacun des titres de l'univers d'investissement ainsi filtré. Ces évaluations vont permettre de déterminer le poids du titre au sein du portefeuille : le titre pourra être soit surpondéré (bonnes notes extra-financières et financières), exclu (mauvaises notes extra-financières) ou utilisé à des fins de contrôle du risque ou de respect des contraintes (notes intermédiaires). Dans son analyse, l'équipe de gestion s'appuie sur sa propre expérience et sa connaissance des sociétés, des rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, sur une équipe d'analystes financiers et extra financiers internes à la société de gestion, mais également des analyses financières et extra financières externes (« sell-side ») et enfin l'étude des données de marché (consensus).

L'analyse extra-financière s'appuie sur une approche « Best-in-class » permettant de favoriser les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein d'un secteur d'activité.

Limite de l'approche retenue :

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques, sont donc représentés dans cette approche et le compartiment peut ainsi être exposé à certains secteurs d'activité ou émetteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels, le compartiment applique la politique d'exclusion d'Amundi détaillée dans l'étape 1, la politique d'engagement du groupe (décrite infra ainsi que dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr) et à des exclusions additionnelles relatives aux scores ESG (voir infra).

Les évaluations d'Amundi et critères d'exclusion reposent sur des données extra-financières rapportées par les entreprises et/ou estimées par des fournisseurs de données spécialisés sur la base de leurs propres méthodologies. Bien qu'ayant développé des cadres d'analyse propriétaires et ayant des capacités d'évaluation propres, la société de gestion n'est pas en mesure de garantir l'exactitude, la complétude, la mise à jour et la disponibilité continue des données extra-financières utilisées dans ce processus de gestion.

A minima 90% des émetteurs en portefeuille font l'objet d'une notation ESG (conformément aux règles de l'AMF) et d'un score Biodiversité.

2.1 Notation ESG

Une notation ESG est attribuée à chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». La note ESG vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise, c'est à dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur d'activité et à sa position stratégique. La note ESG évalue également la capacité de l'entreprise à gérer l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. L'analyse des émetteurs privés est fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte mondial, Organisation Internationale du Travail, Droits de l'Homme, Normes ISO,…). Ce référentiel est composé d'un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur.

L'analyse ESG des Etats, distincte de l'analyse ESG des entreprises, est fondée sur une cinquantaine de critères représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être exposé. Le modèle d'évaluation permet d'obtenir des scores relatifs aux risques et bonnes pratiques dans les domaines environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, pour chaque pays et de les traduire sur une échelle de A à G.

2.2 Score Biodiversité

Un score Biodiversité est attribuée à chaque émetteur, allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), sur la base d'une analyse extra-financière élaborée à partir de la méthodologie de notation ESG « Best in Class ». Le score Biodiversité est calculé à partir d'un ensemble de critères liés aux politiques et pratiques des entreprises relatives à la biodiversité. Ces critères sont d'abord mis en correspondance avec les pressions sur la biodiversité et ensuite pondérés pour chaque secteur en fonction de la matérialité de la pression.

2.3 Empreinte Biodiversité et Intensité d'impact

Les données sur les empreintes biodiversités sont fournies par un fournisseur de données externe. Elles correspondent à l'impact d'une entreprise sur la biodiversité. Les résultats sont d'abord exprimés en « MSA.km² » (unité de mesure dans laquelle la MSA est l'abondance moyenne des espèces) pour chaque domaine (aquatique, terrestre) et chaque catégorie comptable (impacts statiques, impacts dynamiques). A l'issue d'un processus de normalisation visant à attribuer des importances équivalentes aux domaines terrestres et aquatiques ainsi qu'à prendre en compte les différences de comptabilisation dans le temps entre les impacts statiques et dynamiques, la mesure agrégée finale de la perte de biodiversité au niveau de l'entreprise est exprimée en « MSAppb* » (« ppb » signifie « parts per billions » et est liée à la normalisation des domaines terrestres et aquatiques, et « * » se rapporte à la normalisation temporelle).

Une intensité d'impact biodiversité est ensuite définie pour chaque entreprise en rapportant son empreinte biodiversité en MSAppb* à son chiffre d'affaires. L'unité est : MSAppb* par Milliard € de chiffre d'affaires.

L'intensité du portefeuille est calculée comme la somme pondérée des intensités des entreprises le composant :

- Intensité d'impact biodiversité Entreprise (i) = Empreinte biodiversité Entreprise (i) / Chiffre d'affaires Entreprise (i)
- Intensité d'impact biodiversité Portefeuille = ∑(Intensité d'impact biodiversité Entreprise (i)* Poids en Portefeuille Entreprise (i))

2.4 Politique d'engagement

Amundi mène une politique d'engagement actif afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable. En plus de l'activité d'engagement habituelle (engagement continu avec les entreprises, engagement thématique,

engagement collaboratif et le vote et le dialogue pré-assemblée générale), le processus d'investissement Biodiversité est accompagné d'une campagne d'engagement dédié autour d'un des cinq thèmes majeurs d'engagement d'Amundi, la préservation du capital naturel, qui a pour objectif de mieux intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans la stratégie des entreprises, à la fois dans les opérations directes et tout au long de la chaîne de valeur.

Plus d'information sont disponibles dans les rapports d'Engagement et de Vote publiés tous les ans par Amundi et disponibles sur le site www.amundi.fr.

Limite de l'approche « engagement » :

Si Amundi dédie des ressources significatives à la mise en œuvre de sa politique d'engagement, Amundi ne garantit pas un résultat positif automatique en termes d'amélioration des pratiques de durabilité des émetteurs engagés.

2.5 Analyse Crédit des émetteurs

En parallèle de l'analyse extra-financière, le compartiment s'appuie sur l'expertise d'une équipe d'analyse crédit. Elle fournit des notations internes pour chaque émetteur, les classe par rapport à leurs pairs et évalue le niveau de spread (marge de crédit). Leurs études portent ainsi à la fois sur l'analyse des fondamentaux de l'émetteur, sur sa valeur relative mais également sur l'évolution potentielle de la qualité de crédit de l'émetteur.

Etape 3 : Construction du portefeuille

La construction du portefeuille est basée sur une sélection d'émetteurs dont les notes ESG et score Biodiversité sont les plus favorables, respectant une haute qualité de crédit des instruments sélectionnés. Cette vue est associée à une étude de la valorisation de marché en absolu et en relatif par rapport aux comparables sectoriels et aux émetteurs ayant la même note tout en ayant un objectif extra-financier d'amélioration de note.

Pour ce faire, l'équipe de gestion applique les principes suivants :

- Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ; si la notation d'un émetteur est dégradée à F, alors qu'il est déjà présent dans le portefeuille, le gérant cherchera à vendre le titre concerné. Toutefois il est autorisé, dans l'intérêt des actionnaires, à conserver les titres jusqu'à leur échéance à défaut de pouvoir les céder dans de bonnes conditions ;

- Approche dite en « amélioration de note » :
  Le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés.

- Niveau minimal d'émetteurs à fort enjeu biodiversité :

  Pour éviter une situation qui consisterait à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à fort enjeu pour la biodiversité, le compartiment a une contrainte minimale de poids des secteurs ayant un fort enjeu pour la biodiversité (« High Impact Biodiversity Sector » ou HIBS). Ainsi, le poids des HIBS dans le portefeuille doit au moins correspondre à 75% du portefeuille. Les secteurs HIBS sont définis en suivant une méthodologie interne basée sur les dernières recommandations d'initiatives internationales sur la biodiversité.

- Amélioration de l'intensité d'impact biodiversité :

  En complément de l'approche en « amélioration de note » appliquée sur le score biodiversité, le portefeuille devra également présenter une intensité d'impact biodiversité meilleure (plus faible) que celle de son univers d'investissement.

- Favoriser les titres avec un impact positif sur la biodiversité

L’exposition au pilier FAVOR représente au minimum 10%.
Le portefeuille s’exposera à des émetteurs ou des titres qui favorisent la biodiversité, soit à travers des entreprises dont le chiffre d'affaires a un impact positif sur la biodiversité, soit à travers des obligations vertes qui financent des projets ayant un impact positif sur la biodiversité. Le portefeuille devra présenter une pondération de titres favorisés supérieure à celle de son univers d'investissement en cherchant à favoriser les green bonds qui représentent au minimum la moitié du pilier FAVOR.

Stratégie taux :
A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d’intérêt ainsi que des marges de crédit entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionnera alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme.

Stratégie devises :
Stratégie de couverture du risque devises : positions acheteuses et/ou vendeuses de devises par le biais d’opérations au comptant et à terme afin de limiter l’exposition totale aux devises hors euro à -5/+5% de l’actif net.

Actifs Utilisés

Produits de taux

Les titres en portefeuille sont sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion peut recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

Le compartiment est investi au minimum à 90% de son actif en obligations privées de l’OCDE et émises principalement en euro. Le compartiment peut investir dans des obligations libellées dans des devises autres que l’euro et dont le risque de change est couvert.

Le compartiment peut investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10%. Le compartiment peut investir dans des titres dont la nationalité de l’émetteur appartient à la catégorie pays émergent sous réserve que lesdits pays émergents soient compris dans l’indicateur de référence.

Le compartiment peut investir dans tous types d’obligations :
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable,
- Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante)
- Obligations convertibles
- Titres subordonnés
- Obligations perpétuelles.

Le compartiment peut investir dans des obligations vertes privées du secteur financier et de toute notation dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion peut recourir à des titres de notation Investment Grade (c'est-à-dire correspondant à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- selon Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody’s ou jugées équivalentes par la Société de gestion) et à des titres dits "haut rendement" pouvant présenter un caractère spéculatif dans la limite de 10% de l'actif net (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D selon Standard & Poor's ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalent selon la société de gestion).

Produits monétaires

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire.

Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPCVM ou fonds d'investissement monétaires.

Devises

Le compartiment peut investir dans toutes les devises de l'OCDE.

Le risque de change est couvert dans la limite d'une exposition totale devises hors euro comprise entre -5% et 5% de l'actif net.

Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger = Jusqu'à 10%

Il s'agit des OPC et fonds d'investissement suivants :
☒ OPCVM français et étrangers*
☒ FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier*

** Dans la mesure et à la condition que ces FIA et fonds d'investissement ne puissent pas investir plus de 10% maximum de leurs actifs en placements collectifs et/ou fonds d'investissement.*

Il peut s'agir de placements collectifs et fonds d'investissement gérés par la société de gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au groupe Amundi – y compris sociétés liées.

Instruments Dérivés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré

La société de gestion s'appuie sur l'expertise d'Amundi Intermédiation dans le cadre d'une prestation de service quant à la sélection des contreparties.
Amundi Intermédiation propose à la société de gestion une liste indicative de contreparties, dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi (groupe), sur les aspects de risque de contreparties.
Cette liste est validée ensuite par la société de gestion lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :

- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. La société de gestion peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par la société de gestion lors d'un comité, ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Le Comité Broker de la société de gestion rassemble les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

Nature des marchés d'intervention
☒ réglementés
☒ organisés
☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit
☒ volatilité

Nature des interventions
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- futures sur taux d'intérêt, de change
- options de taux, de change
- swaps de taux et de change
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
- dérivés de credit Credit Default Swap (CDS), indices de CDS (Itraxx, CDX), options sur CDS

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
- les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays.
- les options sur les marchés à terme de taux d'intérêt consistent en des positions acheteuses et/ou vendeuses d'options pour protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés et en des positions en « spread » (achat et vente d'une option du même type) pour exposer le portefeuille à la baisse de la volatilité des marchés ou, de manière directionnelle, à l'évolution des marchés monétaires (contrats Euribor et eurodollars). Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les options de change sont utilisées pour ajuster l'allocation devises du portefeuille (gestion du risque de change) en exposant le portefeuille à une devise ou en couvrant l'exposition du portefeuille. Les éventuelles positions vendeuses nettes d'options sont suivies en temps réel dans les outils de gestion front-office et comptabilisées "en delta" dans le ratio des engagements hors-bilan.
- les swaps de taux peuvent être utilisés comme substitut aux titres vifs pour exposer ou couvrir le portefeuille face à l'évolution des taux d'intérêt lorsqu'ils se révèlent plus intéressants financièrement que ces derniers.
- les swaps de change sont utilisés de manière extensive pour réaliser l'objectif de gestion et/ou gérer le risque de change du portefeuille et/ou exposer le portefeuille à une devise.
- les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour gérer ou couvrir le risque de change du portefeuille.
- le compartiment peut conclure des dérivés de crédit (Credit Default Swap, Itraxx, CDX) pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur.

La somme des engagements issus des dérivés est limitée à 100 % de l'actif net.

Utilisation de CDS
Les dérivés de crédit (Credit Default Swaps, indices de CDS tels que les Itraxx et CDX et options sur ces indices) sont utilisés soit pour se protéger contre le risque de crédit ou la défaillance d'un émetteur, soit dans le cadre de stratégies d'arbitrage : pour anticiper les variations à la hausse ou à la baisse de ces instruments ou pour exploiter des disparités pour un même émetteur entre le marché du risque de crédit et celui du titre ou entre deux émetteurs. L'achat de protection réduit le risque du portefeuille tandis que la vente de protection, qui conduit à répliquer synthétiquement la détention d'un titre physique, génère un risque équivalent à celui existant en cas de détention directe du titre. Ainsi, à l'instar de la défaillance d'un émetteur du portefeuille, celle d'un émetteur sous-jacent à un dérivé de crédit aura un impact négatif sur la valeur liquidative.

Actifs intégrant un dérivé

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir
☐ action
☒ taux
☒ change
☒ crédit

Nature des interventions (l'ensemble des opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion)
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre :

Nature des instruments utilisés
- obligations callables et puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés
- les obligations callables et puttables sont utilisées pour ajuster l'exposition globale au marché du portefeuille au marché du crédit
- couverture générale aux risques du portefeuille

Dépôts

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Compartiment en lui permettant de gérer la trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10 % de l'actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Nature des opérations
☒ prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier
☒ prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier
☒ sell and buy back et buy and sell back

Ces opérations portent sur les actifs éligibles au sens de la réglementation. Ces actifs sont conservés auprès du Dépositaire.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion
☒ gestion de la trésorerie
☒ optimisation des revenus du compartiment
☒ contribution éventuelle à l'effet de levier du compartiment: pour optimiser sa stratégie, le compartiment peut de façon occasionnelle prendre des positions générant un effet de levier
☐ couverture des positions short par emprunt de titres

Les prises et mises en pension et les opérations de sell and buy back et de buy and sell back permettent surtout de gérer la trésorerie et d'optimiser les revenus de OPCVM (prises en pension et buy and sell back en cas d'excédents de liquidités, mises en pensions et sell and buy back en cas de besoin de liquidités).

Les prêts de titres permettent d'optimiser la performance du compartiment par le rendement qu'ils génèrent.

Récapitulatif des proportions utilisées

Typologie d'opération	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum de l'actif net	100 %	100 %	90 %	20 %
Proportion attendue de l'actif net	25 %	25 %	22,5 %	5 %

Informations relatives aux garanties financières

Nature des garanties financières
Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, l'OPC peut recevoir des garanties financières (appelées collatéral) sous la forme de titres et/ou d'espèces. Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :
- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPC,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans. Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion et peuvent faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu
Non autorisé : les titres reçus en collatéral ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaitront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du compartiment.

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé et/ou public. En fonction du sens des opérations du compartiment, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres sur lesquels est exposé le compartiment peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur: le compartiment' qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié aux arbitrages (accessoire) : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipé) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) (accessoire) : ce compartiment doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.
Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents (accessoire) : le compartiment pourra investir dans des produits obligataires. Les obligations de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que celles des pays développés; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities) et MBS (Mortgage Backed Securities) : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montage complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Risque lié à la surexposition: le compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations du compartiment, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du compartiment.
Risque de liquidité: dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : le compartiment a recours à des dérivés négociés de gré à gré. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent le compartiment à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative du compartiment. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de change (accessoire) : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Garantie ou protection

Non applicable

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Action M - C : Strictement réservée aux sociétés d'assurance et sociétés de gestion italiennes
Action I - C : Institutionnels
Action R - D : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action O - C : Réservée aux OPC nourriciers gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action S2 - C : Réservée aux fonds d'épargne salariale, aux fonds ou mandats dédiés à l'épargne retraite collective et aux fonds nourriciers gérés par les sociétés de gestion d'Amundi
Action OR - D : Réservée aux OPC nourriciers luxembourgeois gérés par les sociétés du groupe Amundi
Action PM - C : Strictement réservée à la gestion sous mandat des entités du groupe Crédit Agricole
Action P - C : Tous souscripteurs
Action R - C : Strictement réservée aux investisseurs souscrivant directement ou via des intermédiaires fournissant un service de gestion de portefeuille sous mandat et/ou de conseil en investissement financier ne les autorisant pas à conserver des rétrocessions soit contractuellement soit en application de la réglementation MIFID 2 ou d'une réglementation nationale
Action I2 - C : Réservée aux Grands Institutionnels

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans ce compartiment dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé

de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Les actions de ce compartiment ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »)[1].

[1] L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ; (d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et (ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personne physiques, des successions ou des trusts.

Caractéristiques des actions

Dénomination de l'action	Affectation des sommes distribuables	Montant minimum de souscription		Décimalisation	Valeur liquidative d'origine	Devise de libellé
		Initiale	Ultérieure			
Action S2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action OR - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action PM - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action M - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action O - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	1 action(s)	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action P - C	Résultat net Capitalisation	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des	100,00 EUR	EUR

	Plus-values nettes réalisées Capitalisation			minima de souscription)		
Action R - D	Résultat net Distribution Plus-values nettes réalisées Capitalisation et/ou distribution par décision de la SICAV	1 millième d'action	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	100,00 EUR	EUR
Action I2 - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	5 000 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	10 000,00 EUR	EUR
Action I - C	Résultat net Capitalisation Plus-values nettes réalisées Capitalisation	100 000 euros	1 millième d'action	millième d'action (au-delà des minima de souscription)	1 000,00 EUR	EUR

Fréquence de distribution

Action R-D : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes
Action OR-D : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

Modalités de souscription et de rachat

Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats par délégation de la société de gestion

Amundi Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses régionales de Crédit Agricole et agences LCL - Le Crédit Lyonnais en France

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.
En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative

Fréquence de valorisation : Quotidienne

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

Conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12h25 ou à 16h00 pour les demandes des seuls OPC nourriciers.

Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré

Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous :

J	J	J : jour d'établissement de la VL	J+1 ouvré	J+5 ouvrés max	J+5 ouvrés max
Centralisation avant 12h25 des ordres de souscription[1]	Centralisation avant 12h25 des ordres de rachat[1]	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions	Règlement des rachats

1 Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions certifient en souscrivant ou en acquérant les actions de cet OPC qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». Tout actionnaire doit informer immédiatement la société de gestion de l'OPC s'il devient une « U.S. Person ».

Dispositif de plafonnement des rachats

La Société de Gestion peut ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Méthode de calcul et seuil retenus :
La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative.
Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes actions confondues divisé par l'actif net du compartiment.
Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prend notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du compartiment, (ii) l'orientation de gestion du compartiment, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient.

Pour le compartiment AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY, le plafonnement des rachats peut être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint.

Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories d'actions du compartiment.
Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.
Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative sont automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables.
La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois.

Information des actionnaires en cas de déclenchement du dispositif :
En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les actionnaires sont informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion : www.amundi.com.
De plus, les actionnaires dont les demandes de rachat ont été, partiellement ou totalement, non exécutées sont informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur.

Traitement des ordres non exécutés **:**

Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat sont exécutés dans les mêmes proportions pour les actionnaires ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative.
Les ordres ainsi reportés n'ont pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures.

Cas d'exonération **:**
Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme n'est pas appliqué au rachat considéré.

Exemple de Mise en place du dispositif sur le compartiment :
Si les demandes totales de rachat des actions du compartiment sont de 15% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 10% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 12.5% de l'actif net (et donc exécuter 83.3% des demandes de rachats au lieu de 66.66% si elle appliquait strictement le plafonnement à 10%).

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPC servent à compenser les frais supportés par l'OPC pour investir ou désinvestir les avoirs confiés.

Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action M - C : 5,00 % maximum Action I - C : Néant Action R - D : Néant Action O - C : 5,00 % maximum Action S2 - C : 10,00 % maximum Action OR - D : 5,00 % maximum Action PM - C : Néant Action P - C : 1,00 % maximum Action R - C : Néant Action I2 - C : Néant
Commission de souscription acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Action M - C : Néant Action I - C : Néant Action R - D : Néant Action O - C : Néant Action S2 - C : Néant Action OR - D : Néant Action PM - C : Néant Action P - C : Néant Action R - C : Néant Action I2 - C : Néant
Commission de rachat acquise à l'OPC	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc …) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Action M - C : 0,63 % TTC maximum l'an Action I - C : 0,68 % TTC maximum l'an Action R - D : 0,73 % TTC maximum l'an Action O - C : 0,05 % TTC maximum l'an Action S2 - C : 0,55 % TTC maximum l'an Action OR - D : 0,05 % TTC maximum l'an Action PM - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action P - C : 1,03 % TTC maximum l'an Action R - C : 0,73 % TTC maximum l'an Action I2 - C : 0,21 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Action M - C : 0,17 % TTC Action I - C : 0,12 % TTC Action R - D : 0,12 % TTC Action O - C : 0,05 % TTC Action S2 - C : 0,05 % TTC Action OR - D : 0,05 % TTC Action PM - C : 0,17 % TTC Action P - C : 0,17 % TTC Action R - C : 0,12 % TTC Action I2 - C : 0,09 % TTC
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings règlementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs …)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local…) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations règlementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales …)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Coûts et frais opérationnels des opérations de prêts de titres et de mises en pension

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, la société de gestion a confié à Amundi Intermédiation, dans le cadre d'une prestation de service pour le compte de l'OPC, l'exécution des transactions, en réalisant notamment :

- une prestation de conseil sur le choix des contreparties
- les demandes de mise en place des contrats de marché,
- le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités, …), des pensions et prêts de titres.

Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.
La réalisation de ces opérations par Amundi Intermédiation, une société appartenant au même groupe que la société de gestion, génère un potentiel risque de conflit d'intérêts.

Sélection des intermédiaires

Politique de sélection des contreparties
La société de gestion met en œuvre une politique de sélection des contreparties notamment lorsqu'elle conclut des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et certains dérivés. Amundi Intermédiation propose à Amundi Asset Management une liste indicative de contreparties dont l'éligibilité a préalablement été validée par le Comité Risque de Crédit d'Amundi groupe, sur les aspects de risque de contreparties. Cette liste est validée ensuite par Amundi Asset Management lors de comités ad-hoc, « Comités Broker ». Les Comités Broker ont pour objet :
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) par intermédiaire/contrepartie, par type d'instrument et par marché le cas échéant ;
- de se prononcer sur la qualité de la prestation de table de négociation d'Amundi Intermédiation ;
- d'effectuer la revue des courtiers et contreparties, et d'en arrêter la liste pour la période à venir. Amundi Asset Management peut décider de restreindre la liste, ou demander de l'élargir. Toute proposition d'élargissement de la liste des contreparties par Amundi Asset Management, lors d'un comité ou ultérieurement, est alors à nouveau soumise à l'analyse et l'approbation du Comité Risque de Crédit d'Amundi.

Les Comités Broker d'Amundi Asset Management rassemblent les Directeurs de Gestion ou leurs représentants, les représentants de la table de négociation d'Amundi Intermédiation, un responsable des opérations, un responsable du Contrôle des Risques, ainsi qu'un responsable de la Conformité.

L'appréciation des contreparties justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :
- risque de contrepartie : l'équipe Risques Crédit d'Amundi, sous la gouvernance du comité Risque Crédit d'Amundi groupe, est chargée d'évaluer chaque contrepartie sur la base de critères précis (actionnariat, profil financier, gouvernance…) ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

La sélection repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché et vise à retenir un nombre limité d'institutions financières. Sont sélectionnés essentiellement des établissements financiers d'un pays de l'OCDE dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's lors de la mise en place de la transaction, ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion.

Politique de sélection des courtiers (brokers)

La société de gestion définit également lors des « Comités Broker » une liste des courtiers autorisés, en se fondant sur une proposition d'Amundi Intermédiation, qui peut être élargie ou ajustée le cas échéant par la société de gestion en fonction de critères de sélection prédéfinis.
Les courtiers sélectionnés font l'objet d'un suivi régulier, conformément à la Politique d'exécution de la société de gestion.
L'appréciation des courtiers justifiant leur intégration dans la liste de recommandation d'Amundi Intermédiation fait intervenir plusieurs équipes, qui se prononcent selon différents critères :

- univers restreint aux courtiers permettant un règlement/livraison des transactions en "Delivery versus Paiement" ou dérivés listés compensés ;
- qualité de l'exécution des ordres : les équipes opérationnelles chargées de l'exécution des ordres au sein du groupe Amundi apprécient la qualité d'exécution sur une série d'éléments en fonction du type d'instrument et des marchés concernés (qualité de l'information de trading, prix obtenus, qualité du règlement) ;
- qualité du traitement post exécution.

Risque global

Méthode de calcul du risque global : Méthode de l'engagement

IV – INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Diffusion des informations concernant l'OPC

Le prospectus, les derniers rapports annuels et documents périodiques sont disponibles auprès de la société de gestion :
Amundi Asset Management– Service Clients – 91-93 boulevard Pasteur – 75015 Paris.

La valeur liquidative de chaque compartiment est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet : www.amundi.com

Les actionnaires sont informés des changements affectant l'OPC selon les modalités définies par l'Autorité des marchés financiers : information particulière ou tout autre moyen (avis financier, document périodique…).

Les avis financiers pourront être publiés par voie de presse et/ou sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com à la rubrique Actualités-et-documentation/Avis-Financiers.

Sanctions internationales

Amundi s'engage à respecter les lois et réglementations en matière de sanctions de la France, de l'Union européenne, des Nations unies, des États-Unis (OFAC) et du Royaume-Uni.

Transmission de la composition du portefeuille de l'OPC

La société de gestion peut transmettre, directement ou indirectement, la composition de l'actif de l'OPC aux actionnaires de l'OPC ayant la qualité d'investisseurs professionnels relevant du contrôle de l'ACPR, de l'AMF ou des autorités européennes équivalentes, pour les seuls besoins de calcul des exigences réglementaires liées à la directive Solvabilité II. Cette transmission a lieu, le cas échéant, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures après la publication de la valeur liquidative.

Analyse extra-financière et fournisseurs de données

Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette analyse s'appuie sur la collecte d'informations extra-financières sur les émetteurs. Pour connaitre la liste des fournisseurs de données, vous pouvez consulter la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de la société de gestion.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur sur son site Internet et dans le rapport annuel de l'OPC, des informations sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement de l'OPC.

Informations en matière de durabilité

Les compartiments suivants sont classés **article 8** au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.
Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.
Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet www.amundi.com.

Les compartiments suivants ont un objectif d'investissement durable au sens de l'**article 9** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND
- AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Des informations sur l'investissement durable sont disponibles en annexe de ce prospectus. Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.
Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.
Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet www.amundi.com.

Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce règlement.

Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières

premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe " do no significant harm " ou " DNSH "), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Compartiments classés article 8 au sens de SFDR :

Nonobstant ce qui précède, le principe " ne pas nuire de manière significative " s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

V – REGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPC respecte les règles d'investissement édictées par le Code monétaire et financier et applicable à sa catégorie.

En outre, l'OPC peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire émis ou garantis par une même entité si ces titres ou ces instruments sont émis ou garantis par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, par ses collectivités publiques territoriales, par un pays tiers ou par des organismes publics internationaux ou s'il s'agit de titres émis par la CADES (dans les conditions fixées par le Code monétaire et financier).

VI – REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Principe

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes :
- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.
  Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

  Toutefois :
  - Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
  - Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :
    - TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)
    - TCN swapés : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
    - les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)
  - TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

    Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

    Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

  - Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement

sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

- Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.
  Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

  Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en revenus de créances. Les intérêts courus sont inclus dans la valeur boursière des titres prêtés.

- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).
Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.
Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Méthode de comptabilisation

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu couru.

Les revenus sont constitués par :
- les revenus des valeurs mobilières,
- les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,
- la rémunération des liquidités en devises, les revenus de prêts et pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur prêts et emprunts de titres et autres placements.

Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Compte de régularisation des revenus

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

Mécanisme du Swing Pricing

Au sein de chaque compartiment, les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans chacun des compartiments, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement.

Ainsi, sur chaque compartiment, dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative du compartiment concerné sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du compartiment.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité des compartiments peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

VIII – REMUNERATION

La société de gestion a adopté la politique de rémunération du groupe Amundi, dont elle fait partie.

Le groupe Amundi a mis en place une politique de rémunération adaptée à son organisation et à ses activités. Cette politique a pour objet d'encadrer les pratiques concernant les différentes rémunérations des salariés ayant un pouvoir décisionnaire, de contrôle ou de prise de risque au sein du groupe.

Cette politique de rémunération a été définie au regard de la stratégie économique, des objectifs, des valeurs et intérêts du groupe, des sociétés de gestion faisant partie du groupe, des OPC gérés par les sociétés du groupe et de leurs porteurs. L'objectif de cette politique est de ne pas encourager une prise de risque excessive en allant, notamment, à l'encontre du profil de risque des OPC gérés.

Par ailleurs, la société de gestion a mis en place les mesures adéquates en vue de prévenir les conflits d'intérêt.

La politique de rémunération est adoptée et supervisée par le Conseil d'Administration d'Amundi, société de tête du groupe Amundi.

La politique de rémunération est disponible sur le site www.amundi.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Date de publication : 17/07/2026

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CORPORATE BOND CLIMATE

Identifiant d'entité juridique :
969500TP4IUTPT781N39

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** _____%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 51 % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : _____%**

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le compartiment applique une approche thématique environnementale visant à réduire l'intensité carbone de son portefeuille en alignant l'intensité de son empreinte carbone sur celle de l'Indice BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.

En complément de cette dimension environnementale, l'équipe de gestion intègre également des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs. L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques. L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".
De par sa thématique liée à la décarbonation (via l'intégration de données liées à la transition climatique), le compartiment promeut des caractéristiques environnementales tout en prenant en compte dans la prise de décision la notation globale ESG des émetteurs afin d'exclure les moins vertueux sur les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La mesure de la réalisation des caractéristiques promues se fait à 2 niveaux :
- d'abord quant à l'objectif de réduction de l'intensité carbone avec une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne ;
- ensuite par la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 30% des émetteurs les moins bien notés.).

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.
La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.
Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :
- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

Le cadre d'analyse ESG d'Amundi compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels) et 21 sont spécifiques (applicables à certains secteurs uniquement). Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément très important de notre cadre d'analyse ESG. Pour ce faire, nous avons distingué 68 secteurs avec une grille de matérialité spécifique à chacun qui définit les poids et les critères utilisés parmi ces 38 critères. Le poids de chaque pilier (E, S ou G) est la résultante de cette matrice de matérialité et la pondération peut donc varier très fortement d'un secteur d'activité à l'autre. A titre exceptionnel, un pilier (E, S ou G) peut avoir un poids inférieur à 20%. Les analystes ESG revoient a minima tous les 18 mois la sélection et la pondération des critères pour chaque secteur d'activité. Cela permet de nous assurer que les critères et leurs pondérations restent pertinents.

Pour plus d'information, merci de vous référer à la politique d'investissement responsable d'Amundi, disponible sur le site www.amundi.fr

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?***

Au sein d'Amundi, l'objectif des investissements durables consiste à investir dans des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs en répondant à deux critères :

1. suivre les bonnes pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour qu'une entreprise et/ou un acteur économique soient réputés contribuer à l'objectif ci-dessus, ils doivent être les « meilleurs » de leur secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleure » repose sur la méthodologie ESG propriétaire d'Amundi qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme la « meilleure », une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois plus élevées (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) au sein de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social majeur. Les facteurs environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés au niveau sectoriel. L'identification des facteurs majeurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme majeurs représentent plus de 10 % de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de la santé, ces facteurs majeurs sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, conditions de travail, responsabilité des produits et clients, et implication communautaire et droits de l'homme. Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de l'entreprise. Pour être considérée comme un investissement durable, une société doit répondre aux objectifs ci-dessus et ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités considérées comme incompatibles avec les objectifs de développement durable à long terme (c'est-à-dire production et distribution d'énergie à forte intensité carbone, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS
    - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone)

et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
    - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Au sein d'Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :
- Avoir une intensité en CO_2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Au sein d'Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X	oui

le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi[1].
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr.

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

☐ non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Ce produit vise à accroître la valeur de votre investissement sur la période de détention recommandée, tout en cherchant à participer à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs 'investissement et la tolérance au risque.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

L'OPC applique la politique d'exclusion suivante :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.

S'agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S'agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. ».
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

En outre, au titre du Label ISR, l'OPC applique les exclusions prévues à l'Annexe 7 du référentiel du Label. Le détail des exclusions est disponible sur le site du label :
https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf

Sont exclus de l'univers d'investissement :
- les émetteurs qui n'ont pas déclaré d'objectif de réduction de leur empreinte carbone ;
- les émetteurs ayant une note ESG et une note de Transition Juste (sous critère du pilier Social « S ») inférieure ou égale à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note.

Le compartiment applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
• Exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
• Approche thématique: Réduction de l'intensité carbone alignée avec les objectifs d'un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB »), soit une réduction initiale de 30% par rapport à l'indice de référence puis une réduction de 7% par an en moyenne ;

• Approche en amélioration de note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du compartiment après élimination de 30% des émetteurs les moins bien notés ;
• la note Transition Juste, sous critère du pilier Social « S », moyenne pondérée du portefeuille est supérieure à la note Transition Juste moyenne pondérée de l'indice de référence ;
• au minimum 90 % des titres en portefeuille font l'objet d'une notation ESG, d'une mesure de l'empreinte carbone et d'une notation Transition Juste.

Enfin, au titre du Label ISR, le compartiment doit obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs de durabilité suivants concernant les incidences négatives par rapport à l'univers d'investissement :
1. Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€ chiffre d'affaires) ;
2. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (%).

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex. : qui garantit la valeur de l'émetteur à long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et les contrôles, les rémunérations, les droits des actionnaires, la déontologie, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

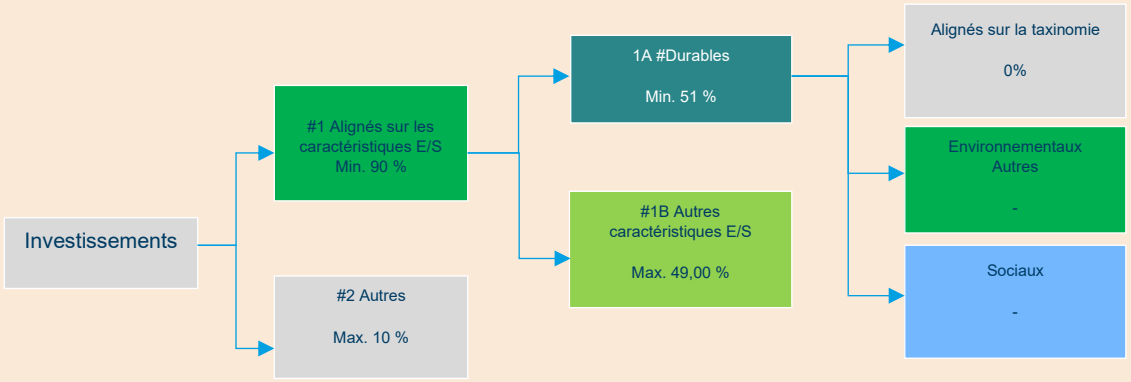
Au moins 90 % des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 51 % de l'actif net.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG de l'OPC.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'y a actuellement pas d'engagement à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.
Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être effectués dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

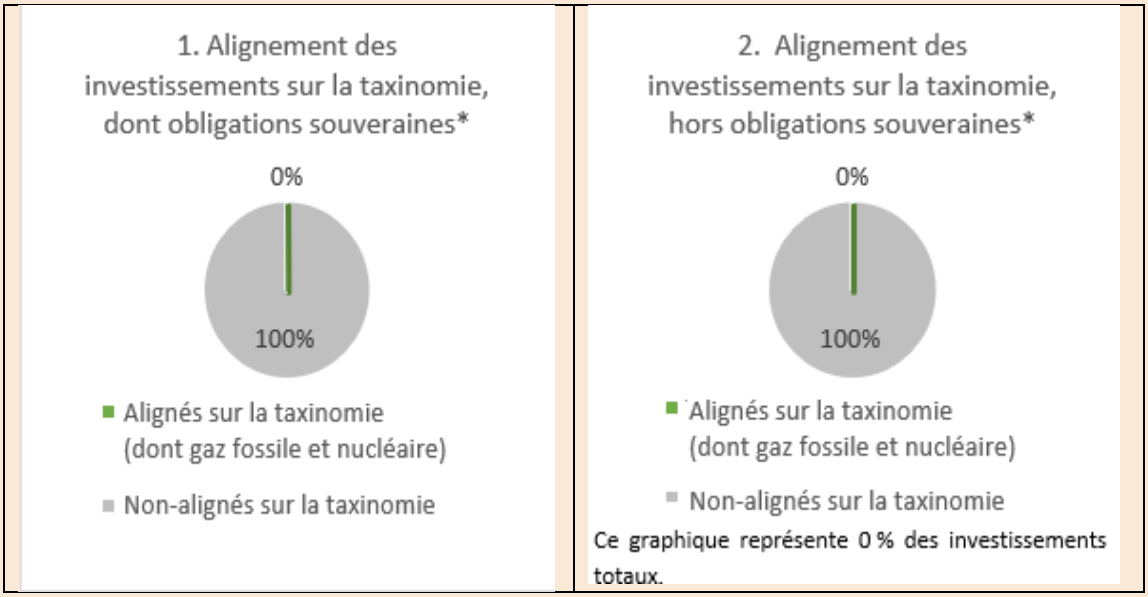
☐ oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

- ***Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'OPC ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPC n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Autres » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille. La catégorie peut également inclure des titres sans note ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales sont indisponibles.
Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'indice utilisé pour évaluer la performance climatique du Compartiment est un indice de transition climatique (Climate Transition Benchmark, ou « CTB ») qui intègre des objectifs spécifiques liés à la réduction des émissions et à la transition vers une économie à faible émission de carbone par la sélection et la pondération des composantes sous-jacentes.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

L'objectif d'investissement durable est atteint en alignant les objectifs de réduction d'empreinte carbone du fonds sur le BLOOMBERG MSCI EURO CORPORATE CLIMATE TRANSITION EVIC INTENSITY INDEX.
L'intensité de l'empreinte carbone du portefeuille, calculée comme une moyenne de portefeuille pondérée par actif, est comparée à celle de l'Indice. Par conséquent, les titres ayant une empreinte environnementale relativement faible ont une probabilité plus élevée d'être sélectionnés dans le portefeuille que les titres à l'empreinte environnementale relativement élevée A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

Le niveau d'intensité carbone du portefeuille doit être inférieur ou égal à celui du Bloomberg MSCI Euro Corporate Climate Transition EVIC Intensity Index.

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

Un indice large de marché n'évalue pas ou n'inclut pas ses composantes conformément aux caractéristiques environnementales, et ne s'aligne donc pas sur des caractéristiques environnementales. L'indice utilisé est un indice de transition climatique qui intègre des objectifs spécifiques liés à la réduction des émissions et à la transition vers une économie à faible émission de carbone par la sélection et la pondération des composantes sous-jacentes.

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

  La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné est disponible sur https://assets.bbhub.io/professional/sites/10/Bloomberg-MSCI-Fixed-Income-Climate-Transition-andParis-Aligned-Methodology.pdf



Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Vous trouverez de plus amples informations spécifiques au produit sur le site : www.amundi.com

Date de publication : 17/07/2026

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD

Identifiant d'entité juridique :
549300C0VN6QB1XBGE48

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** _____%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30 % d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : _____%**
- ☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.
L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.
L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".
La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 30 % des émetteurs les moins bien notés.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Bestin-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.
La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :
- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

Le cadre d'analyse ESG d'Amundi compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels) et 21 sont spécifiques (applicables à certains secteurs uniquement). Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément très important de notre cadre d'analyse ESG. Pour ce faire, nous avons distingué 68 secteurs avec une grille de matérialité spécifique à chacun qui définit les poids et les critères utilisés parmi ces 38 critères. Le poids de chaque pilier (E, S ou G) est la résultante de cette matrice de matérialité et la pondération peut donc varier très fortement d'un secteur d'activité à l'autre. A titre exceptionnel, un pilier (E, S ou G) peut avoir un poids inférieur à 20%. Les analystes ESG revoient a minima tous les 18 mois la sélection et la pondération des critères pour chaque secteur d'activité. Cela permet de nous assurer que les critères et leurs pondérations restent pertinents.
Pour plus d'information, merci de vous référer à la politique d'investissement responsable d'Amundi, disponible sur le site www.amundi.fr

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?***

Au sein d'Amundi, l'objectif des investissements durables consiste à investir dans des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs en répondant à deux critères :

1. suivre les bonnes pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour qu'une entreprise et/ou un acteur économique soient réputés contribuer à l'objectif ci-dessus, ils doivent être les « meilleurs » de leur secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleure » repose sur la méthodologie ESG propriétaire d'Amundi qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme la « meilleure », une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois plus élevées (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) au sein de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social majeur. Les facteurs environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés au niveau sectoriel. L'identification des facteurs majeurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme majeurs représentent plus de 10 % de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de la santé, ces facteurs majeurs sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, conditions de travail, responsabilité des produits et clients, et implication communautaire et droits de l'homme. Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de l'entreprise. Pour être considérée comme un investissement durable, une société doit répondre aux objectifs ci-dessus et ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités considérées comme incompatibles avec les objectifs de développement durable à long terme (c'est-à-dire production et distribution d'énergie à forte intensité carbone, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS
  - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
  - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Au sein d'Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO_2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Au sein d'Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

[X] oui

le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi[1].
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr.

[ ] non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie consiste à investir dans des obligations privées de catégorie « haut rendement » de l'OCDE, dont principalement des marchés européens, afin de surperformer l'indice ICE BofAML BB Euro High Yield (HE10) tout en intégrant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

La **stratégie d'investissement** guide les

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs 'investissement et la tolérance au risque.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L'OPC applique la politique d'exclusion suivante :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.

S'agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S'agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. ».
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

Le compartiment applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.
Le compartiment peut néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non- alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

En outre, au titre du Label ISR, le compartiment applique les exclusions prévues à l'Annexe 7 du référentiel du Label. détail des exclusions est disponible sur le site du label :
https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf

Le compartiment applique également les règles suivantes :
- exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
- la note E.S.G moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement de l'OPC après élimination de 30 % des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

Enfin, au titre du Label ISR, le compartiment doit obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs de durabilité suivants concernant les incidences négatives par rapport à l'univers d'investissement :
1. Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€ chiffre d'affaires) ;
2. Mixité au sein des organes de gouvernance (taux moyen).

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

- ***Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex. : qui garantit la valeur de l'émetteur à long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et les contrôles, les rémunérations, les droits des actionnaires, la déontologie, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

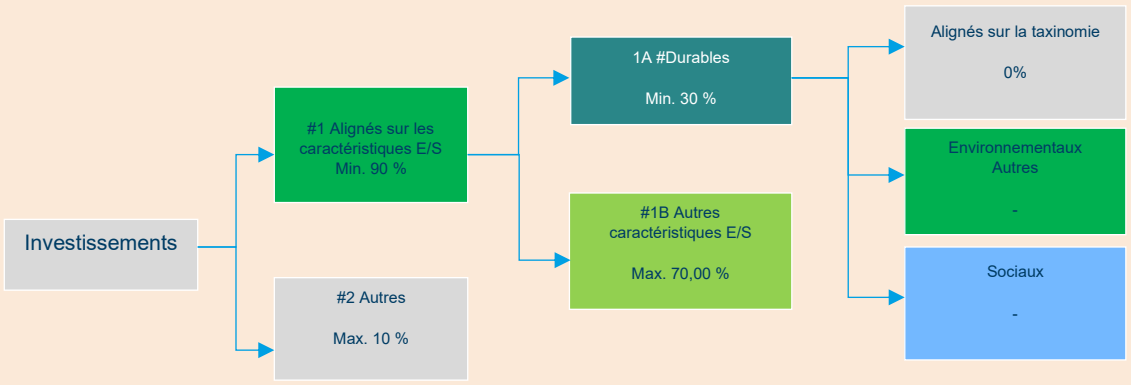
Au moins 90 % des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 30 % de l'actif net.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG de l'OPC.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'y a actuellement pas d'engagement à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.
Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être effectués dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

☐ oui :

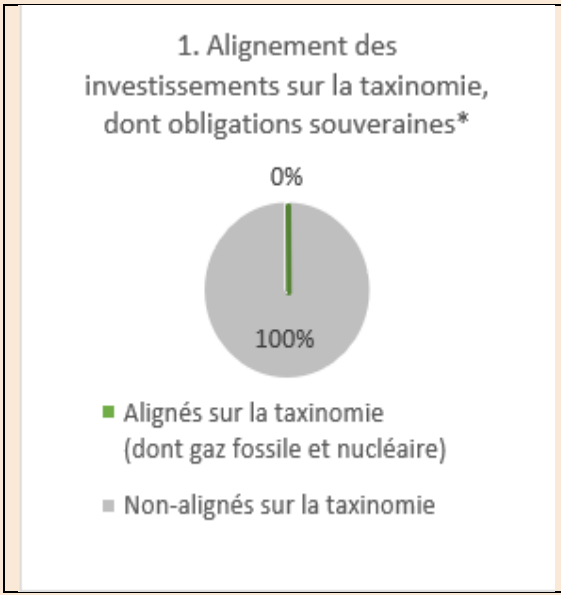
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

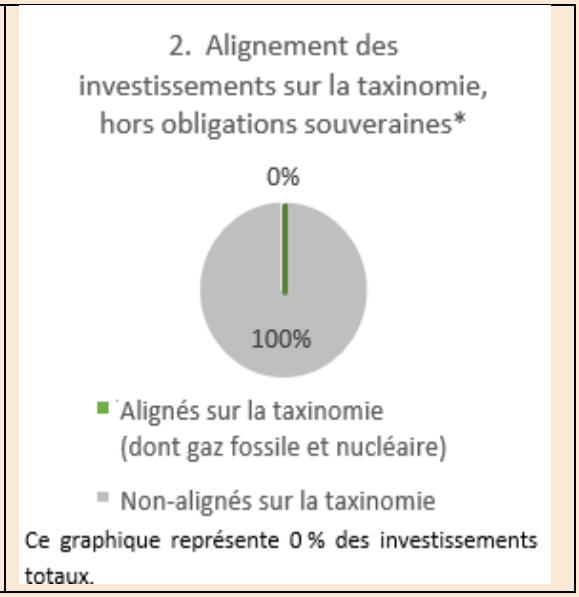
☒ non

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'OPC ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPC n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Autres » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille. La catégorie peut également inclure des titres sans note ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales sont indisponibles.
Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

  N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

  N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

  N/A

Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Vous trouverez de plus amples informations spécifiques au produit sur le site : www.amundi.com

Date de publication : 17/07/2026

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT GREEN BOND

Identifiant d'entité juridique :
2138002NACS4HW7EIL33

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- [X] **Oui**
- [ ] **Non**

- [X] Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** **80** %
  - [X] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [X] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** _____ %
- [ ] Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _____ % d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] ayant un objectif social
- [ ] Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

L'objectif d'investissement durable du compartiment consiste à investir dans des obligations vertes dites "green bonds" de qualité investment grade répondant aux critères et aux lignes directrices des Green Bond Principles tels que publiés par l'International Capital Market Association. L'impact environnemental est apprécié en fonction des estimations des

émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (tC02e) évitées.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

Le compartiment cherche à identifier des obligations vertes dont l'objectif est de financer des projets générant un impact environnemental positif et mesurable. La mesurabilité se traduit en tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an.

Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection envisage une approche visant à conserver leurs qualités environnementales selon plusieurs points d'analyse :
1. Analyse des caractéristiques de l'obligation en termes de :
(i) la transparence, via le reporting des tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an ;
(ii) l'impact environnemental des projets financés (comme le développement de produits recyclés, la gestion durable des ressources naturelles, etc.) ;
(iii) intégration dans la stratégie environnementale globale de l'émetteur (comme par exemple des objectifs quantifiés de l'entreprise de réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'objectif global de limitation de la hausse des températures à 1,5°) ;
(iv) l'inscription dans une logique globale de l'entreprise visant à conceptualiser des démarches et à définir des bonnes pratiques à visée environnementale (économie circulaire, développement du recyclage, réduction des déchets, etc.).
2. la sélection des secteurs d'activité compatibles avec la politique ESG d'Amundi et notamment les règles d'exclusion définies ;
3. l'analyse des fondamentaux ESG de l'émetteur, pour retenir les émetteurs « les plus performants » de leur secteur d'activité sur au moins un de leurs facteurs environnementaux significatifs.

Pour que la société émettrice soit considérée comme contribuant à l'objectif d'investissement durable du compartiment, elle doit être " la plus performante " dans son secteur d'activité sur au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition du terme " best performer " repose sur la méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise bénéficiaire d'un investissement. Pour être considérée comme " best performer ", une société bénéficiaire d'un investissement doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification des facteurs matériels est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels contribuent pour plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : les émissions et l'énergie, la biodiversité et la pollution, la santé et la sécurité, les communautés locales et les droits de l'Homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS :
  - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
  - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

  Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

  Chez Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Chez Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

[X] Oui , le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires, conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre

en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.

- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories°: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.[1]
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

☐ Non



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie consiste à offrir une performance liée à l'évolution du marché des obligations vertes dites « Green bonds ». L'univers d'investissement est constitué des obligations vertes respectant les Green Bonds Principles, sans restrictions de devise dont l'impact positif sur la transition énergétique et écologie est évaluable.

Le compartiment investit 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supra-nationaux, des entreprises privées ou publiques.

Les " obligations vertes " sont définies comme des titres de créance et des instruments qui financent des projets éligibles répondant aux critères et directives des principes des obligations vertes (tels que publiés par l'ICMA).
Le compartiment peut investir jusqu'à 15 % dans des obligations des marchés émergents et jusqu'à 15% dans des obligations "Haut Rendement".

Le processus d'investissement identifie les meilleures opportunités en termes de perspectives financières et de caractéristiques ESG, en particulier environnementales. La sélection des titres par l'utilisation de la méthodologie de notation ESG d'Amundi et l'évaluation de leur contribution aux objectifs environnementaux visent à éviter les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité associés à la nature environnementale du Compartiment. En plus de l'utilisation de la notation ESG d'Amundi, l'équipe de recherche en investissement ESG évalue, dans la mesure du possible :

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

(i) Tout avis de tiers ou autre certification, tels que les certificats d'obligations climatiques (IBC) ;
(ii) si l'émetteur est confronté à de graves controverses ESG ; et
(iii) si les projets devant être financés par l'obligation verte contribuent à des efforts plus larges de l'émetteur pour favoriser la transition énergétique et/ou environnementale.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?***

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Le compartiment applique d'abord l'ensemble de la politique d'exclusion d'Amundi :
- exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- exclusions des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations Unies,
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.
S'agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S'agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. »
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

Le compartiment applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris. L'OPC peut néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

Le compartiment investit 100% de son actif dans des obligations vertes (hors liquidités). Au moins 50% de ces obligations vertes ont une note ESG comprise entre A et D. En outre, les émetteurs dont la note ESG est de F ou G sont exclus.

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notée G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

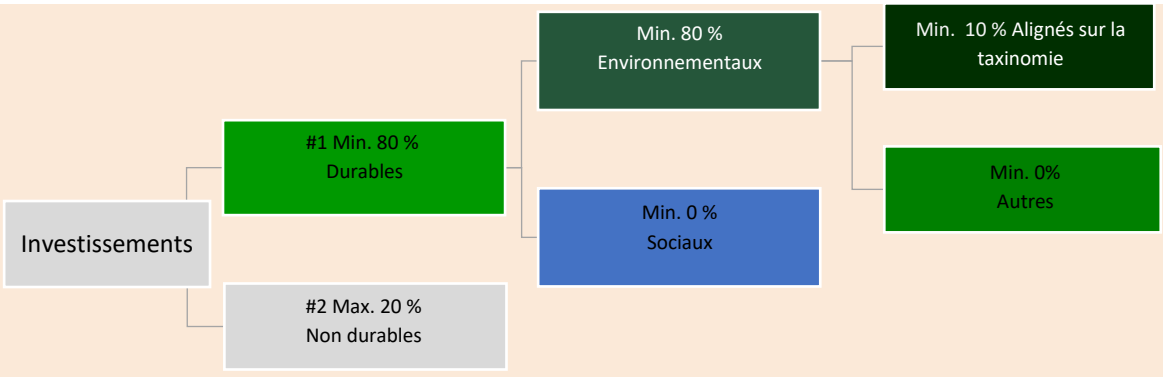
Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements

Le compartiment s'engage à avoir un minimum de 80% d'investissements durables et le reste des actifs est détenu en liquidités et en instruments à des fins de liquidité et de gestion des risques du portefeuille.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?***

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment s'engage à ce que les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE représentent au moins 10% de l'actif net.

Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être consentis dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

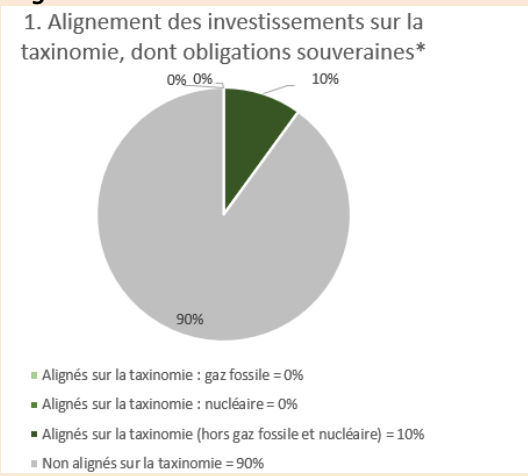
☐ Oui :

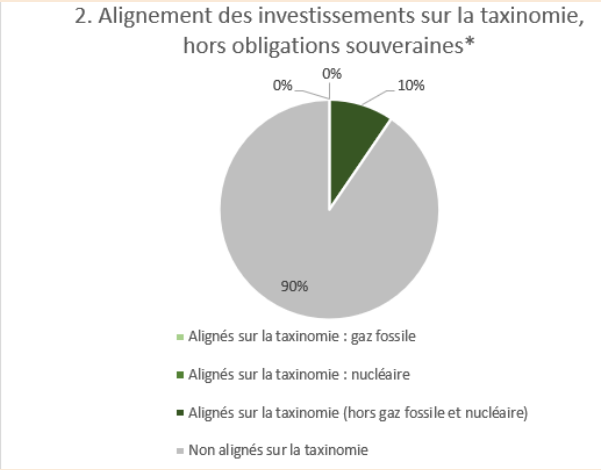
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*
*** Ce pourcentage est purement indicatif et peut varier*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayantun objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le compartiment n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les dérivés et les liquidités (OPC monétaires et cash) sont inclus dans la catégorie « #2 Non durables ». Les dérivés ne participent pas à atteindre l'objectif d'investissement durable ; ils sont utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition à un risque (taux change …). Les liquidités sont utilisées pour la gestion de trésorerie, pour faire face aux souscriptions/rachats.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

L'indice de référence, le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR inclut dans ses constituants des caractéristiques environnementales. Il est donc aligné sur l'objectif d'investissement et les caractéristiques environnementales promues par le portefeuille.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?***

L'indice de référence, le Bloomberg MSCI Global Green Bond Index Total Return Index Value Hedged EUR, vise à représenter la performance de la stratégie d'investissement.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

La stratégie vise à financer la transition énergétique en investissant dans des obligations vertes qui ont un impact positif et mesurable sur l'environnement et qui respectent les

recommandations de transparence des Green Bond Principles (GBP) émis par l'International Capital Market Association (ICMA).
En ce sens, l'alignement sur la méthodologie de l'indice est pertinent car l'indice s'appuie sur deux fournisseurs d'indice reconnus respectivement sur leur expertise d'indice obligataire et d'analyse ESG. La recherche ESG de MSCI permet en particulier de filtrer les obligations vertes dans le vaste univers des titres auto-labellisés comme verts en s'appuyant en particulier sur les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA).

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

La stratégie consiste à investir sur des obligations vertes de toutes zones géographiques ; elle est libellée en euros et couverte du risque de change.
L'indice désigné (GBGLTREH) est représentatif de cet univers d'investissement car c'est l'indice en euro couvert du risque de change.
L'indice parent (Bloomberg MSCI Global Green Bond Unhedged Total Return Index ; « GBGLTREU ») est représentatif d'un univers mondial d'obligations vertes, non couvert du risque de change.

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

L'Indice « Bloomberg MSCI Global Green Bond Index » est administré par MSCI.
Les informations relatives à la méthodologie de construction complète sont publiées et disponibles sur le site internet suivant :
https://www.msci.com/documents/10199/242721/Barclays_MSCI_Green_Bond_Index.pdf/6e4d942a-0ce4-4e70-9aff-d7643e1bde96.



Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amundi.fr

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT

Identifiant d'entité juridique :
969500ZQM8ABUD0SO333

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** _____%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30 % d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : _____%**
- ☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

L'équipe de gestion intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.
L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.
L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class".
La méthodologie d'analyse ESG en amont et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notations) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

L'indicateur de durabilité est la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement (la note moyenne de l'univers d'investissement étant calculée après élimination d'au moins 30% des émetteurs les moins bien notés).

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Bestin-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.
La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G. Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :
- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

Le cadre d'analyse ESG d'Amundi compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels) et 21 sont spécifiques (applicables à certains secteurs uniquement). Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément très important de notre cadre d'analyse ESG. Pour ce faire, nous avons distingué 68 secteurs avec une grille de matérialité spécifique à chacun qui définit les poids et les critères utilisés parmi ces 38 critères. Le poids de chaque pilier (E, S ou G) est la résultante de cette matrice de matérialité et la pondération peut donc varier très fortement d'un secteur d'activité à l'autre. A titre exceptionnel, un pilier (E, S ou G) peut avoir un poids inférieur à 20%. Les analystes ESG revoient a minima tous les 18 mois la sélection et la pondération des critères pour chaque secteur d'activité. Cela permet de nous assurer que les critères et leurs pondérations restent pertinents.
Pour plus d'information, merci de vous référer à la politique d'investissement responsable d'Amundi, disponible sur le site www.amundi.fr

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?***

Au sein d'Amundi, l'objectif des investissements durables consiste à investir dans des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs en répondant à deux critères :

1. suivre les bonnes pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour qu'une entreprise et/ou un acteur économique soient réputés contribuer à l'objectif ci-dessus, ils doivent être les « meilleurs » de leur secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleure » repose sur la méthodologie ESG propriétaire d'Amundi qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme la « meilleure », une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois plus élevées (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) au sein de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social majeur. Les facteurs environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés au niveau sectoriel. L'identification des facteurs majeurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme majeurs représentent plus de 10 % de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de la santé, ces facteurs majeurs sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, conditions de travail, responsabilité des produits et clients, et implication communautaire et droits de l'homme. Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de l'entreprise. Pour être considérée comme un investissement durable, une société doit répondre aux objectifs ci-dessus et ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités considérées comme incompatibles avec les objectifs de développement durable à long terme (c'est-à-dire production et distribution d'énergie à forte intensité carbone, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS
  - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
  - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Au sein d'Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO_2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Au sein d'Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X	oui

le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi[1].
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr.

	non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

La stratégie consiste à investir dans des obligations non gouvernementales libellés en euro afin de surperformer l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

les objectifs ‘investissement et la tolérance au risque.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d’investissement pour sélectionner les investissements afin d’atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L’OPC applique la politique d'exclusion suivante :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d’Investissement Responsable d’Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d’Investissement Responsable d’Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.

S’agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S’agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s’appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l’homme, le travail, l’environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. ».
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

Le compartiment applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz,pétrole...) Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.
Le Compartiment peut néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux, et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

En outre, au titre du Label ISR, l’OPC applique les exclusions prévues à l’Annexe 7 du référentiel du Label. Le détail des exclusions est disponible sur le site du label :
https://www.lelabelisr.fr/wp-content/uploads/Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf

Le compartiment applique également les règles suivantes :
- exclusion des émetteurs notés F et G à l’achat ;
- la note E.S.G moyenne du portefeuille doit être supérieure ou égale à la note C ;
- approche dite en « amélioration de note » : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l’univers d’investissement de l'OPC après élimination de 30% des émetteurs les moins bien notés ;
- le taux de couverture est de 90 % (conformément aux règles de l'AMF).

Enfin, au titre du Label ISR, l’OPC doit obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs de durabilité suivants concernant les incidences négatives par rapport à l’univers d’investissement :
1. Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/M€ chiffre d’affaires) ;
2. Mixité au sein des organes de gouvernance (taux moyen).

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le

personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

- ***Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex. : qui garantit la valeur de l'émetteur à long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et les contrôles, les rémunérations, les droits des actionnaires, la déontologie, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

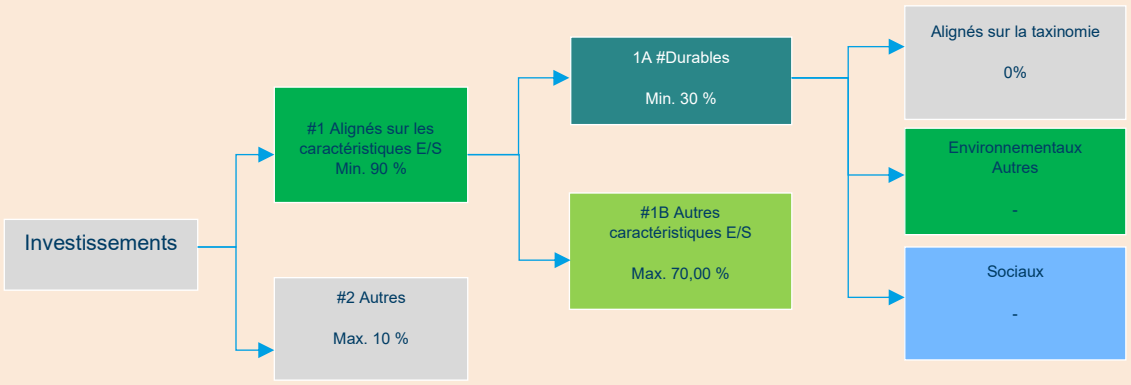
Au moins 90 % des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 30 % de l'actif net.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG de l'OPC.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'y a actuellement pas d'engagement à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.
Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être effectués dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

☐ oui :

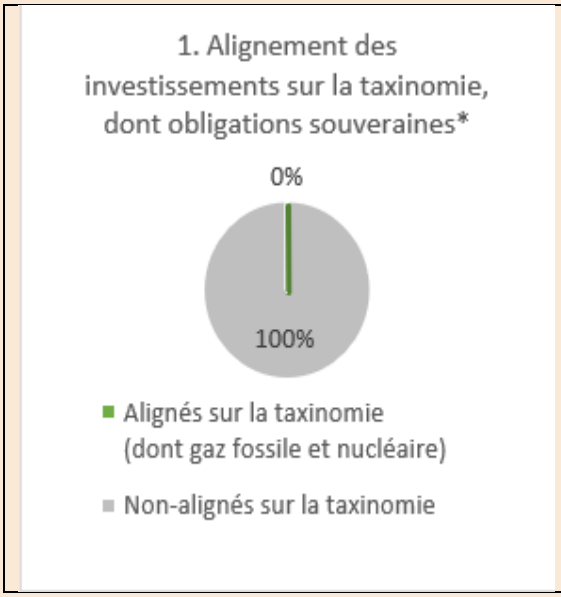
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

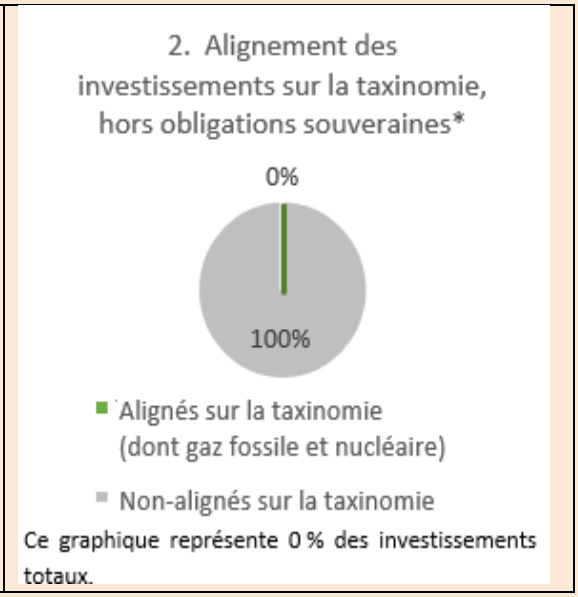
☒ non

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'OPC ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPC n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Autres » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille. La catégorie peut également inclure des titres sans note ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales sont indisponibles.
Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

  N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

  N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

  N/A

Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Vous trouverez de plus amples informations spécifiques au produit sur le site : www.amundi.com

Date de publication : 17/07/2026

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - IMPACT EURO CORPORATE GREEN BOND

Identifiant d'entité juridique :
213800ZZ74CZALCH9V71

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● [X] **Oui** ●○ [ ] **Non**

[X] Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** **80** %

- [X] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [X] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

[ ] Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** _____ %

[ ] Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de _____ % d'investissements durables

- [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] ayant un objectif social

[ ] Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quel est l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

Le compartiment suit l'objectif d'investissement durable consistant à avoir un portefeuille composé d'au moins 80 % d'investissements durables, avec 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans des obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés, de qualité investment grade répondant aux critères et aux lignes

directrices des Green Bond Principles tels que publiés par l'International Capital Market Association. Les « Obligations vertes » envisagées visent à financer des projets qui génèrent un impact environnemental positif et mesurable en termes de réduction des émissions de CO2.
Le Compartiment cherche également à obtenir un score ESG de portefeuille supérieur à celui de son univers d'investissement. Pour déterminer le score ESG du Compartiment et l'Univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques ESG (environnementale, sociale et de gouvernance). Aux fins de cette mesure, l'univers d'investissement est défini comme le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged Index. Aucun Indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable de ce produit financier ?

Le compartiment cherche à identifier des obligations vertes dont l'objectif est de financer des projets qui génèrent un impact environnemental positif et mesurable. La mesurabilité se traduit par les tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an.
Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection suit une approche qui vise à conserver leurs qualités environnementales selon plusieurs points d'analyse :

1. Analyse des caractéristiques de l'obligation en termes :
   (i) de transparence, via le reporting sur les tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an ;
   (ii) d'impact environnemental des projets financés (comme le développement de produits recyclés, la gestion durable des ressources naturelles, etc.) ;
   (iii) d'inclusion dans la stratégie environnementale globale de l'émetteur (tels que, par exemple, les objectifs chiffrés de la société pour la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de l'objectif global de limitation de l'augmentation de température à 1,5°) ;
   (iv) d'intégration dans une logique globale de l'entreprise visant à conceptualiser les approches et à définir les bonnes pratiques avec un objectif environnemental (économie circulaire, développement du recyclage, réduction des déchets, etc.).

2. Sélection de secteurs d'activité compatibles avec la politique ESG d'Amundi et, notamment, avec les règles d'exclusion définies ;

3. Analyse des fondamentaux ESG de l'émetteur, afin de retenir les émetteurs « les plus performants » de leur secteur d'activité sur au moins un de leurs facteurs environnementaux importants.

La définition de « meilleure » repose sur la méthodologie ESG propriétaire d'Amundi qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissement. Pour être considérée comme la « meilleure », une société bénéficiaire d'investissement doit obtenir la meilleure note parmi les trois plus élevées (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) au sein de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social majeur. Les facteurs environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés au niveau sectoriel. L'identification des facteurs majeurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données

extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme majeurs représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple pour le secteur de l'énergie, les facteurs majeurs sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme. Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative aux activités (par ex. tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique) incompatibles avec ces critères.

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de la société bénéficiaire d'investissement.

Enfin, toutes les Obligations vertes sélectionnées devront répondre aux critères et directives des Principes applicables aux Obligations vertes publiés par l'International Capital Market Association.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS :
  - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
  - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

  Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

– *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Chez Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

– *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Chez Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

[X] Oui , le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires, conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories°: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.[1]
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

☐ Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

L'objectif du compartiment est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index Corporate Total Return EUR Unhedged en investissant dans une sélection d'obligations vertes dites "green bonds" d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.
Les " obligations vertes " sont définies comme des titres de créance et des instruments qui financent des projets éligibles répondant aux critères et directives des principes des obligations vertes (tels que publiés par l'ICMA).

Le compartiment investit 100% de l'actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques dont 80% au minimum en obligations privées de l'OCDE.
Le portefeuille sera composé au minimum de 90% de son actif net hors liquidités (OPC monétaires et cash) en obligations libellées en euro.

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

La duration moyenne des taux d'intérêt du Compartiment sera comprise entre 2 et 8.

Le compartiment pourra investir dans des obligations non OCDE dans la limite de 10% et jusqu'à 10% dans des obligations "Haut Rendement".

Le processus d'investissement identifie les meilleures opportunités en termes de perspectives financières et de caractéristiques ESG, en particulier environnementales. La sélection des titres par l'utilisation de la méthodologie de notation ESG d'Amundi et l'évaluation de leur contribution aux objectifs environnementaux visent à éviter les impacts négatifs des décisions d'investissement sur les Facteurs de durabilité associés à la nature environnementale du Compartiment. En plus de l'utilisation de la notation ESG d'Amundi, l'équipe de recherche en investissement ESG évalue, dans la mesure du possible :

(i) Tout avis de tiers ou autre certification, tels que les certificats d'obligations climatiques (IBC) ;
(ii) si l'émetteur est confronté à de graves controverses ESG ; et
(iii) si les projets devant être financés par l'obligation verte contribuent à des efforts plus larges de l'émetteur pour favoriser la transition énergétique et/ou environnementale.

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Le compartiment applique d'abord l'ensemble de la politique d'exclusion d'Amundi :
- exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- exclusions des entreprises qui violent le Pacte mondial des Nations Unies,
- exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le compartiment applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.
S'agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S'agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. »
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

Le compartiment applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris. L'OPC peut néanmoins investir dans des émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des

projets verts, sociaux et/ou durables émises par des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat.

De plus, les investissements durables représenteront au moins 80 % du portefeuille, avec 100% de son actif dans tous types d'obligations vertes suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques (hors liquidités). Au moins 50% de ces obligations vertes ont une note ESG comprise entre A et D. En outre, les émetteurs dont la note ESG est de F ou G sont exclus.

Au moins 90% des titres détenus en portefeuille font l'objet d'une analyse extra-financière.

Pour finir, le Compartiment doit obligatoirement chercher à obtenir un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement.

Toutefois, les investisseurs doivent noter qu'il n'est pas toujours possible d'effectuer une analyse ESG sur les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif, selon les mêmes normes que pour les autres investissements. La méthodologie de calcul ESG n'inclura pas les liquidités, les quasi-liquidités, certains produits dérivés et certains organismes de placement collectif.

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex, garantir la valeur de l'émetteur sur le long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil, l'audit et le contrôle, la rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notée G sont exclues de l'univers d'investissement.

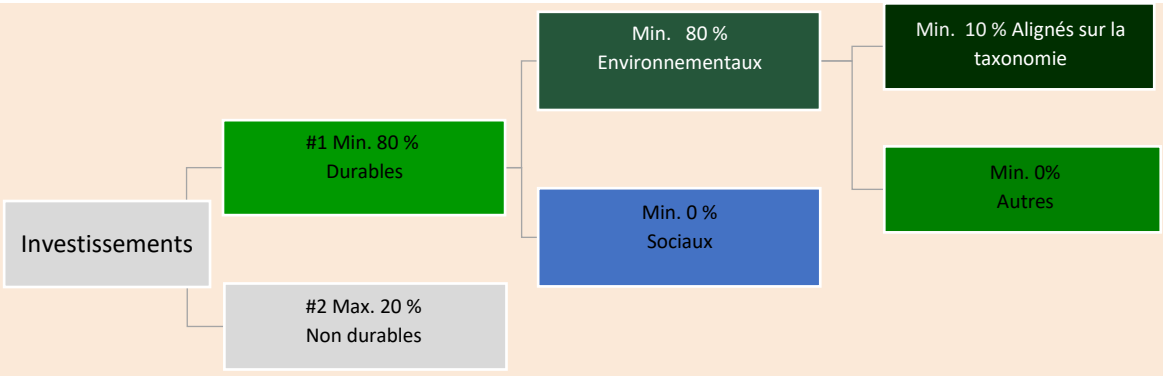
Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements directs réalisés par Amundi. Lors d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuiera sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

Quelle est l'allocation des actifs et la proportion minimale d'investissements durables ?

Le compartiment s'engage à avoir un minimum de 80 % d'investissements durables et à détenir le reste de l'actif dans des espèces et des instruments à des fins de gestion de la liquidité et du risque du portefeuille.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre l'objectif d'investissement durable ?

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment s'engage à ce que les investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE représentent au moins 10% de l'actif net.

Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être consentis dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes

en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

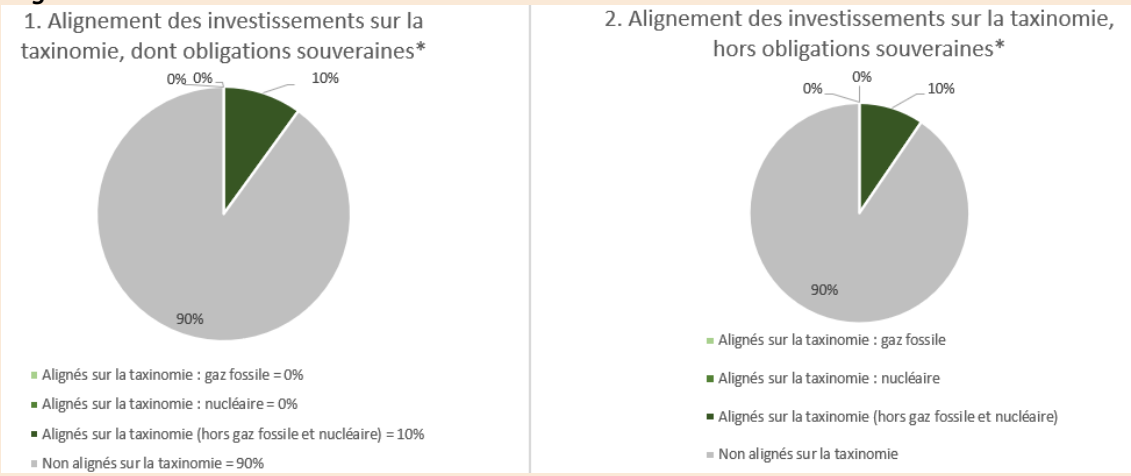
- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*
*** Ce pourcentage est purement indicatif et peut varier*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre

- ***Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?***

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.


Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Compartiment ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif social ?

Le Compartiment n'a pas défini de part minimale.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Non durables », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Autres » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille. La catégorie peut également inclure des titres sans note ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales sont indisponibles.

Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si l'objectif d'investissement durable est atteint ?

L'indice de référence, le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged inclut dans ses constituants des caractéristiques environnementales. Il est donc aligné sur l'objectif d'investissement et les caractéristiques environnementales promues par le portefeuille.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Comment l'indice de référence tient-il compte des facteurs de durabilité afin d'être constamment aligné sur l'objectif d'investissement durable ?***

L'indice de référence, le Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedged, vise à représenter la performance de la stratégie d'investissement.

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?***

La stratégie vise à financer la transition énergétique en investissant dans des obligations vertes qui ont un impact positif et mesurable sur l'environnement et qui respectent les recommandations de transparence des Green Bond Principles (GBP) émis par l'International Capital Market Association (ICMA). En ce sens, l'alignement sur la méthodologie de l'indice est pertinent car l'indice s'appuie sur deux fournisseurs d'indice reconnus respectivement sur leur expertise d'indice obligataire et d'analyse ESG. La recherche ESG de MSCI permet en particulier de filtrer les obligations vertes dans le vaste univers des titres auto-labellisés comme verts en s'appuyant en particulier sur les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA).

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

La stratégie consiste à investir sur des obligations vertes majoritairement émises par des émetteurs privés de la zone euro. L'indice Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedge; « I31617EU ») est représentatif des obligations vertes ("green bonds") d'émetteurs privés, de qualité « Investment Grade »

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

L'Indice « Bloomberg MSCI Euro Green Bond Index : Corporate Total Return EUR Unhedge » est administré par MSCI. Les informations relatives à la méthodologie de construction complète sont publiées et disponibles sur le site internet suivant et en conjonction avec le document suivant :
https://www.msci.com/documents/10199/242721/Barclays_MSCI_Green_Bond_Index.pdf/6e4d942a-0ce4-4e70-9aff-d7643e1bde96.



Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : www.amundi.fr

Date de publication : 17/07/2026

Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO CREDIT BIODIVERSITY

Identifiant d'entité juridique :
9695009P2XO4PK054R74

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

- ☐ **Oui**
- ☒ **Non**

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** _____%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 51 % d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social : _____%**

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Le Compartiment applique une approche thématique environnementale visant à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques en termes de biodiversité c'est-à-dire ceux ayant un score biodiversité supérieur à celui d'émetteurs comparables selon une approche « Best in-class ». En complément, l'équipe de gestion intègre également des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement par la prise en compte de la notation ESG des émetteurs.

L'analyse ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

L'analyse est basée sur un ensemble de critères génériques à tous les émetteurs puis de critères spécifiques à chaque secteur, selon une approche "best in class". De par sa thématique liée à la biodiversité (via l'intégration de données liées aux facteurs responsables de la perte de biodiversité), le compartiment promeut des caractéristiques environnementales tout en prenant en compte dans la prise de décision la notation globale ESG des émetteurs afin d'exclure les moins vertueux sur les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance).

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

La mesure de la réalisation des caractéristiques promues se fait à 2 niveaux :
- d'abord le score de Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur au score de Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés;
- ensuite par la note ESG moyenne du portefeuille qui doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement.

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.
Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de son secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :
- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général :
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteuret considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementafion d'un émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?***

Au sein d'Amundi, l'objectif des investissements durables consiste à investir dans des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs en répondant à deux critères :

1. suivre les bonnes pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour qu'une entreprise et/ou un acteur économique soient réputés contribuer à l'objectif ci-dessus, ils doivent être les « meilleurs » de leur secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleure » repose sur la méthodologie ESG propriétaire d'Amundi qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme la « meilleure », une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois plus élevées (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) au sein de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social majeur. Les facteurs environnementaux et sociaux majeurs sont identifiés au niveau sectoriel. L'identification des facteurs majeurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme majeurs représentent plus de 10 % de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de la santé, ces facteurs majeurs sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, conditions de travail, responsabilité des produits et clients, et implication communautaire et droits de l'homme. Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de l'entreprise. Pour être considérée comme un investissement durable, une société doit répondre aux objectifs ci-dessus et ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités considérées comme incompatibles avec les objectifs de développement durable à long terme (c'est-à-dire production et distribution d'énergie à forte intensité carbone, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (« Do no significantly harm », « DNSH »), Amundi utilise deux filtres :

- Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS
  - lorsqu'il existe des données fiables (par ex. intensité des Gaz à Effet de Serre ou GES des entreprises) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de l'entreprise ne soit pas dans le dernier décile du secteur).
  - Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

  En outre, les sociétés et les acteurs économiques exposés à de graves controverses liées aux conditions de travail, aux droits de l'homme, à la biodiversité et à la pollution ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Le second filtre vise à vérifier qu'une entreprise n'a pas de mauvaises performances environnementales ou sociales globales par rapport aux autres sociétés de son secteur, ce qui correspond à une note environnementale ou sociale supérieure ou égale à E selon la notation ESG d'Amundi.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Au sein d'Amundi, les indicateurs d'incidences négatives sont pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus.

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données fiables via la combinaison des indicateurs et des seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en CO_2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises de leur secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur, et
- ne pas faire l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits de l'homme
- ne pas faire l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion découlant de sa Politique d'Investissement Responsable, Amundi tient déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon, combustibles non conventionnels et tabac.

- *Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Au sein d'Amundi, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés à la méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un suivi des controverses au moins une fois par trimestre, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. En cas de controverse, les analystes évaluent la situation, lui donnent une note (à l'aide de notre méthodologie de notation propriétaire) et déterminent la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les évolutions et les efforts de correction.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

[X] oui

le produit financier prend en compte toutes les Principales incidences négatives obligatoires conformément à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du produit financier et s'appuie directement et/ou indirectement sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote :

- **Exclusion :** Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement SFDR.
- **Intégration des facteurs ESG :** Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- **Engagement :** L'engagement est un processus permanent et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories: engager un émetteur à améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- **Vote :** La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi[1].
- **Suivi des controverses :** Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute précision sur le mode d'utilisation des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.fr.

[ ] non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

L'objectif du Compartiment est, sur l'horizon de placement recommandé, d'offrir une performance nette comparable à celle de l'indice ICE BoFA Euro non Financials en investissant dans une sélection d'obligations non gouvernementales, libellées en euro, exposés à des secteurs à fort enjeu sur la biodiversité tout en intégrant des critères ESG et de préservation de la biodiversité dans la sélection des émetteurs.

La **stratégie d'investissement** guide les

1 https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/0522366c-29d3-471d-85fd-7ec363c20646

décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs 'investissement et la tolérance au risque.

- ***Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?***

L'OPC applique la politique d'exclusion suivante :

- les exclusions normatives* des entreprises impliquées dans les armes interdites par les instruments juridiques internationaux (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, etc.) ;
- les entreprises qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies**, sans prendre de mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur les combustibles fossiles, le tabac et les armes (le détail de cette politique est disponible dans la Politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

Outre les critères d'exclusion prévus ci-dessus par la politique générale d'Investissement Responsable d'Amundi, le fonds applique des critères d'exclusion concernant les armes nucléaires et les armes à l'uranium appauvri***.

S'agissant des armes nucléaires, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la vente ou de la production de ces armes, à l'exclusion des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.
S'agissant des armes à l'uranium appauvri, sont exclus les émetteurs tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires total de la production ou de la vente de ces armes.

* Ces exclusions s'appliquent à toutes les sociétés de gestion
** Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) : « Un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels sur les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux. ».
*** Pour évaluer l'exposition des entreprises, Amundi fait appel à ISS ESG en tant que fournisseur de données, complétées par l'analyse ESG d'Amundi.

Sont exclus de l'univers d'investissement : - les émetteurs ayant une note ESG ou un score Biodiversité (sous critère du pilier Environnemental « E ») inférieure ou égale à F sur une échelle de A à G, A étant la meilleure note /score.

En outre, l'OPC applique également des exclusions sur les entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat (gaz, pétrole, …). Ces exclusions sont prévues à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

Le compartiment applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
• Approche en amélioration de note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence ;
• le score Biodiversité moyen pondéré du portefeuille doit être supérieur au score Biodiversité moyen pondéré de l'univers d'investissement après élimination des 20% des émetteurs les moins bien notés;
• En complément de l'approche en « amélioration de note » appliquée sur le score biodiversité, le portefeuille doit également présenter une intensité d'impact biodiversité meilleure (plus faible) que celle de son univers d'investissement ;
• Le portefeuille doit présenter une pondération de titres qui favorisent la biodiversité supérieure à celle de son univers d'investissement;
• a minima 90 % des émetteurs en portefeuille font l'objet d'une notation ESG et d'une notation Biodiversité.
•A minima 90% des titres et émetteurs compris dans l'indice de référence présentent un taux de couverture sur le pilier FAVOR.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le

personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?***

Il n'y a pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée de ces investissements.

- ***Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?***

Pour évaluer les bonnes pratiques de gouvernance des sociétés, Amundi a développé une méthodologie de notation ESG. La notation ESG d'Amundi est basée sur un cadre d'analyse ESG propriétaire, qui prend en compte 38 critères généraux et sectoriels, y compris des critères de gouvernance. Dans la dimension Gouvernance, nous évaluons la capacité d'un émetteur à assurer un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui garantit qu'il atteindra ses objectifs à long terme (par ex. : qui garantit la valeur de l'émetteur à long terme). Les sous-critères de gouvernance considérés sont : la structure du conseil d'administration, l'audit et les contrôles, les rémunérations, les droits des actionnaires, la déontologie, les pratiques fiscales et la stratégie ESG. L'échelle de notation ESG d'Amundi contient sept notes, allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne. Les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement.

Chaque titre d'entreprise (actions, obligations, produits dérivés portant sur un seul émetteur, ETF actions et obligataires ESG) inclus dans les portefeuilles a fait l'objet d'une évaluation de bonnes pratiques de gouvernance en appliquant un filtre normatif des principes du Pacte mondial de l'ONU (PM de l'ONU) à l'émetteur associé. L'évaluation est continue. Le Comité de notation ESG d'Amundi examine chaque mois les listes des sociétés qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies entraînant une dégradation de leur notation à G. Le désinvestissement des titres dégradés en G est effectué par défaut dans un délai de 90 jours.

La Politique de gestion d'Amundi (engagement et vote) relative à la gouvernance vient compléter cette approche.

Cette approche est spécifique aux investissements dans des titres. En cas d'investissements dans des fonds gérés par des gestionnaires tiers, Amundi s'appuie sur les politiques appliquées par le gestionnaire externe.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

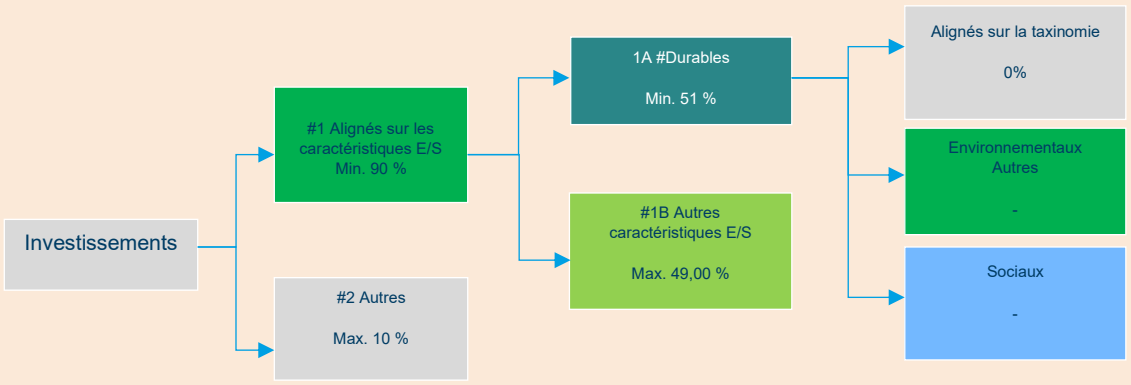
Au moins 90 % des titres et instruments de l'OPC font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En outre, l'OPC s'engage à ce que les investissements durables représentent au moins 51 % de l'actif net.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables ;

- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre l'objectif ESG de l'OPC.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Il n'y a actuellement pas d'engagement à respecter un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.
Comme illustré ci-dessous, il n'y a pas d'engagement à effectuer des investissements conformes à la taxinomie dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire. Néanmoins, dans le cadre de la stratégie d'investissement, des investissements peuvent être effectués dans des sociétés qui sont également actives dans ces secteurs. Ces investissements peuvent être alignés ou non sur la taxinomie.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[2] ?***

☐ oui :

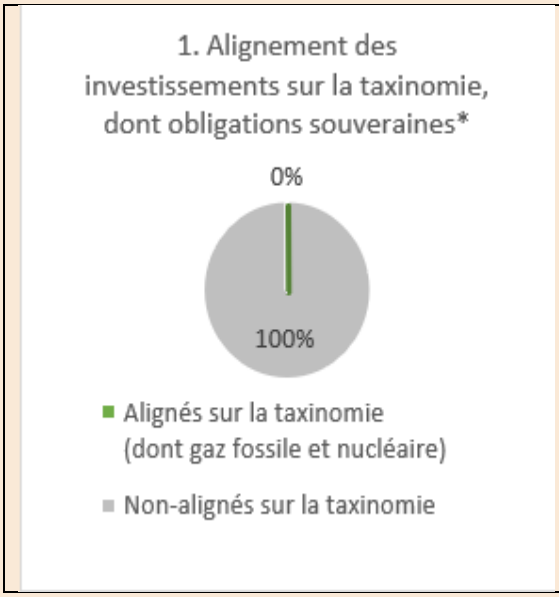
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

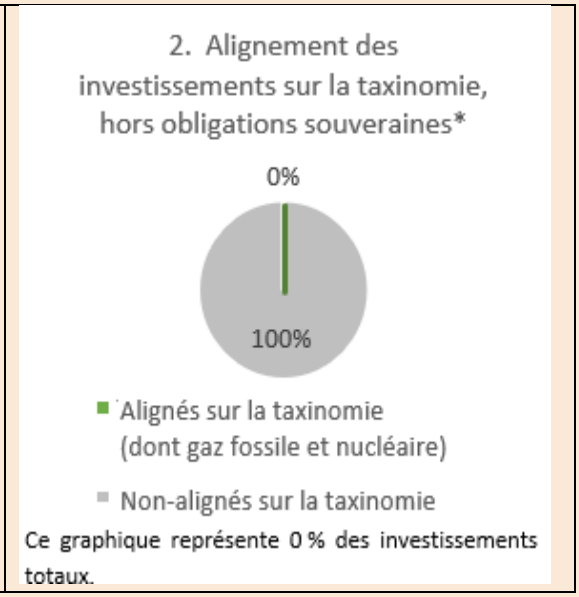
☒ non

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne nuisent pas de manière significative à un objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Il n'y a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

L'OPC ne dispose actuellement d'aucun engagement minimum en faveur d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE.

Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

L'OPC n'a pas de part minimale d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

« #2 Autres » contient les liquidités et instruments utilisés à des fins de gestion des risques de liquidité et de portefeuille. La catégorie peut également inclure des titres sans note ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales sont indisponibles.
Il n'y a pas de garanties environnementales ou sociales minimales.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

  N/A

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?***

  N/A

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ?***

  N/A

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?***

  N/A

Où trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

Vous trouverez de plus amples informations spécifiques au produit sur le site : www.amundi.com

Date de publication : 17/07/2026

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

« SICAV »

91-93, Boulevard Pasteur - 75015 PARIS
R.C.S. PARIS : 834 854 838

STATUTS

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2025

[Mise en harmonie des statuts conformément à la promulgation de la loi d'attractivité de juin 2024 et modification de la durée du mandat d'Administrateur]

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 septembre 2023
[Modification de la « gestion des liquidités et les conditions de plafonnement des rachats (Gates)]

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2021
[Mise en application des Lois PACTE et SOILIHI]
[Transfert du Siège Social]

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mars 2019
[Mise en harmonie des statuts, conformément aux statuts-types de l'instruction AMF 2011-19 (OPCVM) publiés le 26 avril 2018]

TITRE 1
FORME, OBJET, DENOMINATION, SIEGE SOCIAL, DUREE DE LA SOCIETE

Article 1 - Forme

Il est formé entre les détenteurs d'actions ci-après créées et de celles qui le seront ultérieurement une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) régie notamment par les dispositions du Code de commerce relatives aux Sociétés anonymes (Livre II - Titre II - Chapitre V), du Code monétaire et financier (Livre II – Titre I – Chapitre IV – section I – sous-section I), leurs textes d'application, les textes subséquents et par les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut procéder à la création de compartiments conformément à la réglementation en vigueur.

Article 2 - Objet

Cette Société a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers et de dépôts.

Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination : AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING, suivie de la mention "Société d'Investissement à Capital Variable" accompagnée ou non du terme "SICAV".

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 91-93, Boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Article 5 – Durée

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents Statuts.

TITRE 2
CAPITAL, VARIATIONS DU CAPITAL, CARACTERISTIQUES DES ACTIONS

Article 6 – Capital social

Le capital initial de la SICAV s'élève à la somme de 350 000 euros divisé en 3500 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune entièrement libérées de même catégorie.

Il a été constitué intégralement par versement en numéraire.

Dans l'hypothèse de la transformation de la SICAV en OPC à compartiments, il est émis des catégories d'actions en représentation des actifs attribués à chaque compartiment. Dans ce cas, les dispositions des présents Statuts applicables aux actions sont applicables à ces catégories d'actions.

Le Conseil d'Administration de la SICAV peut mettre en place des catégories d'actions. Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus de la SICAV.

Les différentes catégories d'actions pourront :

- bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
- être libellées en devises différentes ;
- supporter des frais de gestion différents ;
- supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
- avoir une valeur nominale différente.
- être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus. Cette couverture est assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts de l'OPC ;
- être réservées à un ou plusieurs réseaux de commercialisation.

Les actions pourront faire l'objet de regroupement ou de division par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les actions pourront être fractionnées sur décision du Conseil d'Administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes, cent-millièmes, dénommées fractions d'action.

Les dispositions des Statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des Statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Article 7 - Variations du capital

Le montant du capital est susceptible de modification, résultant de l'émission par la Société de nouvelles actions et de diminutions consécutives au rachat d'actions par la Société aux actionnaires qui en font la demande.

Article 8 - Emissions, rachats des actions

Les actions sont émises à tout moment à la demande des actionnaires sur la base de leur valeur liquidative augmentée, le cas échéant, des commissions de souscription.

Les rachats et les souscriptions sont effectués dans les conditions et selon les modalités définies dans le prospectus.

Les rachats peuvent être effectués en numéraire et/ou en nature. Si le rachat en nature correspond à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, alors seul l'accord écrit signé de l'actionnaire sortant doit être obtenu par la SICAV ou la société de gestion. Lorsque le rachat en nature ne correspond pas à une quote-part représentative des actifs du portefeuille, l'ensemble des actionnaires doivent signifier leur accord écrit autorisant l'actionnaire sortant à obtenir le rachat de ses actions contre certains actifs particuliers, tels que définis explicitement dans l'accord.

Par dérogation à ce qui précède, lorsque la SICAV est un ETF, les rachats sur le marché primaire peuvent, avec l'accord de la société de gestion et dans le respect de l'intérêt des actionnaires, s'effectuer en nature dans les conditions définies dans le prospectus ou les statuts de la SICAV. Les actifs sont alors livrés par le teneur de compte émetteur dans les conditions définies dans le prospectus de la SICAV.

De manière générale, les actifs rachetés sont évalués selon les règles fixées à l'article 9 et le rachat en nature est réalisé sur la base de la première valeur liquidative suivant l'acceptation des valeurs concernées.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, à peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existant le jour de l'émission.

En application de l'article L. 214-7-4 du Code monétaire et financier, le rachat par la Société de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par le Conseil d'Administration, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande.

Lorsque l'actif net de la SICAV (ou le cas échéant, d'un compartiment) est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des actions ne peut être effectué (sur le compartiment concerné, le cas échéant).

En application des articles L.214-7-4 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires ou du public le commande.

Le dispositif pourra être déclenché par la société de gestion dès lors qu'un seuil (rachat net divisé par l'actif net) prédéfini dans le prospectus est atteint. Dans le cas où les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider de ne pas déclencher le dispositif de plafonnement des rachats, et par conséquent d'honorer les rachats au-delà de ce seuil.

La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats dépend de la périodicité de calcul de la valeur liquidative de la SICAV et est déterminée dans le prospectus

Les ordres du rachat non exécutés sur une valeur liquidative seront automatiquement reportés sur la prochaine date de centralisation.

Le Conseil d'Administration pourra décider de conditions de souscription minimale, selon les modalités prévues dans le prospectus.

La SICAV peut cesser d'émettre des actions en application du troisième alinéa de l'article L. 214-7-4 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum d'actions émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des actionnaires existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les actionnaires existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les actionnaires sont également informés par tout moyen de la décision de la SICAV ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des actionnaires. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications.

Le Conseil d'Administration de la SICAV peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte d'actions de la SICAV par toute personne qualifiée de « Personne non Eligible » au sens ci-après.

> Une Personne non Eligible est :
> - une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission (« SEC »); ou
> - toute autre personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis du conseil d'administration de la SICAV faire subir un dommage à la SICAV qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

A cette fin, le Conseil d'Administration de la SICAV peut :

> (i) refuser d'émettre toute action dès lors qu'il apparaît qu'une telle émission aurait ou pourrait avoir pour effet que lesdites actions soient directement ou indirectement détenues par ou au bénéfice d'une Personne non Eligible ;
>
> (ii) à tout moment requérir d'une personne ou entité dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires que lui soit fournie toute information, accompagnée d'une déclaration sur l'honneur, qu'elle estimerait nécessaire aux fins de déterminer si le bénéficiaire effectif des actions est ou non une Personne non Eligible; et
>
> (iii) procéder, après un délai raisonnable, au rachat forcé de toutes les actions détenues par un actionnaire lorsqu'il lui apparaît que ce dernier est (a) une Personne non Eligible et, (b) qu'elle est seule ou conjointement, le bénéficiaire effectif des actions. Pendant ce délai, le bénéficiaire effectif des actions pourra présenter ses observations à l'organe compétent.

Le rachat forcé s'effectuera à la dernière valeur liquidative connue, diminuée le cas échéant des frais, droits et commissions applicables, qui resteront à la charge de la Personne non Eligible.

Article 9 - Calcul de la valeur liquidative

Le calcul de la valeur liquidative de l'action est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées dans le prospectus.
En outre, une valeur liquidative instantanée indicative sera calculée par l'entreprise de marché en cas d'admission à la négociation.

Les apports en nature ne peuvent comporter que les titres, valeurs ou contrats admis à composer l'actif des OPC ; les apports et les rachats en nature sont évalués conformément aux règles d'évaluation applicables au calcul de la valeur liquidative.

Article 10 - Forme des actions

Les actions pourront revêtir la forme au porteur ou nominative, au choix des souscripteurs.
En application de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les titres seront obligatoirement inscrits en comptes, tenus selon le cas par l'émetteur ou un intermédiaire habilité.
Les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom :

- chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur ;
- chez l'émetteur, et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres nominatifs.

La Société peut demander contre rémunération à sa charge, le nom, la nationalité et l'adresse des actionnaires de la SICAV, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux conformément à l'article L. 211-5 du Code monétaire et financier.

Article 11 - Admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation

Les actions peuvent faire l'objet d'une admission à la négociation sur un marché réglementé et/ou un système multilatéral de négociation selon la réglementation en vigueur. Dans le cas où la SICAV, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, a un objectif de gestion fondé sur un indice, elle devra avoir mis en place un dispositif permettant de s'assurer que le cours de son action ne s'écarte pas sensiblement de sa valeur liquidative.

Article 12 - Droits et obligations attachés aux actions

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque et notamment, en cas d'échange ou de regroupement, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

La SICAV peut être un OPC nourricier.

Article 13 - Indivisibilité des actions

Tous les détenteurs indivis d'une action ou les ayants droit sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne nommée d'accord entre eux, ou à défaut par le Président du tribunal de commerce du lieu du siège social.

Les propriétaires de fractions d'actions peuvent se regrouper. Ils doivent, en ce cas, se faire représenter dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, par une seule et même personne qui exercera, pour chaque groupe, les droits attachés à la propriété d'une action entière.

La répartition des droits de vote aux assemblées, entre usufruitier et nu-propriétaire, est laissée au choix des intéressés à charge pour eux de le notifier à la Société.

TITRE 3

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIETE

Article 14 - Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée Générale.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du Conseil d'Administration en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente. Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier à la SICAV, sans délai, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Article 15 - Durée des fonctions des Administrateurs – Renouvellement du Conseil

Sous réserve des dispositions du présent article, la durée des fonctions des Administrateurs est de trois années au plus, chaque année s'entendant de l'intervalle entre deux Assemblées Générales annuelles consécutives.

Si un ou plusieurs sièges d'Administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démissions, et lorsque le nombre d'Administrateurs restant en fonction est supérieur ou égal au minimum statutaire, le Conseil d'Administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé par le Conseil à titre provisoire en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Sa nomination est soumise à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Tout Administrateur sortant est rééligible. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonctions de chaque membre du Conseil d'Administration prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat, étant entendu que, si l'assemblée n'est pas réunie au cours de cette année,

lesdites fonctions du membre intéressé prennent fin le [31 décembre] de la même année, le tout sous réserve des exceptions ci-après.

Tout Administrateur peut être nommé pour une durée inférieure à trois années lorsque cela sera nécessaire pour que le renouvellement du Conseil reste aussi régulier que possible et complet dans chaque période de trois ans. Il en sera notamment ainsi si le nombre des Administrateurs est augmenté ou diminué et que la régularité du renouvellement s'en trouve affectée.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'Administration devient inférieur au minimum légal, le ou les membres restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent les Administrateurs cesseront, de plein droit, leurs fonctions lors de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de **75 ans**.

Article 16 - Bureau du Conseil

Le Conseil élit parmi ses membres, pour la durée qu'il détermine, mais sans que cette durée puisse excéder celle de son mandat d'Administrateur, un Président qui doit être obligatoirement une personne physique.
Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile il nomme également un Vice-Président et peut aussi choisir un Secrétaire, même en dehors de son sein.

Les fonctions du Président cesseront de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il aura atteint l'âge de 65 ans révolus.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil est présidé par l'Administrateur délégué, le cas échéant, dans les fonctions de Président, à défaut, par le Vice-Président, s'il en a été nommé un. A défaut du Président, de l'Administrateur délégué dans la fonction du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne, pour chaque séance, celui des membres présents qui doit présider la séance.

Article 17 - Réunions et délibérations du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, ou de la personne habilitée par la Société de gestion de la SICAV, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au Siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsque qu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par ces demandes.

Un règlement intérieur peut déterminer, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les conditions d'organisation des réunions du Conseil d'Administration qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par tous moyens, même verbalement.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.
Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
Chaque Administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par un moyen de télécommunication conforme à la réglementation en vigueur.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par consultation écrite des administrateurs, y compris par voie électronique, sous réserve qu'aucun d'eux ne s'y oppose.

Lorsque le président du conseil d'administration (ou toute autre personne habilitée à le convoquer) invite les administrateurs à se prononcer par consultation écrite, il leur transmet un projet de décision(s), le cas échéant accompagné de toutes informations utiles.

Les administrateurs doivent se prononcer dans un délai de 3 jours à compter de l'envoi du projet de décision(s), sauf délai plus court fixé par l'auteur de la consultation écrite (en cas d'urgence et/ou au regard des décisions à prendre).

Si ou plusieurs administrateur(s) ne répond(ent) pas dans ce délai, et sauf extension de ce délai par l'auteur de la consultation écrite, le(s)dit(s) administrateur(s) est(sont) réputé(s) ne pas avoir participé à la consultation écrite.

Si l'un des administrateurs souhaite s'opposer à ce qu'une décision soit prise par consultation écrite, il devra en faire part à l'auteur de la consultation par écrit, le cas échéant électronique. Cette opposition devra être reçue par l'auteur de la consultation écrite au plus tard le 2ème jour suivant l'envoi de la consultation.

Article 18 - Procès-verbaux

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 19 - Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la Société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Tout Administrateur peut se faire représenter par un autre Administrateur à une séance du Conseil d'Administration. Le mandat peut être donné par lettre, télécopie ou courrier électronique. Toutefois, un Administrateur ne peut disposer pour une même séance que d'une seule procuration.
La procuration ne peut être valable que pour une séance du Conseil.

Le Conseil peut instituer tous comités dans les conditions prévues par la Loi et conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, avec ou sans faculté de délégation, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Article 20 - Direction Générale – Censeurs

I. Direction Générale

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre les deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué dans les conditions fixées par les présents Statuts par le Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de sa part.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions définies ci-dessus, la direction générale est assurée, soit par le Président, soit par un Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général et fixe la durée de son mandat.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'Administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Sous réserve des pouvoirs que la Loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général peut consentir toutes délégations partielles de ses pouvoirs à toute personne de son choix.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer jusqu'à cinq personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.
Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil sur la proposition du Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Ces pouvoirs peuvent comporter faculté de délégation partielle. En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les fonctions de Directeur Général et de Directeurs Généraux Délégués cessent à l'expiration de l'année au cours de laquelle ils atteignent 65 ans.

II. Censeurs

L'Assemblée Générale annuelle peut nommer un ou plusieurs Censeurs, personnes physiques, ou morales.

La durée de leurs fonctions est de trois années sauf l'effet des dispositions ci-après : lorsqu'un mandat de Censeur est conféré à une personne physique qui atteindra l'âge de 70 ans avant l'expiration du délai de trois ans ci-dessus fixé, la durée de ce mandat est limitée au temps à courir depuis sa nomination jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ce Censeur aura atteint l'âge de 70 ans.

Les dispositions ci-dessus sont applicables aux représentants permanents des personnes morales Censeurs.

Les Censeurs sont indéfiniment rééligibles sous réserve des dispositions ci-dessus relatives à l'âge des Censeurs.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions pour tout autre motif d'un ou plusieurs Censeurs, le Conseil d'Administration peut coopter leur successeur, la nomination étant soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Les Censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des Statuts. Ils assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Ils examinent les inventaires et les comptes annuels, et peuvent présenter à ce sujet leurs observations à l'Assemblée Générale des actionnaires lorsqu'ils le jugent à propos.

Article 21 - Allocations et rémunérations du Conseil et des Censeurs

Il peut être alloué aux membres du Conseil d'Administration et aux Censeurs une rémunération fixe annuelle, dont l'enveloppe globale est déterminée par l'Assemblée Générale annuelle et demeure maintenue jusqu'à décision contraire de cette assemblée.

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération entre les Administrateurs et les Censeurs dans les proportions qu'il juge convenables.

Article 22 – Dépositaire

Le dépositaire est désigné par le Conseil d'Administration.

Le Dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des Lois et des règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la SICAV ou la Société de gestion. Il doit notamment s'assurer de la régularité des décisions de la Société de gestion.

Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la Société de gestion, il informe l'Autorité des Marchés Financiers.

Si la SICAV est un OPC nourricier, le Dépositaire a conclu une convention d'échange d'information avec le Dépositaire de l'OPC maître (ou le cas échéant, quand il est également Dépositaire de l'OPC maître, il a établi un cahier des charges adapté).

Article 23 - Le prospectus

Le Conseil d'Administration, ou la Société de gestion lorsque la SICAV a délégué globalement sa gestion, a tous pouvoirs pour y apporter, éventuellement, toutes modifications propres à assurer la bonne gestion de la Société, le tout dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires propres aux SICAV.

TITRE 4
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Article 24 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération

Le Commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le Conseil d'Administration, après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les Sociétés commerciales.
Il certifie la régularité et la sincérité des comptes.
Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Le Commissaire aux comptes est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature :

1° A constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à cet organisme et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;
2° A porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
3° A entrainer l'émission de réserves ou le refus de la certification des comptes.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du Commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport ou rachat en nature sous sa responsabilité, hormis dans le cadre de rachats en nature pour un ETF sur le marché primaire.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du Commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le Conseil d'Administration de la SICAV, ou la Société de gestion lorsque la SICAV a délégué globalement sa gestion, au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

Le Commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Si la SICAV devient un OPC nourricier :

- le Commissaire aux comptes doit conclure une convention d'échange d'information avec le Commissaire aux comptes de l'OPC maître,
- ou quand il est Commissaire aux comptes de l'OPC nourricier et de l'OPC maître, il établit un programme de travail adapté.

TITRE 5
ASSEMBLEES GENERALES

Article 25 - Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

L'Assemblée Générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la Société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture de l'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes des titres au porteur mentionnés aux lieux dans l'avis de convocation.

Les actionnaires peuvent, sur décision du conseil d'administration, participer aux assemblées générales par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ils sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent également, sur décision du conseil d'administration, participer aux assemblées générales exclusivement par de tels moyens de télécommunication. S'agissant des assemblées générales extraordinaires, un ou plusieurs actionnaires peu(ven)t toutefois s'y opposer, dans les conditions prévues par la réglementation. Ce droit d'opposition s'exerce après les formalités de convocation.

Les actionnaires participant aux assemblées générales par des moyens de télécommunication exercent leur droit de vote par de tels moyens, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la Loi.

TITRE 6
COMPTES ANNUELS

Article 26 - Exercice social

L'exercice social commence le lendemain du dernier jour de bourse de Paris du mois de **mai** et se termine le dernier jour de bourse de Paris du même mois de l'année suivante.

Toutefois, par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de création jusqu'au dernier jour de bourse du mois de mai 2019.

Article 27 - Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la Loi, est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, rémunération des Administrateurs et des Censeurs et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, ou le cas échéant de chaque compartiment, majoré du produit des sommes momentanément disponibles, et diminué du montant des frais de gestion, de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution et d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de 5 mois suivant la clôture de l'exercice.

Pour chaque catégorie d'actions, le cas échéant, la SICAV peut opter pour chacune des sommes mentionnées aux 1° et 2° pour l'une des formules suivantes :

- la capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la Loi ;
- la distribution pure : les sommes distribuables sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; possibilité de distribuer des acomptes ;
- capitalisation ou/et distribution : l'Assemblée Générale statue sur l'affectation de chacune des sommes distribuables mentionnées au 1° et 2° chaque année. Le cas échéant, le Conseil d'Administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets de chacune des sommes mentionnées aux 1° et 2° comptabilisés à la date de décision.

Les modalités précises d'affectation du résultat figurent dans le prospectus.

TITRE 7
PROROGATION - DISSOLUTION - LIQUIDATION

Article 28 - Prorogation ou dissolution anticipée

Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une Assemblée Générale Extraordinaire la prorogation, la dissolution anticipée ou la liquidation de la SICAV.

L'émission d'actions nouvelles et le rachat par la SICAV d'actions aux actionnaires qui en font la demande cessent le jour de la publication de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale à laquelle sont proposées la dissolution anticipée et la liquidation de la Société, ou à l'expiration de la durée de la Société.

Article 29 - Liquidation

Les modalités de liquidation sont établies selon les dispositions de l'article L. 214-12 du Code monétaire et financier.

Dans le cas d'une SICAV à compartiments, le produit net de la liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment correspondant en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets du compartiment dont ces actionnaires relèvent.

TITRE 8
CONTESTATIONS

Article 30 - Compétence - Election de domicile

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la Loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents du siège social.